

# Plans Paysage et Biodiversité



## *2. Projet pour les paysages et la biodiversité*

Plaine de Jouars à Montfort

**Maîtrise d'ouvrage :**

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse  
Château de la Madeleine  
Chemin Jean Racine  
78472 Chevreuse

**Comité de pilotage :**

M. CHIVOT, président de la commission Architecture, Urbanisme et Paysage du PNR  
M. GUEGUEN, président de la commission Nature Environnement du PNR  
M. ALLIRAND, adjoint à la mairie de La Queue-lez-Yvelines  
Mme GONTHIER, maire de Galluis  
Mme Anne LE LAGADEC, directrice du Parc  
M. Peter VON BUSSEL, directeur-adjoint du Parc  
Mme Marion DOUBRE, chargée de mission paysage  
M. François HARDY, chargé de mission nature environnement  
M. Bernard ROMBAUTS, chargé de mission architecture  
Mme Sophie DRANSART, chargée de mission patrimoine/culture  
Mme Jennifer BUREAU, chargée de mission urbanisme

**Maîtrise d'oeuvre :**

Agence Folléa-Gautier, Paysagistes DPLG/Urbanistes  
100 avenue Henri Ginoux, 92 120 Montrouge  
0147357133  
agence@follea-gautier.com

Office de Génie Ecologique  
5, boulevard de Créteil  
94100 Saint-Maur-des-Fossés  
0142832121  
contact@oge.fr



# EDITO

*Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse vient de réaliser le troisième Plan Paysage et Biodiversité sur son territoire, après celui des Vallées de l'Yvette et du plateau de Limours.*

*Ce travail est innovant à plusieurs titres : il n'est pas anodin de s'emparer de l'évolution et de l'aménagement des paysages à une échelle intercommunale, et à ce titre, la notion de Plan Paysage est nouvelle. Il est encore moins anodin d'y mêler une dimension environnementale afin de proposer de façon concertée des évolutions bénéfiques pour tous, habitants, faune et flore de la Plaine de Jouars à Montfort.*

*Le patrimoine de la Plaine de Jouars à Montfort est, on le sait, très remarquable et protégé ; il constitue une aire unique proche de l'agglomération métropolitaine qui a conservé une grande authenticité : bâtis ruraux exceptionnels, grande plaine agricole et vallons secrets, site archéologique, châteaux prestigieux,...*

*Pour autant le paysage reflète de nombreuses dimensions : il suit l'évolution des activités et ne manque pas de souligner la déprise agricole, l'enfrichement qui en résulte, le développement des infrastructures de transport qui peuvent malmener le caractère agreste et rural de bien des panoramas et nuire à la biodiversité par les simplifications des éco-systèmes, la banalisation qu'ils induisent.*

*Le paysage est aussi le reflet d'un compromis social entre les aspirations esthétiques et environnementalistes qui inclinent à la préservation d'un cadre exceptionnel et les modes de vie contemporains propices à la péri-urbanité et au développement d'équipements urbains à la campagne.*

*Le Plan Paysage et Biodiversité qui vous est proposé ne se contente pas d'un diagnostic, partagé par tous, comme les commissions Paysage et Environnement du Parc ont pu le vérifier lors de la concertation associée. Il a pris le risque de s'affronter aux points durs, aux zones délicates où les conflits d'usage sont légions. De ces plans-guides, qui sont au tant de zooms portés sur les aménagements et restauration souhaitables, ont surgi des principes d'actions, des expériences intéressantes à examiner de près sur chacune des 10 communes de la Plaine de Jouars à Montfort afin d'en peser le caractère reproductible.*

*Nous espérons que ce document soit bientôt votre guide au quotidien et qu'il inspire tant l'urbanisme réglementaire, que les projets d'aménagement et d'équipements urbains afin de conserver à la Plaine de Jouars à Montfort son caractère et son identité.*



# Sommaire

## PARTIE 2

### AGIR POUR LES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITE DE LA PLAINE DE JOUARS

#### UN PROJET DE PAYSAGE ET DE BIODIVERSITÉ PARTAGE POUR LA PLAINE DE JOUARS .....07

#### QUATRE ORIENTATIONS ET 13 FICHES-ACTIONS POUR LES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITÉ DE LA PLAINE DE JOUARS..... 17

#### I. POUR UNE TRAME DE NATURE DIVERSIFIEE..... 18

**Le fil de l'eau** : Retrouver la continuité paysagère et écologique liée à l'eau dans les vallons et dans la plaine.....20

**Les horizons boisés** : Préserver et entretenir l'écrin forestier continu autour de la plaine. Aménager les points de vue sur le paysage depuis les crêtes boisées et de puis les villages.....31

**La nature dans la plaine agricole** : Redonner une place à la nature dans le paysage ouvert de la Plaine.....36

**La nature en ville** : Favoriser la place de la nature au sein des villes et villages.....42

**Les grands corridors verts** : Valoriser les infrastructures comme support de trames paysagères et de biodiversité.....47

#### 2. POUR UNE AGRICULTURE OUVERTE ET DIVERSIFIEE ..... 50

**Les vallons cultivés** : Encourager les formes de reconquête d'agriculture diversifiée de proximité, maraîchage, jardins partagés, vignes, vergers, prairies et pâtures.....52

**Le bâti agricole** : Préserver le patrimoine paysager, bâti, culturel et économique des grandes fermes et promouvoir un nouveau bâti agricole de qualité.....58

#### 3. POUR UNE URBANISATION MAITRISÉE RESPECTUEUSE DES LIEUX ET DES PAYSAGES ..... 62

**Les coteaux habités** : Prendre en compte le paysage et la typologie des sites bâtis pour les nouvelles opérations.....64

**Les lisières urbaines** : Aménager des zones de transitions entre les secteurs bâtis et les espaces agricoles, espaces de nature ; espaces de rencontre et d'échanges sociaux et écologiques.....68

**Les espaces publics partagés** : Mettre en valeur les espaces publics des villages et préserver leur caractère rural.....72

**Le réseau du patrimoine bâti** : Valoriser et mettre en réseau le patrimoine bâti exceptionnel du territoire.....76

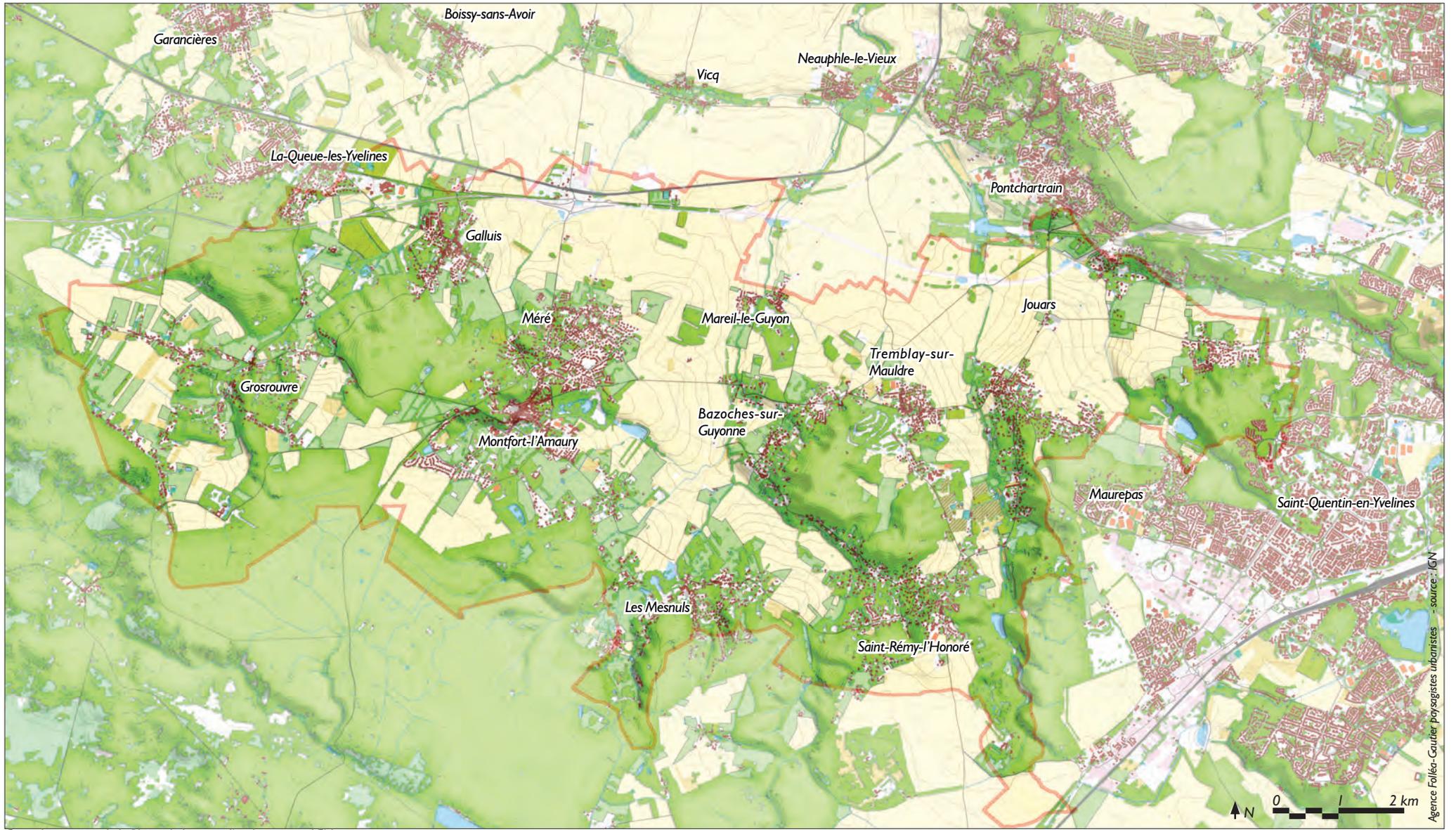
#### 4. POUR L'ENCOURAGEMENT DE MOBILITÉS ALTERNATIVES SUR LE TERRITOIRE ET UNE VALORISATION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES.....80

**Un mobilité responsable**: Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture.....82

**Les entrées de territoire** : Valoriser les «entrées de territoire» liées aux principales infrastructures (gares et échangeurs de la RN12, RN 10).....86

#### GLOSSAIRE.....90

#### ANNEXES.....91



Carte de situation de la Plaine de Jouars - d'après source : IGN

# Projet de paysage et de biodiversité de la Plaine de Jouars à Monfort



## Le projet de paysage et de biodiversité pour la plaine de Jouars à Montfort

---

Vaste amphithéâtre creusé dans le plateau d'Yveline, la plaine de Jouars à Montfort s'inscrit en réalité dans une entité paysagère plus vaste organisée et sculptée par le réseau hydrographique de la Mauldre. Elle offre une diversité de milieux et de paysages, parfois contrastés qui fondent l'identité et les valeurs paysagères de ce territoire.

L'entité paysagère de la plaine de Jouars à Montfort s'organise autour du paysage de la large plaine cultivée, s'étirant entre terre et ciel et ondulante au rythme des légers reliefs. Cette ouverture est presque entièrement tenue par des reliefs boisés, dessinant des limites claires et l'isolant du plateau urbanisé de Saint Quentin-en Yvelines. En périphérie cette plaine agricole, rayonnent les vallons de la Mauldre et de ses affluents dont les paysages plus intimistes contrastent fortement avec le paysage ouvert des grandes cultures céréalières. Ils constituent de véritables espaces de respiration et des corridors écologiques entre les coteaux boisés et habités. La richesse de ces paysages et la grande biodiversité de ces incisions où se mêlent sur un parcellaire resserré : l'eau, les bois, les cultures, les prairies et pâtures font de ces vallons des lieux rares

et précieux. Ils sont une des valeurs paysagères phares de ce territoire périurbain. Les bourgs s'organisent sur le territoire en sites de qualité, précisément implantés dans le relief, le plus souvent en piémont. Encore relativement groupés autour de leurs églises et châteaux, ils participent pleinement à l'affirmation du caractère rural de la plaine et contribuent à la qualité de ses paysages.

Ces différentes valeurs paysagères et écologiques organisent les paysages de la plaine de Jouars et construisent son identité paysagère.

L'argumentaire du plan de paysage et de biodiversité a cependant mis en évidence différents processus d'évolution pouvant conduire à la fragilisation de ces valeurs paysagères et écologiques :

- la perte des motifs paysagers des structures végétales dans la plaine céréalière
- la fermeture des vues sur la plaine depuis les coteaux boisés
- le surpâturage et l'enfrichement au sein des vallons
- l'altération des continuités paysagères et écologiques des cours d'eau

- la disparition des vergers et jardins assurant une transition douce entre village et plaine agricole

- l'urbanisation diffuse altérant la lisibilité des sites bâtis et des coteaux boisés

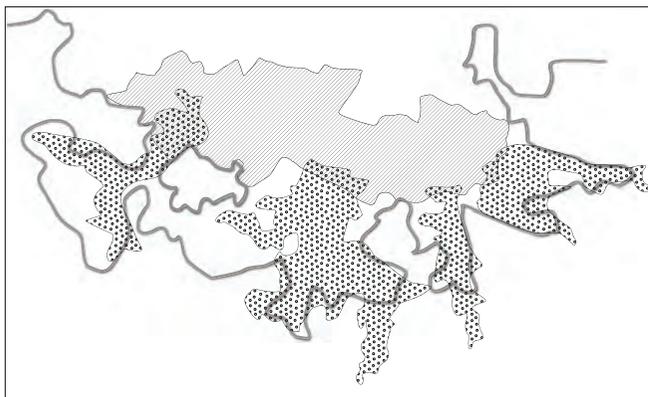
- le développement d'une urbanisation peu qualitative aux abords des grandes infrastructures

Ces évolutions ont conduit à une simplification des paysages et à une accentuation du contraste, une «durcification» de la relation entre le paysage très ouvert de la plaine au nord, et le paysage plus complexe et imbriqué des vallons et coteaux habités au sud. Aujourd'hui cette confrontation conduit à perturber la lecture et à fragiliser l'identité de ces paysages.

Le plan de paysage et de biodiversité propose une charpente paysagère et écologique visant à préserver la richesse de paysages qui le composent mais également à renforcer la biodiversité par la préservation des milieux et des écosystèmes. Il s'attache, en outre, à retrouver et valoriser les transitions, et les continuités paysagères et écologiques qui articulent, relient et organisent le territoire de la plaine. Le parti d'aménagement se décline selon les trois points suivants :

## I. Conforter et préserver les grandes composantes paysagères organisant le paysage de la plaine de Jouars à Montfort

---



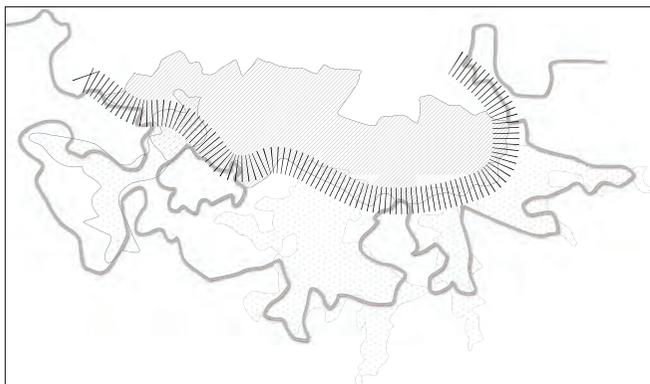
Agence Folléa-Cautier paysagistes urbanistes

Préserver et enrichir l'ouverture de la plaine agricole et des vallons cultivés, conforter l'intégrité des horizons forestiers et améliorer la biodiversité de ces milieux, accompagner une évolution maîtrisée des bourgs et donner une place à la nature en ville sont autant d'actions à mener pour maintenir dans le temps la diversité et la qualité des paysages ruraux de la plaine de Jouars à Montfort.

Le projet de paysage et de biodiversité organise des espaces d'échanges et réhabilite des relations entre les différentes composantes du paysage, à la fois à l'échelle du territoire, mais également à une échelle plus locale.

## 2. Recomposer une couture entre les reliefs des coteaux et la plaine agricole ; valoriser et restaurer les lisières et les transitions entre les différentes composantes du paysage

---



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

### L'imbrication plutôt que la confrontation :

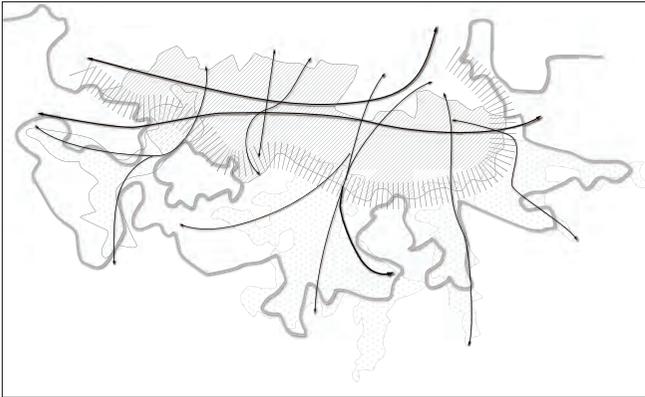
- A une échelle macro, le projet prévoit de recomposer une **couture**, entre les reliefs boisés et la plaine. Le projet propose de redonner une épaisseur à cette interface, entre lieux de vie et emprises cultivées, aujourd'hui presque disparue. La réalisation d'une transition douce plutôt qu'une confrontation entre ces deux grandes entités enrichit la diversité des paysages de la plaine. Elle contribue également à organiser la rencontre de pratiques agricoles et des usages urbains et à concilier des modes de vie différents. D'un point de vue de l'écologie, la biodiversité ou diversité de la nature nécessite pour son maintien, son développement et sa diversification un panel de milieux variés mais nécessairement reliés entre eux. Des milieux naturels tels que les lisières, bandes enherbées, secteurs buissonnants, etc. sont autant d'écosystèmes indispensables pour assurer des liaisons naturelles entre les grandes entités que sont les boisements, cours d'eau, cultures et secteurs urbains, l'ensemble formant ainsi un tissu vivant.

- A une échelle plus fine, cette couture est l'occasion de reconstituer des lisières agro urbaines à l'interface entre bourg et plaine agricole. Elle permet également la mise en place d'une transition douce entre les espaces de polyculture

des vallons, et les grandes emprises céréalières de la plaine. Le plan de paysage et de biodiversité valorise également les transitions entre les coteaux boisés et l'urbanisation. Il propose de qualifier les lisières forestières dessinant la limite entre les boisements et emprises agricoles des vallons. Il s'intéresse enfin aux transitions entre infrastructures et zones cultivées. Le PPB est aussi un projet qui prend en compte la nature afin de recréer et redonner une dynamique naturelle aux interfaces écologiques des grandes entités paysagères. Ces milieux naturels tampons étant nécessaires au maintien et au développement d'une nature banale à patrimoniale, le PPB prévoit leurs améliorations, leurs maintiens ou leurs créations. Les principales interfaces naturelles concernées sont constituées par les liaisons entre l'eau et ses abords (cultures, boisements, tissus urbains), entre les boisements et ses lisières (cultures, tissu urbain), entre les milieux naturels intrinsèques à la plaine agricole, entre les éléments constitutifs du tissu urbain ainsi qu'entre les grands corridors verts et leurs milieux naturels adjacents.

### 3. Restaurer les continuités paysagères et écologiques révélant la diversité des paysages et des milieux entre le plateau, les coteaux et vallons, et la plaine

---



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

Dans un troisième temps, le projet de paysage et de biodiversité vise à renforcer les continuités physiques constituées par les rus de la Mauldre et de ses affluents. Il veille également à valoriser et compléter le maillage des routes et les chemins, qui traversent le territoire et le révèlent dans toute sa diversité.

Pour cela, le plan de paysage prévoit de valoriser ces continuités d'un triple point de vue :

**du paysage :** les routes, chemins, rus deviennent le support de plantations, motifs paysagers enrichissant les paysages traversés (alignements le long des routes, **arbres** isolés à la croisée des chemins, ripisylves le long des rus de la plaine).

Les vues possibles depuis les coteaux boisés vers la plaine, sont également des continuités, visuelles cette fois, mettant en relation les différentes entités composant le territoire. Le projet de paysage met en valeur les lignes des crêtes, en dégagant des points de vue sur la plaine, lieux de contemplation mais aussi de compréhension des paysages et de leur organisation.

**des usages :** Le réseau de cheminement est renforcé : il traverse et donne à voir chacune des ambiances paysagères, se positionne dans les zones d'interface, de transition, et maille l'ensemble du territoire. Ces continuités douces, accessibles aux piétons et aux cycles, permettent une appropriation soit pour des déplacements quotidiens, soit pour la découverte. Les trajets quotidiens sont facilités par un développement des liaisons douces reliant les différents lieux de vie et notamment, le renforcement de l'accessibilité aux pôles gare. Les franchissements de la RN12 sont requalifiés en faveur des piétons et des cycles. Des promenades sont organisées le long ou à proximité des fils d'eau. Des itinéraires de découverte des zones de lisière sont mis en place.

**de l'écologie :** : les éléments constitutifs du paysage concernant les continuités paysagères (alignements d'arbres, ripisylves, arbres isolés) forment autant d'éléments nécessaires au développement de la biodiversité. En effet, ces éléments forment des écosystèmes (réservoirs de biodiversité à l'échelle locale) où les espèces se reproduisent, se réfugient et se nourrissent. Les continuités paysagères sont

---

ainsi indispensables d'un point de vue écologique pour la constitution du tissu vivant du territoire et garantissent les échanges entre les différents milieux naturels. Il faut noter que de nombreuses espèces ont besoin de milieux diversifiés et de mosaïques d'habitats pour pouvoir se développer et effectuer un cycle biologique complet. A titre d'exemple certains papillons pondent leurs œufs sur une plante spécifique, profitent des prairies et des nombreuses fleurs pour se nourrir, se déplacent le long des haies ou de bandes enherbées, rencontrent des partenaires proche des lisières et secteurs buissonnants et se réfugient sous les feuilles des arbres.

Le PPB prend aussi en compte les objectifs de la charte du PNR concernant la trame bleue et apporte des éléments pour y répondre. L'idée principale étant de réhabiliter cette trame, en partenariat avec les acteurs locaux, à travers la restauration des continuités écologiques des cours d'eau.

Les continuités que représentent les rus, routes ou chemins sont souvent des obstacles au déplacement des

espèces et il est nécessaire d'y apporter des améliorations. Néanmoins, ces éléments peuvent aussi devenir des supports pour l'enrichissement de la trame verte (exemple des bermes herbeuses le long des routes).

Ils constituent pour d'autres espèces des fractures ou des dangers qu'il conviendra de compenser ou d'éviter.

Pour des raisons pratiques et parce qu'il a vocation à être mis en œuvre concrètement, le PPB est structuré autour de quatre grandes orientations thématiques, qui sont elles-mêmes déclinées en 13 fiches actions. La première s'intéresse aux espaces de nature, la seconde touche aux espaces agricoles des vallons, la troisième concerne les lieux de vie et la quatrième s'occupe des mobilités. Pour autant, chacune des treize actions proposées cherche à renouer des relations entre ces quatre thèmes majeurs pour les associer et les marier harmonieusement.

**Biodiversité** : La biodiversité, ou diversité biologique, constitue l'ensemble du vivant et les interactions qu'il existe entre les espèces elles même (végétales, animales, fongiques, bactériennes, etc) ainsi qu'entre ces espèces et les milieux naturels dans lesquels elles vivent (écosystèmes). La biodiversité correspond ainsi à la diversité de la nature (diversité des espèces, des gènes et des écosystèmes). Cette diversité de la nature peut être banale (commune et/ou non menacée) ou patrimoniale (rare et/ou menacée).

## Les grandes orientations et les fiches-actions

---

### ORIENTATION 1 : POUR UNE TRAME DE NATURE DIVERSIFIÉE

- **Le fil de l'eau** : Retrouver la continuité paysagère et écologique liée à l'eau dans les vallons et dans la plaine
- **Les horizons boisés** : Préserver et entretenir l'écrin forestier continu autour de la plaine. Aménager les points de vue sur le paysage depuis les crêtes boisées et de puis les villages
- **La nature dans la plaine agricole** : Redonner une place à la nature dans le paysage ouvert de la Plaine
- **La nature en ville** : Favoriser la place de la nature au sein des villes et villages
- **Les grands corridors verts** : Valoriser les infrastructures comme support de trames paysagères et de biodiversité

### ORIENTATION 2 : POUR UNE AGRICULTURE OUVERTE ET DIVERSIFIÉE AU SEIN DES VALLONS

- **Les vallons cultivés** : Encourager les formes de reconquête d'agriculture diversifiée de proximité, maraîchage, jardins partagés, vignes, vergers, prairies et pâtures
- **Le bâti agricole** : Préserver le patrimoine paysager, bâti, culturel et économique

### ORIENTATION 3 : POUR UNE URBANISATION MAÎTRISÉE RESPECTUEUSE DES LIEUX ET DES PAYSAGES

- **Les coteaux habités** : Prendre en compte le paysage et la typologie des sites bâtis pour les nouvelles opérations
- **Les lisières urbaines** : Aménager des zones de transitions entre les secteurs bâtis et les espaces agricoles, espaces de nature ; espaces de rencontre et d'échanges sociaux et écologiques.
- **Les espaces publics partagés** : Mettre en valeur les espaces publics des villages et préserver leur caractère rural
- **Le réseau du patrimoine bâti** : Valoriser et mettre en réseau le patrimoine bâti exceptionnel du territoire

### ORIENTATION 4 : POUR L'ENCOURAGEMENT DE MOBILITÉS ALTERNATIVES SUR LE TERRITOIRE ET UNE VALORISATION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

- **Une mobilité responsable** : Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture.
- **Les entrées de territoire** : Valoriser les «entrées de territoire» liées aux principales infrastructures (gares et échangeurs de la RN12, RN 10).

# Le projet de paysage et de biodiversité pour la plaine de Jouars à Montfort



Agence Folies-Gautier - Source : IGN

## LÉGENDE DU PLAN D'ACTIONS

### 1. Pour une trame de nature diversifiée

Les actions	Les secteurs clés
<b>Le fil de l'eau</b> Retrouver la continuité paysagère et écologique le long de l'eau dans les vallées et dans la plaine	Les secteurs à valoriser en priorité du point de vue des usages et de la biodiversité
<b>L'horizon boisé</b> Préserver et entretenir l'écrit forestier continu autour de la plaine	Points de vue possibles depuis les crêtes
<b>La nature dans la plaine agricole</b> Ratifier une place à la nature dans le paysage de la plaine	Les plantations aux abords des rus et des routes traversant la plaine
<b>La nature en ville</b> Faciliter la place de la nature et de la biodiversité au sein des villages et villages	La RN12
<b>Les grands corridors verts</b> Valoriser les infrastructures comme support de trames paysagères et de biodiversité	

### 2. Pour une agriculture de proximité diversifiée au sein des vallons

Les actions	Les secteurs clés
<b>Les vallons cultivés</b> Encourager les formes de recomposition d'agriculture de proximité, maraîchage, jardins partagés, vignes, vergers, prairies	Les coupures d'urbanisation
<b>Le bâti agricole</b> Préserver le patrimoine paysager, bâti, culturel et économique des grandes fermes et promouvoir un nouveau bâti agricole de qualité	Les grandes fermes patrimoniales

### 3. Pour une urbanisation maîtrisée respectueuse des lieux et des paysages

Les actions	Les secteurs clés
<b>Les coteaux habités</b> Prendre en compte le paysage et la typologie des sites bâtis pour les nouvelles opérations	Les lisières urbaines à recomposer
<b>Les lisières urbaines</b> Orienter les zones de contact entre les secteurs bâtis et les espaces agricoles, espaces de culture, espaces de rencontre et d'échanges sociaux et écologiques.	Les espaces publics partagés à requalifier en priorité
<b>Les espaces publics partagés</b> Travailler en faveur des espaces publics des villages et préserver leur usage rural	
<b>Le réseau du patrimoine bâti</b> Ratifier et mettre en valeur le patrimoine bâti exceptionnel du territoire	

### 4. Pour l'encouragement de mobilités alternatives sur le territoire et une valorisation des infrastructures existantes

Les actions	Les secteurs clés
<b>Une mobilité responsable</b> Développer le réseau des circulations douces	Les franchissements de la RN12
<b>Les entrées de territoire</b> Valoriser les axes et les sites à une principale infrastructure (gare et échangeurs de la RN12, RN 10, axes d'autoroute)	Les secteurs des échangeurs et des gares à requalifier
	Les zones d'activité à requalifier

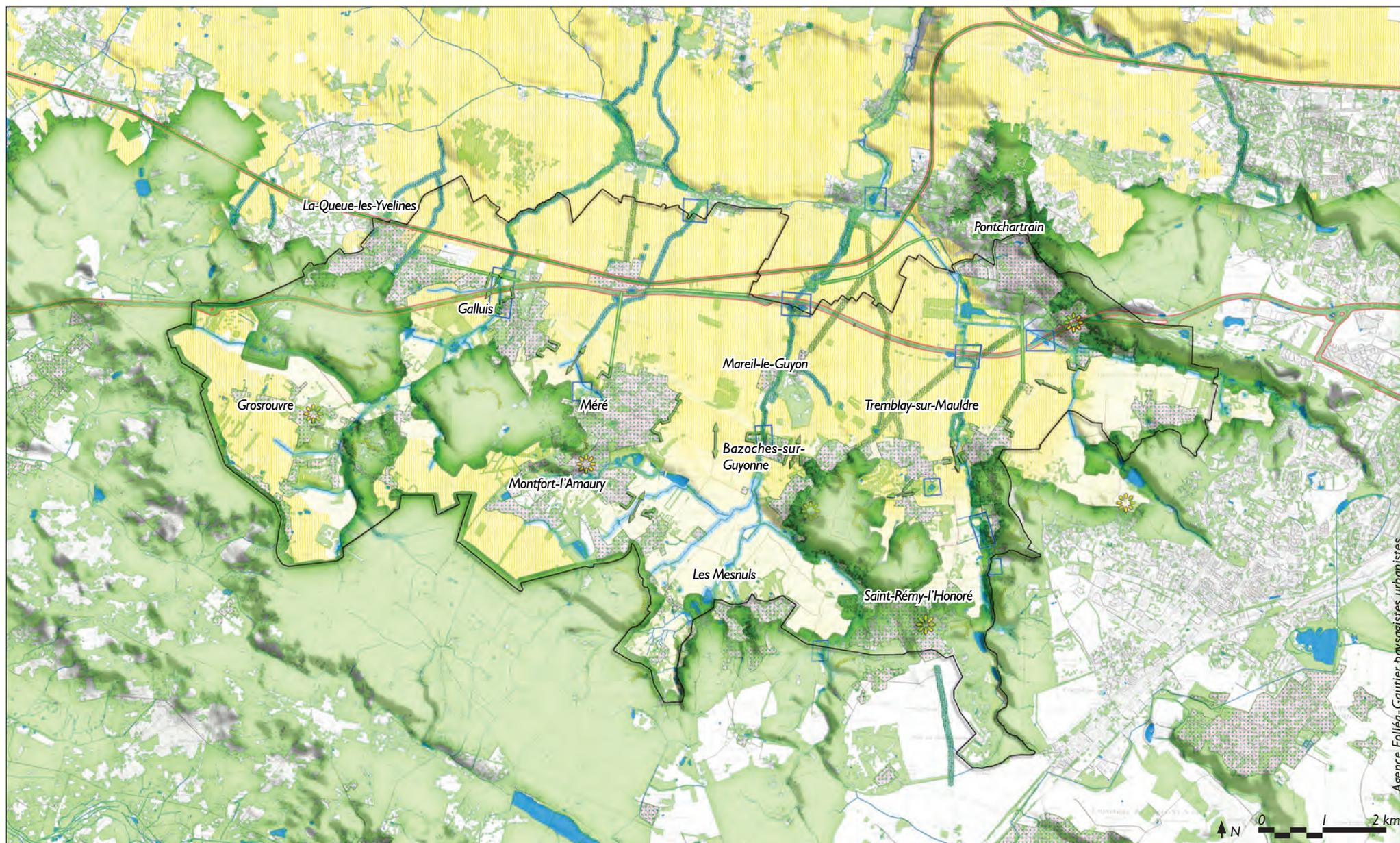
**Autres**

Les points noirs à réhabiliter	NC: Non cartographié
--------------------------------	----------------------



# Fiches-actions pour les paysages et la biodiversité de la Plaine de Jouars à Monfort

## ORIENTATION I. POUR UNE TRAME DE NATURE DIVERSIFIÉE



Le réseau hydrographique de la Mauldre a sculpté la morphologie singulière de la plaine, qui participe avec l'eau omniprésente et l'action des éléments naturels sous l'effet du climat à la composition de paysages diversifiés d'une grande richesse écologique. Les nombreux rus et rivières, les reliefs, boisés, les vallons rayonnants autour de la vaste étendue agricole constituent une mosaïque de paysages remarquables, composant un cadre de vie précieux et rare, propice à la biodiversité, à portée de l'agglomération parisienne.

Cependant, l'intensification de l'agriculture, la pression de l'urbanisation et certains modes de gestion peu adaptés conduisent à fragiliser cette diversité et mettent à mal la nature, le fonctionnement des écosystèmes et les continuités écologiques.

Dans un territoire périurbain tel que la Plaine de Jouars, soumis à une pression forte, la proximité ville-nature doit être organisée dans l'espace et pérennisée dans le temps. Le plan de paysage et de biodiversité de la plaine de Jouars prévoit à travers cette première orientation de favoriser des milieux diversifiés, et les écosystèmes à plus forte capacité d'échanges en renforçant la trame d'espaces de nature et en privilégiant le maintien d'une mosaïque paysagère. Cette recherche de diversité écologique s'imbrique avec la volonté de préserver la richesse et la variété des paysages qui font la valeur et l'attractivité de ce cadre de vie.

Les concepts suivants rassemblent les actions nécessaires à la conduite de cette orientation :

- **Le fil de l'eau** : Retrouver la continuité paysagère et écologique liée à l'eau dans les vallons et dans la plaine
- **Les horizons boisés** : Préserver et entretenir l'écrin forestier continu autour de la plaine. Aménager les points de vue sur le paysage depuis les crêtes boisées et de puis les villages
- **La nature dans la plaine agricole** : Redonner une place à la nature dans le paysage ouvert de la Plaine
- **La nature en ville** : Favoriser la place de la nature au sein des villes et villages
- **Les grands corridors verts** : Valoriser les infrastructures comme support de trames paysagères et de biodiversité

Ce que dit la charte du Parc :

*Axe 1 : Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien*

*«Le Parc constitue l'un des segments de «l'arc» de biodiversité francilien, qui s'étend depuis la Bassée et le Massif de Fontainebleau jusqu'aux boucles de la Seine. C'est même l'un des principaux noeuds du réseau écologique régional. La richesse du territoire réside dans ses espaces et ses espèces remarquables, mais également dans ses milieux plus ordinaires (...) En dépit de cette grande richesse, le territoire est soumis au même constat de recul de la biodiversité que l'ensemble de la Région Ile de France. (...) L'intervention de l'homme génère des perturbations dont les conséquences sur l'environnement sont globalement connues. Le syndicat du Parc et ses partenaires souhaitent agir sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des politiques sectorielles pour influencer efficacement sur la biodiversité en recherchant à aller au-delà des objectifs nationaux.»*

## 1.1 LE FIL DE L'EAU

Retrouver la continuité paysagère et écologique liée à l'eau dans les vallons et dans la plaine

Olivier Marchal, Les Mesnuls : «(...) les premiers arbres sont rouges enfin rougeâtres, c'est le cordon d'aulnes en fait, ça marque vraiment (...) le boisement humide en bordure de rivière. (...) Tu vois bien de chaque côté-là t'as deux rangées d'aulnes après il y en a un peu derrière parce que c'est marécageux et du coup moi mes repères dans le paysage c'est plutôt ça. je me dis tiens voilà il y a la rivière.»

Jean-Luc Bienvault, Saint-Rémy-L'Honoré : «Il y avait sept moulins jusqu'à la ferme d'Ythe.(...) Il y a de l'eau, elle n'est pas si endormie que ça la Mauldre ! Ce n'est pas la guerre des moulins mais on pourrait l'interpréter comme ça ! Le chenal où il y avait le moulin on le voit bien en bas ! Donc tout ça c'est le chenal où l'eau s'écoulait et il y avait une roue à aube»

Citations extraites du projet «Poétique du Paysage», 2013, PNRHVC



Le système hydrographique rayonnant remarquable de la Mauldre et de ses affluents a sculpté les reliefs et organisé les paysages de la plaine. Grâce à leur ripisylve des rus dessinent des lignes végétales souples structurant le paysage ouvert de la plaine et représentent d'importants corridors écologiques. Le diagnostic a mis en lumière une disparition de ces continuités paysagères et une altération de la fonctionnalité écologique des cours d'eau, avec des phénomènes d'érosion importants sur certains secteurs et des pratiques telles que le drainage tendant à faire disparaître les zones humides. Ce réseau dense de fils d'eau explique aussi l'implantation de nombreux moulins au sein des vallons depuis l'époque gallo-romaine, notamment le long de la Mauldre. Ce patrimoine, associé à d'autres éléments construits liés à l'eau remarquables (lavoirs, fontaines) encore visible aujourd'hui participe à la richesse des paysages des vallons et doit être mis en valeur.

Le système hydrographique représente un vrai potentiel pour devenir le support d'une trame de nature à l'échelle de l'entité paysagère de la plaine et le support de continuités douces reliant les coteaux boisés et la plaine au bénéfice des habitants et des promeneurs.

C'est pourquoi le projet de paysage et de biodiversité réaffirme et met en valeur les rus et éléments d'eau d'un point de vue :



www.francoistilly.com

- **du paysage**, par la restauration des ripisylves comme éléments structurants du paysage ouvert de la plaine par la valorisation des cours d'eau comme support de continuités douces traversant et faisant découvrir la variété des milieux et paysages depuis les coteaux boisés jusqu'aux grandes cultures de la plaine.
- **de l'écologie**, en restaurant les espaces de mobilité et les berges. Un cours d'eau naturel est une entité mobile non figée dans l'espace et le temps. Il se divise en un lit mineur, un espace de mobilité et un lit majeur. Le calibrage (busage, chenalisation) des cours d'eau réduit considérablement l'espace de mobilité. Ces surfaces de mobilité forment autant de micro-habitats, temporaires ou non, pour la faune (frayères, source alimentaire, etc.) et la flore (présences d'espèces pionnières, espèces rares liées aux berges exondées, etc). Par ailleurs, des berges restaurées conformément aux structures naturelles locales permettent leur propre maintien naturel, diminuent la température de l'eau (ombre). Elles favorisent la lutte contre l'érosion, filtrent les pollutions et constituent des secteurs de refuges, de reproduction et de manne alimentaire pour la faune terrestre et aquatique. Les rivières ne doivent également pas présenter d'obstacles artificiels en travers de leur cours pour que les sédiments et la faune aquatique puissent librement circuler. Car par exemple un blocage de sédiment génère des érosions massives à l'aval.
- **du patrimoine**, en menant des campagnes de réhabilitations du patrimoine bâti lié à l'eau le plus remarquable, et en le mettant en valeur par une signalétique discrète au sein de parcours de promenade.



Pont sur la Mauldre à proximité du Moulin de la Barre (le Tremblay-sur-Mauldre)

#### Objectifs :

- Faire des bords de l'eau un support de valorisation écologique et paysagère de la plaine de Jouars à Montfort
- Faire réapparaître l'eau comme un des principaux composants des paysages de la plaine
- Favoriser la richesse écologique des milieux associés à l'eau
- Améliorer l'accessibilité des berges des cours d'eau
- Restaurer la fonction de continuité écologique

#### Secteurs concernés :

- *Tous les cours d'eau et notamment les séquences des cours d'eau traversant la plaine agricole (La Mauldre, La Guyonne, ruisseau des Gaudigny, ruisseau du Lieutel, ru d'Élancourt, ru de Maurepas, etc.)*
- *Tous les étangs et mares*
- *Tout le petit patrimoine lié à l'eau*

#### Plans guides de référence :

- Le vallon de la Mauldre

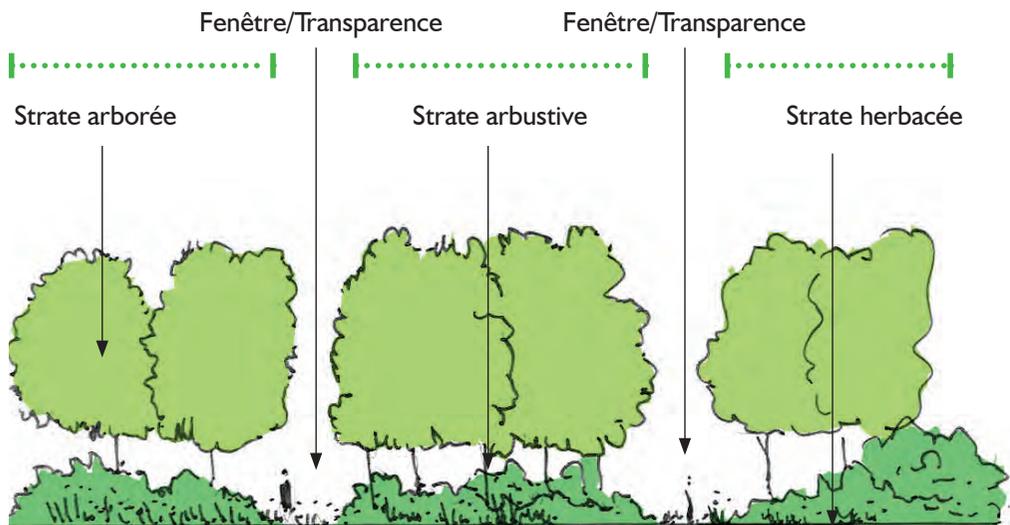
- **Préserver un réseau de mares**

- en identifiant et protégeant les dernières mares qui restent compatibles avec l'activité agricole dans les documents d'urbanisme
- en restaurant toutes celles qui le nécessitent
- en créant de nouvelles mares, là où c'est possible, et en les inscrivant en cohérence avec le site et le paysage environnant.

*Les mares et autres noues, bien que d'origine artificielle, sont toujours historiquement creusées à l'emplacement de dépressions le plus souvent imperméables de nature et au profit d'un service associé (abreuvoir, drainage, agricole, réserve incendie, etc.). Aujourd'hui en très forte régression, ces petits écosystèmes aquatiques sont pourtant des milieux naturels riches d'une biodiversité très spécifique que l'on ne trouve que là, et d'intérêt paysager et historique remarquable. Ces mares sont en voie de disparition car les usages qui les ont créées ont également disparu, et en parallèle l'évolution des pratiques agricoles (agrandissement des parcelles, engins très larges...) les ont rendu incompatibles avec l'activité. Or la préservation à long terme d'un réseau de mares constitue un enjeu fort dans la charte du Parc, ainsi que dans le Schéma régional de cohérence écologique. Il est important en terme de biodiversité que ce réseau comporte un ensemble d'entités présentes à différents stades d'évolution (des plus neuves aux plus anciennes). Ce réseau participe du patrimoine naturel, paysager et culturel de la commune et plus largement du Parc naturel. »*

• **Restaurer la végétation rivulaire (ripisylves, bords d'étangs) :**

- en identifiant les origines de la disparition de la végétation (jardinage, enrochements, pâturage, etc) ;
- en identifiant, protégeant, entretenant les ripisylves existantes (suppression des espèces invasives, gestion des déchets, rajeunissement) dans le but de souligner le tracé des cours d'eau dans le grand paysage ouvert de la plaine et pour favoriser une diversité faunistique et floristique, tout en préservant des transparences visuelles ;
- en assurant une gestion de la ripisylve (entretien sélectif, élimination des espèces végétales invasives).



Ripisylve - Schéma de principe : Des transparences sont préservées au sein de la ripisylve pour aménager des vues sur le paysage environnant et sur le cours d'eau lui-même.

**Plantations à réaliser pour restaurer une ripisylve**

- des plantations simples d'essences adaptées et locales : plantation de saules et d'aulnes aux abords immédiats, plantation d'arbres de hauts jets en second plan (préférer des boutures d'arbres prélevées localement aux plantations et boutures issues du commerce de cultivars). Mettre en place des protections contre les herbivores sur les nouvelles plantations. Pour les plans d'eau, création d'une roselière avec plantation dense de roseaux (phragmites issue de plants locaux). La mise en place de géotextile biodégradable en pied de berge peut s'avérer nécessaire pour stabiliser les berges le temps que la végétation prenne le relais.
- des fascines (fagots de végétaux) qui pousseront et participeront à la renaturation et la protection de la ripisylve ;
- une végétalisation spontanée et naturelle après suppression des obstacles à cette démarche. Les héliophytes vont recoloniser le site de manière naturelle dans un premier temps. Dans un second temps, les ligneux, tels que les saules et aulnes, assureront la suite de la recolonisation pour former une ripisylve. Pour les bassins et plans d'eau nécessitant une ouverture des berges, une gestion des héliophytes peut avoir lieu par fauche chaque année et ainsi éviter la colonisation par les ligneux non désirés



Ripisylve sur les bords de l'Orge

### • Valoriser et préserver les zones humides :

- en mettant en place une gestion différenciée et adaptée au caractère naturel humide des espaces, permettant à la flore et la faune sauvage de se développer en toute quiétude ;
- en limitant l'accessibilité au public à certaines séquences afin de préserver des espaces refuge pour les espèces sensibles au dérangement et en privilégiant des cheminements sur platelage bois ou pilotis ;
- en supprimant les drainages en zones humides et prairies humides ;
- en proscrivant, dans les PLU et lors des demandes préalables de travaux, tous les comblements ou remblais, même mineurs, notamment en lien avec des projets d'aménagements urbains dans les zones humides ;
- en gérant les boisements qui assèchent les zones humides touchées par des aménagements ou des pratiques contraires à leur maintien (boisements spontanés ou volontaires à la faveur de drainages, comblements, dépôts)

### • Retrouver une bonne qualité des eaux :

- en luttant contre les pollutions par la sensibilisation, la mise en place de ceinture de végétation (ripisylves, bandes enherbées réglementaires) ;
- en limitant l'usage d'herbicides et de pesticides en ville et dans les cultures connexes aux secteurs aquatiques.

### • Favoriser la diversité des habitats connexes :

- en diminuant/supprimant le pâturage sur les berges et dans les milieux aquatiques (lutte contre l'érosion),
- en diversifiant les milieux attenants aux milieux aquatiques pour développer une mosaïque d'habitats favorables à la biodiversité (terrestre et aquatique). Exemple : alternance de prairies, bandes enherbées, boisements, secteurs buissonnants, etc.



*Creusement pour la mise en place d'un drain chez un particulier aux Mesnuls*



*Eutrophisation importante sur le ru d'Elancourt dans une pâture à chevaux.*



*Un platelage bois traversant la zone humide du Marais de Maincourt à Dampierre-en-Yvelines : sur certaines séquences, un cheminement peut être aménagé pour découvrir ces milieux fragiles. Ce cheminement permet de préserver ces milieux du piétinement. Il doit être installé sur des séquences réduites afin de conserver des espaces de refuge pour les espèces sensibles au dérangement*

- **Développer des itinéraires piétons le long des cours d'eau sur l'ensemble du réseau hydrographique de la Plaine de Jouars à Montfort :**

- en identifiant les séquences prioritaires sur lesquelles retrouver une continuité douce le long de la rivière, dans le cas où elles sont situées sur des parcelles privées (cf. Fiche 4.1)
- en retrouvant des continuités de cheminement d'une rive à l'autre en créant ponctuellement des passages (pontons passerelles, gué...)
- en apportant une information au public, discrète et ponctuelle sur la thématique de l'eau et de ses ouvrages en «utilisant» la signalétique du parc



*L'absence de passage pour traverser au-dessus de la Mauldre interrompt la continuité piétonne entre la Fontaine à Madame et le Vallon de la Mauldre.*

- **Mettre en valeur l'eau dans les traversées urbaines et rurales :**

- en maîtrisant les espaces non bâtis au bord des rivières et en prohibant toute nouvelle constructions sur les parcelles riveraines dans les règlements d'urbanisme locaux (PLU : En instaurant une bande d'inconstructibilité le long des cours d'eau)
- en mettant en valeur les éléments liés à l'eau dans les villages : ponts, canaux, passerelles, berges naturelles ou maçonnées, lavoirs, fontaines, abreuvoirs, biefs,...
- en réhabilitant le petit patrimoine bâti remarquable lié à l'eau, notamment celui identifié dans l'inventaire réalisé par le Parc, et en s'appuyant sur les compétences de ses techniciens et partenaires
- en préservant les continuités végétales le long des cours d'eau au sein de villages
- en préservant le bâti des anciens moulins (et en encadrant leur réhabilitation) et en préservant l'hydraulique liée



*Exemple de passerelle sur la Mérantaise - source : PNRHVC*

## Mise en oeuvre technique et outils à développer

- Mettre en oeuvre l'objectif opérationnel n°7 de la Charte du Parc : «Restaurer et préserver la trame bleue», qui prévoit un travail en partenariat entre le Parc, les communes, les intercommunalités, les syndicats de rivières pour une bonne gestion des cours d'eau et des ripisylves, la restauration de la continuité des rivières, la restauration et la préservation des zones d'expansion naturelle des cours d'eau, le maintien et la restauration des zones humides.
- Poursuivre l'entretien des cours d'eau par les syndicats de rivières, y compris privés, par le biais de plans de gestion pluriannuels déclarés d'intérêt général.
- Mettre en oeuvre les dispositifs du Parc et de ses partenaires pour l'accompagnement technique et financier d'opérations de restauration de mares et de zones humides.
- Poursuivre les actions de connaissance des milieux et des espèces naturels des cours d'eau et des zones humides pour une meilleure prise en compte écologique.
- Éditer une palette végétale de référence pour les plantations des berges ou à proximité des points d'eau et zones humides qui privilégie les espèces autochtones aux espèces dites naturelles mais cultivées et importées, et qui préconise les modes d'intervention.
- Lutter contre les espèces invasives liées aux milieux aquatiques comme par exemple le Ragondin (capture et destruction) ou la Renouée du Japon (éviter sa colonisation, faucher sur plusieurs années les parcelles envahies et destruction du produit de fauche) mais aussi la Truite arc-en-ciel et la Perche Soleil dans les étangs (éviter l'empoisonnement).
- Communiquer avec les sociétés de pêche pour privilégier la reproduction naturelle en rivière à l'empoisonnement.
- Inscrire en emplacements réservés dans les PLU les emprises les plus stratégiques au bord d'un cours d'eau, d'un étang afin de permettre la création d'un cheminement, d'un point de vue,...

## Les outils existant à utiliser

### Outils réglementaires

- Les bandes enherbées réglementaires de 5m le long des cours d'eau (à coupler avec une inconstructibilité dans les PLU)
- PLU :
  - Inscription d'un emplacement réservé pour le passage d'un chemin
  - Repérage et inscription d'une protection des zones humides, points d'eau (mares, mouillères), des ripisylves sur( le plan de zonage des PLU
  - Inscription dans les règlements d'urbanisme l(interdiction de remblais des zones Humides
  - Inscription d'une bande inconstructible le long des cours d'eau, rus et rivières afin de protéger les berges de toute construction
  - Repérage d'un élément de patrimoine (bati ou végétal) dans le cadre du L123.0.5.7.
  - Protection réglementaire (APPB, RNR, E.N.S.) ;

### Outils financiers

- Subventions de la Région Ile de France pour des projets de protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue
- Subventions du PNR pour la restauration du petit patrimoine bâti remarquable

### Outils opérationnels/pédagogiques

- La charte du Parc naturel régional
- La charte régionale pour la biodiversité
- Natureparif
- SDAGE Bassin Seine-Normandie
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Mauldre mis en place depuis 2001
- Guide du riverain édité par le COBAHMA pour informer et impliquer les riverains dans l'entretien des cours d'eau privés.
- Mise en valeur de périmètres locaux d'intérêt écologique (ZNIEFF, SBR, ZIEC)

#### Les acteurs concernés :

- Communes et intercommunalités
- Parc naturel régional
- COBAHMA
- SIAMS
- Région Ile-de-France
- Conseil Départemental des Yvelines
- Agriculteur
- Riverains
- DDT 78

## Principes d'action

### • Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau :

- en supprimant autant que possible des calibrages et protections de berges telles que celles présentes sur la Mauldre ou sur le Ru de Maurepas (ou les remplacer par des aménagements dont la structure et les matériaux sont ceux présents naturellement sur place dans la vallée) ;
- en reprofilant les berges en pentes douces lorsque celles-ci ont été, de façon directe ou indirecte, artificiellement rendues abruptes ;
- en supprimant ou en contournant les seuils et ouvrages transversaux ;
- en appliquant la réglementation sur l'eau qui oblige à maintenir un débit minimum biologique dans le cours d'eau suffisant pour garantir en permanence la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux (à étudier au cas par cas) ;
- en supprimant ou en contournant, autant que possible, les obstacles à l'écoulement identifiés par le SRCE sur la Guyonne et le Guyon aux Mesnuls, sur la Mauldre au Tremblay sur-Mauldre ainsi que sur le ru d'Elancourt à Jouars-Pontchartrain.



Exemple négatif :  
Berges érodées sur la Mauldre

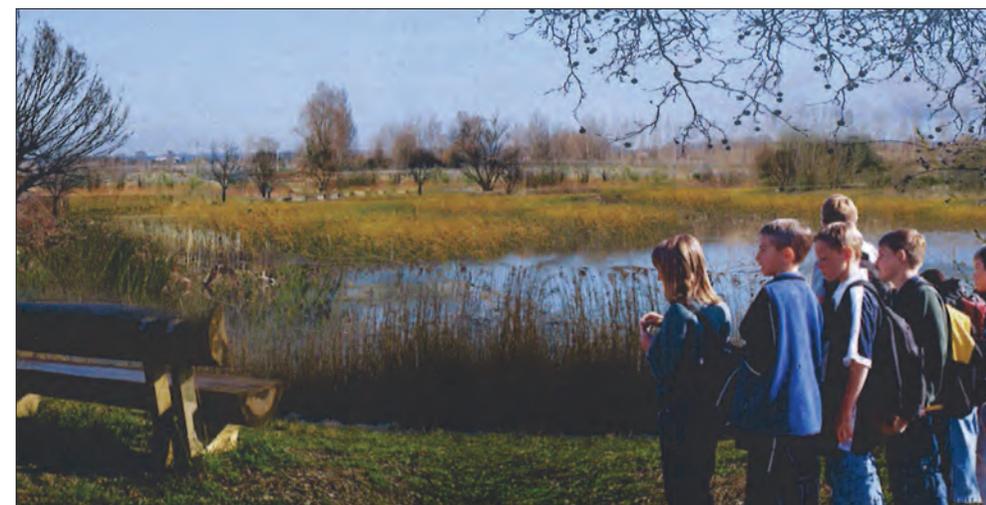


Exemple positif : Aménagement végétal de berge mis en place lors de la restauration du Ru des Vaux à Senlis : les techniques végétales permettent de reconstituer l'encoche d'érosion en préservant les caractéristiques naturelles du cours d'eau  
source : PNRHVC

### • Renaturer les plans d'eau et les étangs en déconnexion des cours d'eau

- en permettant les ceintures de végétation spontanée amphibie et aquatique sur les plans d'eau (notamment par des berges en pentes douces) ;
- en supprimant les connexions étangs/cours d'eau ;
- en évitant l'empoisonnement pour la pêche, en étang comme en rivière, qui contribue à introduire des espèces exotiques à caractère envahissant (carpe, perche, truite arc-en-ciel) versus le maintien de la truite sauvage ou l'anguille, qui sont des espèces naturellement présentes, et en y préférant l'aménagement de niches favorables au frai et au repeuplement naturel (exemple convainquant à l'étang de pêche de Bonnelles (78)).

Bien que l'étang des Mesnuls, trace du réseau hydraulique lié à un ancien moulin, soit intéressant d'un point de vue patrimonial, d'un point de vue de l'écologie, cette restauration de l'étang des Mesnuls est exemple négatif : il y a une absence de milieu permettant une liaison entre le milieu aquatique et le milieu terrestre (par exemple : roselière ou ceinture d'hélophytes). Ce type de liaison aquatique-terrestre est favorable au développement d'une nature rare et/ou menacée et enrichit la biodiversité locale.



Exemple positif : image possible des abords d'un étang réaménagé en faveur des usagers et de la biodiversité : les berges sont soulignées par une ceinture de plantes hélophytes, une roselière occupe une partie de l'étang. Les abords de l'étang sont fauchés ou pâturés. Des bancs et tables en bois sont installés sur des endroits choisis. Un sentier étroit permet de faire le tour de l'étang.

### Création d'un chemin en bord de Guyonne à Mareil-le-Guyon

Lors d'un remembrement, un chemin qui passait à 200m d'une rivière a été déplacé le long de la rivière.



Cheminement aménagé en bord de Guyonne (Mareil-le-Guyon) - source : Poétique du Paysage

### Restauration d'une sente et d'éléments de patrimoine lié à l'eau à Méré

Cette opération subventionnée par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, a consisté en la restauration complète d'une sente et d'un ensemble fontaine, lavoir, abreuvoir avec le projet de connecter ce lieu en impasse, à un chemin de la plaine par une nouvelle sente.



Avant



Après

### Restauration des berges et de la dynamique d'écoulement d'un bief par reconstitution du calibre et du substrat naturel – Yvette à Saint-Forget



De longue date les rivières ont très souvent été remaniées par l'homme pour l'usage de la force hydraulique. Aujourd'hui cet usage est quasiment disparu, les biefs de moulin se sont dégradés et n'offrent plus l'intérêt paysager et patrimonial que l'on peut en attendre à notre époque. Quand la rivière naturelle existe en parallèle des biefs et procure les fonctions écologiques attendues, il est possible de sauvegarder les bras d'eau usiniers des moulins en leur redonnant des caractéristiques écologiques, paysagères et patrimoniales. Cet exemple montre la restauration d'un bief par reconstitution de son calibre d'origine, de la structure en pentes douces de ses berges et de leur végétation. Les trois dimensions écologique, paysagère et patrimoniale sont réunies

### Restauration des berges et de la continuité « milieu terrestre – milieu aquatique » - SIAMS – COBAHMA

Restauration des berges d'un étang par techniques végétales - étang des Mesnuls – Les Mesnuls

Lorsque les berges d'un étang sont trop abruptes elles sont soumises à l'érosion par le batillage. Deux principes de protections sont alors possibles : battre des pieux ou des planches à la verticale pour former un mur infranchissable et stérile, ou bien reconstituer des berges végétalisées peu pentues propices au développement d'une végétation naturelle stabilisatrice et au déplacement de la petite faune sauvage entre l'eau et la terre. Cet exemple montre des berges en pentes douces restaurées et plantées, protégées des canards le temps de la reprise végétale par des filets



## 1.2 L'HORIZON BOISÉ

### Préserver et entretenir l'écrin forestier continu autour de la plaine



www.francoalily.com



Olivier Marchal, Les Mesnuls : «(...) c'est ça le rocher marquant.(...)L'idée c'était qu'on essaye d'avoir un point de vue, le problème c'est qu'il y a des arbres. On voit bien la plaine mais, pas vraiment.»

Citation extraite du projet «Poétique du Paysage», 2013, PNRHVC

Ces reliefs boisés situés en périphérie de la plaine forment un véritable écrin qui délimite et isole la plaine des emprises urbanisées de l'agglomération parisienne participant ainsi à maintenir le caractère rural de ses paysages. Ils dessinent l'horizon de la plaine et sont donc particulièrement lisibles et sensibles dans ce paysage ouvert.

Le diagnostic a mis en évidence une fragilisation de ces coteaux par l'avancée de l'urbanisation sur les coteaux et l'absence de gestion des parcelles forestières privées. Les lisières forestières sont peu fonctionnelles car trop brusques, trop nettes et d'aspect fermé.

Le plan de paysage et de biodiversité envisage de valoriser ces coteaux boisés, à la fois pour conserver une limite végétale claire et lisible dans le grand paysage de la plaine, mais également pour renforcer les qualités écologiques de cet écosystème. Une attention particulière est portée à la mise en place d'un mode de gestion adapté pour les milieux boisés privés, mais aussi à la recomposition de lisières forestières de qualité. Les lisières sont des zones d'interface par excellence, leur recomposition et mise en valeur représentent donc un enjeu fort du point de vue de :

#### Objectifs :

- Préserver l'écrin boisé délimitant clairement la plaine de Jouars à Montfort
- Améliorer la qualité paysagère et la biodiversité du massif boisé par la restauration des lisières et la conservation des vieux arbres ;
- Maintenir les continuités écologiques des espaces naturels (cf. 1.5)
- Offrir des vues publiques remarquables depuis les coteaux

#### Les sites clefs concernés :

- Tous les coteaux boisés

- l'écologie avec la préservation et mise en valeur d'un milieu à forte capacité d'échanges.
- du paysage par la mise en valeur de séquences paysagères singulières à travers une gestion qualitative des transitions douces entre milieux forestiers et agricoles, ou urbanisés.

#### Plans guides de référence :

- Le Vallon de la Mauldre

## Principes d'action

- **Préserver et valoriser les continuités forestières des coteaux et des lignes de crêtes :**
  - en protégeant le massif boisé
  - en maîtrisant l'implantation du bâti sur les pentes boisées et les crêtes
  - en préservant les arbres existants sur les parcelles constructibles
- **Valoriser écologiquement les boisements existants :**
  - en privilégiant les essences locales : chêne, charmes...
  - en généralisant le renouvellement des boisements par régénération naturelle plutôt que par replantation,
  - en conservant les vieux arbres sur les parcelles privées
- **Favoriser et entretenir la biodiversité des lisières forestières :**
  - en créant une lisière étagée pour les boisements de taille suffisante avec les étages suivants : pelouse (végétation spontanée), ourlet herbacé (végétation spontanée), strate arbustive (essences fruitières) puis peuplement forestier, éclaircie.
  - Favoriser la diversité des types d'occupation du sol en lisière de boisement (vergers, pâtures, jachères, bosquets, etc.) ;
  - en gérant la lisière par une fauche tardive des étages herbacés tous les 1 à 3 ans, un recepage sur la l' étage arbustif tous les 4 à 8 ans et un éclaircissement sur l' étage arboré tous les 10 à 15 ans.

### Gestion d'une lisière en fauche tardive

- Cette démarche peut être réalisée par une coupe rase ou un éclaircissement sur 6 mètres de la lisière existante.
- Des replantations d'essences locales adaptées, notamment d'essences fruitières pour l'étage arbustif, peuvent être effectuées sur la lisière rafraîchie.
- 
- La structure de la lisière doit être non régularisée afin de « briser les lignes » et ainsi créer des micro-habitats écologiquement intéressants (secteurs de refuge, création de zone d'ombre et abaissement local de la température, etc.) ;

- **Mettre en valeur les points de vue depuis les crêtes au sein de parcours de promenades :**
  - en identifiant en lien avec des associations de randonneurs les points de vues les plus intéressants à retrouver
  - en mettant en valeur les points de vue panoramiques sur la plaine, accessibles au public sur les sites les plus significatifs en aménagement leurs accès, dégagement de la vue par défrichage, élagage...)
  - en facilitant l'accès à ces sites depuis les fonds de vallon et la Plaine à travers des itinéraires de promenade (fiche 4.1)
  - en créant un sentier des crêtes reliant ces différents sites
- **Valoriser économiquement les boisements :**
  - en proposant aux propriétaires privés une gestion forestière adaptée à la taille de leurs parcelles
  - en promouvant les filières de valorisation du bois en biomasse ou bois de chauffage,...



Source : Guide des bonnes pratiques pour la gestion des lisières forestières en milieu urbanisé - AEV/CD 94

## Mise en oeuvre technique et outils à développer

- Mettre en place des mesures de protection des boisements dans les documents d'urbanisme
  - en classant les zones boisées en zone naturelle dans le PLU ;
  - en inscrivant la conservation des arbres hautes tiges sur les parcelles constructibles dans les documents d'urbanisme ;
  - en imposant un recul d'implantation d'au moins 50 mètres, ajustable selon le contexte, pour toute nouvelle construction en rebord de plateau, afin de ne pas «casser» la ligne de crête et de préserver l'écrin boisé
  - en maîtrisant la hauteur du bâti sur le haut du coteau, en deçà des lignes de crête (fiche 3.1)
- Recomposer et entretenir les lisières forestières
  - en reconstituant des lisières forestières complètes avec une trame herbacée et arbustive
  - en encourageant la replantation d'essences forestières dans les jardins privés proches de la lisière
  - en maintenant ou créant des chemins d'accès aux boisements entre les habitations par des chemins enherbés fauchés, simples d'entretien, par exemple
  - en implantant le bâti en peigne dans les nouvelles opérations de construction en lisière de boisement
- Réouvrir les milieux intra forestiers, autrefois ouverts et aujourd'hui enfrichés : éviter les EBC sur ces espaces.
- Réouvrir des points de vue qui se sont fermés, y compris en terrains privés, en lien avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, avec possibilité dans certains cas de déclassement des EBC.
- Mettre en place une filière Bois-Energie à l'échelle du Parc

## Les outils existant à utiliser

### Outils réglementaires

- PLU :
  - zone N,
  - article L.123-1-5 III 2° pour d'identifier les éléments de paysage à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre écologique et paysager
  - OAP : elles peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques,
  - Délimitation d'espaces boisés classés (Article L130-1 CU) dans des cas spécifiques
- Code forestier

### Outils opérationnels/pédagogiques

- Plan Simple de Gestion et Règlement Type de Gestion
- La charte du Parc naturel régional , «vers une conduite de sylviculture respectueuse de l'environnement et du patrimoine, filière bois et bois énergie»
- Schémas régionaux de gestion sylvicole élaborée par le CRPF à destination des propriétaires fonciers
- Code des bonnes pratiques sylvicoles édité par le CRPF Ile de France
- Guide des bonnes pratiques pour la protection et la gestion des lisières en milieu urbanisé édité par l'AEV

### Les acteurs concernés :

- CRPF
- Communes
- PNR
- Riverains
- Associations
- ONF
- DDT 78

### Bois-énergie - Le pôle bois du Trièves



Petit territoire rural de moyenne montagne situé au sud de Grenoble, le Trièves est engagé depuis 2004 dans une démarche de charte forestière, portée par un syndicat d'aménagement regroupant 3 communautés de communes. La filière forêt-bois, 2e activité économique du territoire, est marquée par le morcellement de la forêt privée (2/3 des 27 000 ha de surface forestière), par une valorisation insuffisante du bois (bois traité localement ne provenant pas du Trièves et faible activité de la 2e transformation sur le territoire). Face à cette situation, les acteurs locaux ont élaboré et mettent en oeuvre une charte forestière dont le projet de pôle bois constitue une action majeure et exemplaire. Reconnu pôle d'excellence rurale en décembre 2006, ce projet vise, sur un même site, à structurer la filière bois-énergie locale et à commercialiser un produit bois marqué et labellisé. Le pôle bois situé à Saint-Michel-les-Portes permettra de centraliser l'offre de bois-énergie issue des différents gisements (forêts publiques et privées, entretien de l'espace et des zones agricoles, bois déclassés sur le poste de tri, produits connexes des scieries) ; il doit comprendre :

- une unité de broyage et une plate-forme de stockage de 1 000 m<sup>2</sup> pour une capacité de 2 800 tonnes de plaquettes, approvisionnant dans un premier temps les 4 chaufferies bois et réseaux de chaleur prévus sur les 3 communautés de communes du territoire ; financée par la commune de St Michel les Portes, son exploitation est assurée par la Coforêt (coopérative forestière), en partenariat avec l'AFTBM (association regroupant les

propriétaires privés), les communes forestières et l'ONF ;

- un réseau de chaleur alimentant l'unité de séchage, les bâtiments industriels et un lotissement de 20 maisons ; il est financé et exploité par Gaz Électricité Grenoble qui achète les plaquettes et vend l'énergie thermique ;
- une unité de séchage du bois et un dispositif de classement des bois d'oeuvre (outil Triomatic) apportant une plus-value aux produits issus des scieries, par le marquage CE et la labellisation des bois aux normes européennes ; tous deux sont financés et exploités par la SVBT (société anonyme regroupant 4 scieurs et la société Cogénair spécialisée dans le séchage du bois) ;
- un dispositif de mesure de la résistance des bois (appareil Sylvatest) acheté et mis en oeuvre par la forêt.

Au-delà des aspects techniques, le pôle bois du Trièves est l'aboutissement d'une démarche de concertation entre l'ensemble des partenaires de la filière qui conduit à une répartition claire des rôles.

## Le code des bonnes pratiques sylvicoles de la Région Ile-de-France

«Le Code des bonnes pratiques sylvicoles est un document d'orientation élaboré par le Centre Régional de la Propriété Forestière et approuvé par le Préfet de région, après avis de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers. Il comprend un ensemble de recommandations générales, par grand type de peuplements, pour conduire à une gestion durable des forêts.

Créé par la loi forestière de juillet 2001, le Code des bonnes pratiques sylvicoles concerne plus particulièrement les propriétaires détenant de petites forêts sans obligation de plan simple de gestion. Le propriétaire adhérent, pendant une durée d'au moins dix ans, au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles voit sa forêt bénéficier d'une présomption de Garantie de Gestion Durable, lui donnant la possibilité de bénéficier d'aides publiques et de dispositions fiscales particulières.

L'adhésion au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles et son respect attestent que le propriétaire a le souci d'une gestion durable de sa forêt et donnent accès à des aides de l'État en matière d'investissement forestier et à des exonérations fiscales. Ils permettent également de s'inscrire dans la démarche de certification régionale de la gestion durable des forêts.»

Extrait du site internet du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

### Un peuplement... DES SOLUTIONS

**Des peuplements forestiers diversifiés et des possibilités de gestion multiples**

Peuplement de départ	Peuplement d'arrivée
<b>Taillis simple</b> Page 3 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taillis simple</li> <li>Taillis avec réserves</li> <li>Futaie régulière par coupe rase et reboisement</li> </ul>
<b>Taillis avec réserves dont le taillis sous futaie</b> Page 5 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taillis sous futaie ou taillis avec réserves</li> <li>Futaie régulière à partir du taillis ou de la réserve</li> <li>Futaie régulière par coupe rase et reboisement</li> <li>Futaie irrégulière</li> </ul>
<b>Futaie régulière et son renouvellement</b> Page 9 Page 13 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Futaie régulière</li> <li>Futaie irrégulière par régénération lente</li> </ul>
<b>Futaie irrégulière</b> Page 11 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Futaie irrégulière</li> <li>Futaie régulière</li> </ul>
<b>Peupleraie</b> Page 15 <b>Noyeraie</b> Page 17 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peupleraie</li> <li>Noyeraie</li> </ul>
<b>Accru naturel</b> Page 19 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Futaie régulière</li> <li>Futaie irrégulière</li> </ul>

Les évolutions envisageables seront retenues :

**En fonction :**

- des essences présentes et de leur compatibilité avec le sol,
- des objectifs et des moyens du propriétaire,
- de l'adaptation possible d'autres essences à la station.

**En choisissant de mettre en œuvre les bonnes pratiques sylvicoles exposées dans les pages ci-après.**

**20 Conversion vers la futaie irrégulière**

- Conditions préalables: bonne station - réserves de qualité de diamètre les dimensions.

Principe et objectif: obtenir un peuplement irrégulier en éclaircissant au profit des plus beaux sujets de la futaie, quel que soit leur diamètre; éclaircir dans le taillis pour conserver à gaine les arbres de la réserve, dégager leur houppier et permettre le développement d'une régénération naturelle diffuse au sol.

La technique:

se reporter à la Page 11:  
«La futaie irrégulière sylvicoles et évolutions possibles.»

Au final: Le peuplement peut se renouveler progressivement dans le temps sans coupe rase.

### Nature des coupes

Les arbres marqués en rouge sont entérés en coupe.

- Aucun on conserve le "gros bois" en pleine production.
- Dégagement des semis naturels en fonction de leur besoin en lumière.
- Récolte du "gros bois" arrivé à maturité.
- Élimination d'un "petit bois" au profit de son voisin.
- Élimination d'un "gros bois" sans valeur qui gêne un bois moyen de qualité.
- Dégagement de la cime d'un "petit bois".
- Eclaircie du taillis au profit des perches.
- Eclaircie dans un bouquet de "petits bois".
- Éclaircie de qualité médiocre, le gros bois est maintenu.

D'après Michel Hubert - Forêt - Entreprise

Source : Guide des Lisières forestières - AEV

## 1.3 LA NATURE DANS LA PLAINE AGRICOLE

Redonner une place à la nature dans le paysage ouvert de la Plaine



www.francastyle.com



Marie-France Babin, Jouars-Pontchartrain : «(...) Je tends vers l'infini quand je suis là. La Plaine de Jouars c'est une plaine agricole, champs de blé, champs de colza donc beaucoup de jaune. Au printemps et en été c'est magnifique ce jaune pétant ! (...) On voit même les tours d'Anne de Bretagne à Montfort-l'Amaury ! C'est la campagne !(...)on voit loin, on voit Neauphle(...)»

Citation extraite du projet «Poétique du Paysage», 2013, PNRHVC

La large ouverture cultivée de la plaine s'étire, immense, entre terre et ciel au rythme des inflexions douces du relief.

L'optimisation de l'agriculture et l'évolution vers un parcellaire plus lâche ont contribué à faire disparaître les structures végétales, qui ponctuaient et animaient ces emprises cultivées. Si cette vaste ouverture est un atout incontestable d'un point de vue du paysage, avec la disparition de ces motifs paysagers, la plaine agricole a perdu en diversité et en complexité: effacement des éléments de composition du paysage, perte d'échelle et de points de repères, dégradation de la trame verte avec la disparition de zones refuges essentielles pour la biodiversité, disparition des transitions entre bourgs et espaces agricoles.

Le Plan de Paysage et de Biodiversité propose de réintroduire l'Arbre, sous différentes formes afin de retrouver un motif paysager dans le paysage de la plaine et de recréer des espaces de nature interstitiels propices au maintien et au développement de la biodiversité.

### Objectifs :

- Protéger et renouveler le patrimoine arboré existant sur la plaine
- Lutter contre la simplification des paysages agricoles
- Redonner une échelle humaine aux paysages agricoles grâce à des éléments paysagers repère enrichissant le paysage de la plaine
- Favoriser les continuités écologiques et la biodiversité au sein des grandes cultures (cf. 1.5)

Il ne s'agit bien sûr pas ici de proposer un paysage de bocage, qui n'aurait pas de sens pour ce paysage d'openfields, mais bien de réintroduire ponctuellement des structures végétales, au gré des opportunités :

- ripisylve le long des cours d'eau traversant la plaine
- alignements en bord de route, et entrée de village
- arbres isolés au croisement de chemin, ...

### Secteurs concernés :

- Plaine agricole entre le Tremblay -s/Mauldre et La-Queue-lez-Yvelines

### Plans guides de référence :

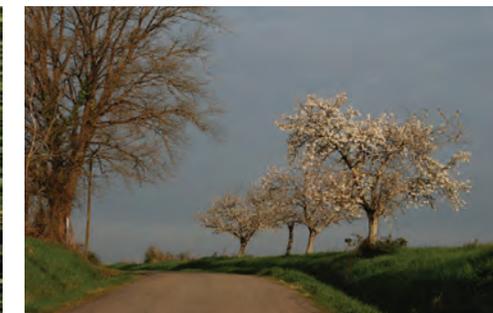
- Le Vallon de la Mauldre
- Le Pontel

- **Maintenir le patrimoine végétal existant :**

- en identifiant et inventoriant les structures végétales existantes et en les protégeant dans les PLU : arbres isolés de plein champ, arbres à cavités, arbres vieillissants, bandes enherbées de bord de champs, haies, bosquets, etc.
- en conservant les arbres vieillissants et les arbres creux : Appliquer une gestion adaptée (surveiller l'arbre, taille régulière tous les 5 ans en août de préférence à la descente de sève ou en mars pour les élagages importants)

- **Réintroduire ponctuellement l'Arbre (arbres isolés, alignements, haies arbustives, ripisylve, bosquets...) dans la plaine en choisissant des espèces adaptées au contexte rural :**

- en privilégiant certains itinéraires ou secteurs clés, notamment sur la partie ouest de la plaine : le long de certains chemins agricoles ou à leur croisement (sans gêner le passage des engins), en limite de parcelle vouée à l'arboriculture ou à la culture sous serres, le long des itinéraires de randonnée, des espaces résiduels (talus..), en pied de pylônes ;
- en sensibilisant les propriétaires des parcelles privées concernées
- en restaurant, améliorant ou créant des ripisylves sur les cours d'eau, fossés, étangs en plaine (cf. fiche I.1)
- en favorisant la constitution de ceintures végétales (arbres, haies...) aux abords des bâtiments agricoles, des hameaux, des villages, des zones d'activités (cf. Fiche 3.2)
- en utilisant une palette végétale adaptée proposant des essences indigènes et fruitières, à croissance peu rapide : chêne, orme, tilleul, érable, frêne qui pourront être plantés isolés ou en bouquet ; pommiers, poiriers, noyers, cerisiers, qui pourront être plantés isolés ou en alignements. Pour les haies, l'utilisation d'essences indigènes est également préconisée : aubépine monogyne, cornouiller mâle sanguin, églantier, viorne obier, chèvrefeuille des haies, essences fruitières sauvages.



*Haies champêtre en limite de parcelles, alignements de fruitiers le long des chemins agricoles, arbres isolés réintroduisent l'Arbre comme motif paysager au sein des emprises agricoles et participent à recomposer une trame arborée.*

## Mise en oeuvre technique et outils à développer

- Réaliser un inventaire au PLU des structures végétales existantes à préserver et à gérer dans le cadre de sa révision ou création
- Identifier les sites potentiels de replantation en repérant les parcelles publiques, et les parcelles privées
- Solliciter le Conseil Départemental pour la replantation d'alignements le long des routes RD 191, RD34, RD 23 en accord avec les agriculteurs riverains
- Établir une contractualisation entre le parc ou les collectivités et les agriculteurs pour la plantation de haies ou d'arbres (voir expériences intéressantes ci-après)
- Imaginer des solutions techniques et/ou financières pour faciliter l'entretien des plantations (matériels subventionnés et mutualisés par exemple)
- Se reporter aux listes d'essences végétales préconisées par le PNR et demander conseil au PNR pour le choix des essences dans les cas particuliers

## Les outils existant à utiliser

### Outils réglementaires

- PLU (inventaire, repérage et protection)

### Outils financiers

- Subventions par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ainsi que par la FICIF pour la plantation d'arbres ou de haies

### Outils opérationnels/pédagogiques

- Cartes communales pour repérage des structures végétales existantes ou disparues
- Inventaire communal des chemins ruraux (existant ou à réaliser)
- Prise en charge des plants et plantations de haies par la FICIF (Fédération Interdépartementale des chasseurs d'Ile-de-France) et le Parc.
- Charte régionale pour la biodiversité

### Les acteurs concernés :

- |                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| • Communes                     | • Riverains    |
| • PNR                          | • Associations |
| • Conseil Général des Yvelines | • FICIF        |
| • Agriculteurs                 |                |

## Expérience intéressante sur le territoire

### Plantation d'une haie sur le plateau agricole entre Saint-Rémy-l'Honoré et Coignières

Extrait du travail des étudiants présenté devant les élus des communes de Jouars-Pontchartrain, Le Tremblay-sur-Mauldre, Saint-Rémy-l'Honoré en avril 2015

Ce projet de plantation, situé sur une propriété communale, est à l'initiative d'étudiants du CHEP situé dans le vallon de la Mauldre, dans le cadre de leur projet tuteuré de deuxième année de BTS gestion de la nature.

«Le plateau agricole concerné est divisé sur deux communes (St-Rémy et Coignières) est aujourd'hui exploité par 3 fermes céréalières. Ce territoire vaste et très ouvert, long d'environ 3 km, est traversé par la RD34 qui relie St Rémy à la RN10 au bout d'un champ.

Cette rupture dans la trame verte est un inconvénient pour la biodiversité du milieu, mais aussi pour le vent, le gel sur la route en hiver causant de nombreux accidents et les nuisances sonores de la RN10 et de la voie de chemin de fer (Rambouillet, Paris Montparnasse).

Ancien chemin Royal, il mesure 13 m de large sur 500 m de long environ, et est recouvert par une strate herbacée d'espèces pionnières (ortie, ray grass, trèfle...). Un fossé récupérateur des eaux pluviales est présent et remonte jusqu'à la fontaine des pères qui est la source de la Mauldre.»

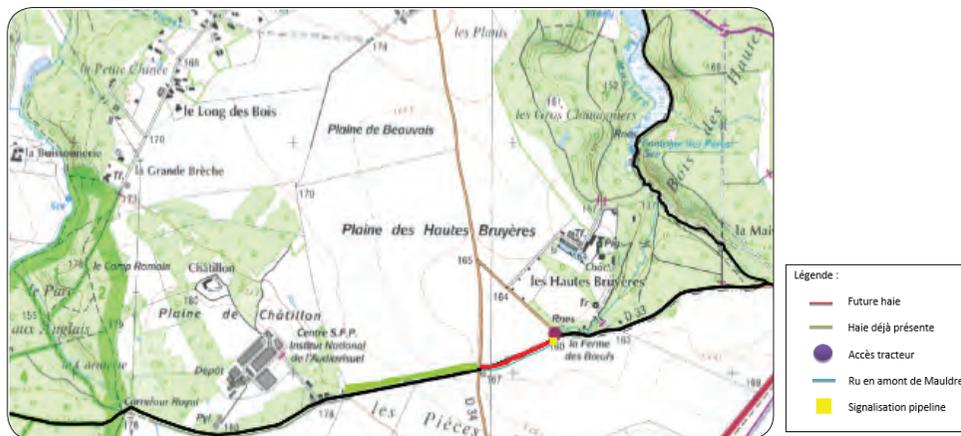
Les Objectifs du projet :

Objectif n°1 : Créer une continuité de la trame écologique et paysagère bocagère du plateau.

Objectif n°2 : Valoriser un chemin communal dans le but de protéger la plaine du vent et du gel.

Objectif n°3 : Réintroduire un habitat pour valoriser la biodiversité de la plaine.

(Cette liste n'est pas exhaustive, suivant les différents besoins de la commune)



### Plantation d'une haie sur une parcelle privée aux Essarts le Roi Projet réalisé par le PNRHVC



Source: PNRHVC

## Expérience intéressante sur le territoire Requalification de la RN 10 - PNR Haute Vallée de Chevreuse

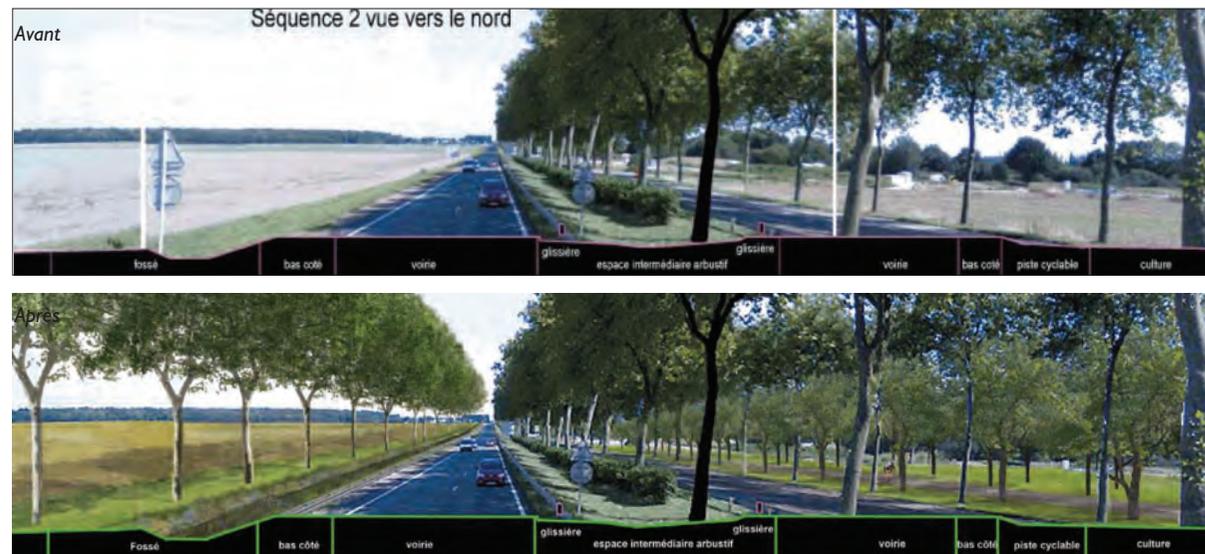
Suite à l'appel à projets sur la Trame Verte et Bleue lancé en 2007 par le Ministère en charge de l'écologie (MEEDDM), le PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse a décidé de travailler en priorité sur l'axe routier de la RN 10 qui s'inscrit dans le nouveau périmètre du Parc. Cet axe, doublé d'une voie ferrée et d'un projet autoroutier (A12), traverse des corridors écologiques d'échelle suprarégionale à locale.



Adossée le long de la RN 10 sur 130 m, la parcelle choisie se situe légèrement en contrebas de l'infrastructure. Non exploitée, cette prairie enherbée ne subit qu'un seul fauchage par an, il n'y a donc aucune concurrence avec des surfaces cultivées. Sa situation à l'entrée des Essarts pourrait en faire une vitrine, qui entraînerait une émulation dans la réalisation d'actions éco-paysagères sur d'autres territoires de la commune.

Trois types d'actions différentes sont envisageables, sous réserve d'une autorisation de la part de la DIRIF :

- un alignement de platanes
- une double rangée de haie
- une action « mixte », alignement de platanes avec une haie entre chaque arbre.



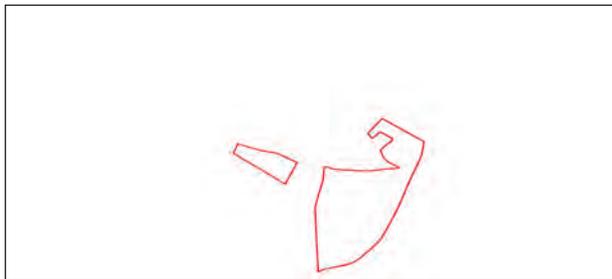
## Expérience intéressante - «Voyage auprès de mon arbre», l'action des agriculteurs du PNR du Vexin français

Le PNR du Vexin français a mis en place un site internet qui met en lumière les actions menées par des agriculteurs, témoignages à l'appui : ils expliquent qu'ils ont choisi de replanter des arbres ou des haies sur leur exploitation :

- pour restaurer des cortèges d'auxiliaires protégeant leurs cultures
- pour proposer des abris au gibier
- pour produire du bois-énergie
- pour améliorer les qualités agronomiques des sols
- pour protéger les habitants face aux pollutions dans les secteurs proches de l'urbanisation

Les exploitants expliquent également le sens de leur projet, les éléments fondateurs de leurs choix : si certaines aides financières leur sont proposées (aides du PNR ou de la PAC), elles ne constituent pas leur seule préoccupation ; d'autres facteurs entrent en ligne de compte comme la volonté de préserver un paysage qu'ils apprécient, de garder l'image d'une agriculture de qualité, de protéger les riverains des pollutions.

Quelques astuces sont également révélées : planter au pied de poteaux permet de ne pas consommer de terre arable !



Des schémas ont été réalisés à partir de témoignages d'agriculteurs recueillis lors d'un voyage autour de la chaussée Jules César, sur le territoire de PNR du Vexin français en juin et juillet 2011. Ils expliquent les liens existants entre les actions des agriculteurs et les effets visibles dans les paysages.



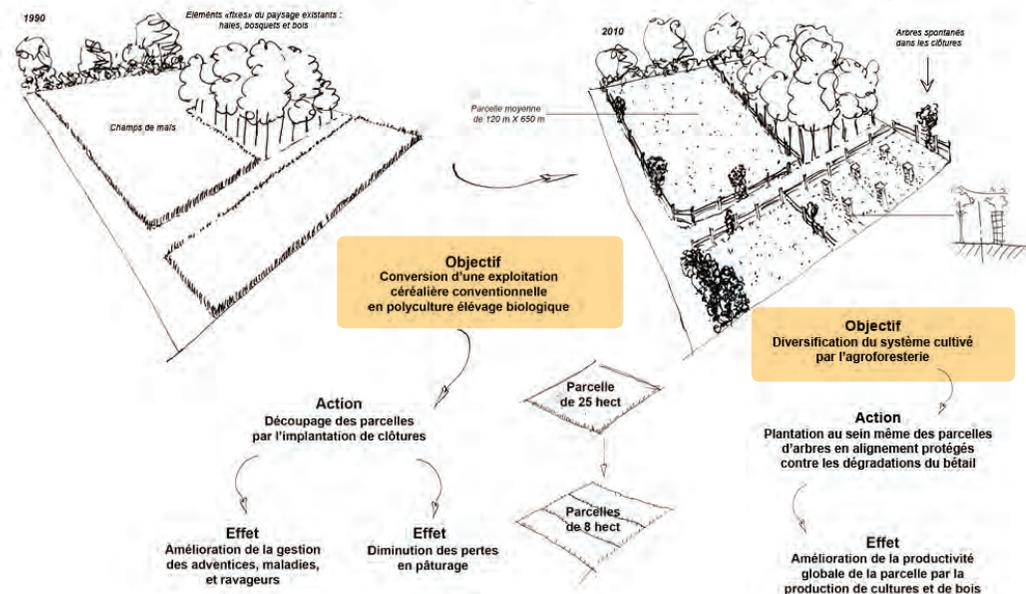
Agroforesterie : exemple de production de blé sous des noyers



Agroforesterie : exemple de maraîchage sous des pêchers

### Des arbres et des haies...

...pour créer un système agroforestier



(source : «Voyage auprès de mon arbre», PNR du Vexin)

Peter Bason, Le Tremblay-sur-Mauldre «*Ca c'est l'image pour un américain... Quand on pense à la France, on pense à ça ! C'est très joli(...)C'est très cool ! C'est une vie formidable, une vie spéciale de connaître les petits villages comme ça*»

Citation extraite du projet «*Poétique du Paysage*», 2013, PNRHVC



Longtemps opposées par principe, la nature et la ville doivent aujourd'hui trouver une nouvelle manière de coexister. En effet la «nature en ville» peut et doit exister pour répondre à des enjeux écologiques mais aussi esthétiques et sociaux, le désir de nature en ville étant particulièrement prégnants chez les populations périurbaines.

La superposition d'une trame de nature et d'un milieu urbain permet de composer des milieux interstitiels diversifiés, propices au développement de la biodiversité, proche de l'homme. Aujourd'hui, certains aménagements publics ou privés, ou certaines réhabilitations de bâtis, à travers les choix du mode opératoire, des matériaux, ou encore de la palette végétale, ne favorisent pas la mise en place de milieux privilégiés pour l'installation d'une faune et d'une flore spécifiques. Les bâtiments, par exemple, peuvent en effet constituer des abris pour la faune et la flore et présenter des impacts positifs sur certaines espèces comme les chauves-souris, les oiseaux, les reptiles ainsi que quelques petits mammifères, à travers notamment la forme architecturale, les façades et les toitures du bâti.

Le Plan de Paysage et de Biodiversité propose des principes d'actions pour favoriser la présence de la nature dans les bourgs.

#### Objectifs :

- Favoriser la présence de la nature en milieu urbain
- Affirmer le caractère rural du territoire à travers les espaces publics (voir fiche 3.3)
- Favoriser l'installation d'une faune et d'une flore diversifiées dans les espaces publics
- Faire des bourgs et villages des sites d'exemplarité en matière d'entretien raisonné des espaces de nature en ville

#### Secteurs concernés :

- Jouars-Pontchartrain, Le Tremblay-sur-Mauldre, Saint-Rémy-l'Honoré, les Mesnuls, Montfort-l'Amaury, Méré, Galluis, Grosrouvre, Mareil-le-Guyon, La-Queue-les-Yvelines

#### Plans guides de référence :

- Gare de Montfort-Méré

## Principes d'action

- **Sensibiliser les acteurs et usagers sur les enjeux de la nature en ville**
  - en développant les supports de communication (brochures, guides, conférences,...)
  - en proposant des ateliers pédagogiques avec les écoles
  - en organisant des promenades thématiques autour d'exemples sur le territoire
- **Réaménager les jardins en faveur de la biodiversité**
  - en proposant des solutions de réaménagements de jardins pour qu'ils soient plus accueillants pour la faune et la flore (des solutions sont présentes au sein des guides et documents du PNR ou de Natureparif)
- **Réhabiliter le bâti en privilégiant des restaurations compatibles avec l'installation d'une faune et d'une flore spontanées (enduit adapté, nichoirs...) :**
  - en favorisant les murs/murets/enduits avec des interstices dans lesquels la faune et la flore pourront se cacher/développer (installation de briques creuses, trous sous la toiture, etc).
  - en évitant au maximum le jointoiment du bâti. Si cette démarche s'avère nécessaire, le faire lors de périodes adaptées (période chaude pour les insectes/reptiles par exemple, ils pourront s'enfuir) ;
  - en maintenant les corniches sur le bâti
  - en installant des nichoirs adaptés aux chiroptères et à l'avifaune sur ou dans les bâtis ;
  - en traitant le bois (combles, charpente) au Sel de Bore, non toxique pour les chauves-souris.
  - en conservant des vieux arbres à cavité (cf. Fiche 1.3) ;
  - en évitant les « impacts-oiseaux » sur les vitrages
  - en créant une perméabilité pour la petite faune terrestre à la base des clôtures notamment celles en contact direct avec les milieux naturels (trouées, chatières, espacements entre barreaux, etc.).
- **Inciter l'utilisation des toitures végétalisées dans le neuf ou l'ancien :**
  - en autorisant ces toitures dans le PLU
  - en conseillant ces toitures
  - en faisant référence à la charte régionale de la biodiversité



Réhabilitation hermétique à l'installation de la faune anthropophile à St Rémy l'Honoré



Lézard des murailles et flore associée sur un muret de pierre à joint de mortier

## Principes d'action - suite

- **Favoriser la biodiversité à travers la conception et la gestion des espaces publics et privés :**

- en limitant les surfaces minéralisées en favorisant les emprises végétalisées par la réintroduction de l'arbre et l'herbe dans les espaces publics où ils font défaut : aménagement de passe-pied sur trottoirs enherbés, enherbement des allées des cimetières, des zones de stationnement,...
- en privilégiant les espèces indigènes adaptées au contexte rural (fruitiers, arbres de grand développement, à l'image des arbres isolés ou des alignements de la plaine)
- en opérant une gestion différenciée entre pelouse et prairies

- **Favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales dans l'espace public et privé en créant des noues de rétention/infiltration participant à la qualité des espaces publics, création de petits points d'eau,... et en supprimant l'usage des pesticides (opération Zéro-Phyto).**

- **Limiter la pollution lumineuse**

- en diminuant l'intensité lumineuse des espaces publics au-delà d'une certaine heure (23h) et en instaurant l'extinction nocturne ;
- en évitant au maximum l'éclairage des grands édifices (églises notamment) ;
- en utilisant des lampes ou led non nocives pour la faune nocturne (lampes sodium basse pression moins de 1800°K, ou led ambree -moins de 1900°K);



Cette noue plantée de vivaces en limite de propriété.



Le végétal des jardins privés et de l'espace public crée une ambiance jardinée dans cette rue d'un village de l'Aube.



Exemples d'espaces de stationnements plantés : les emprises pour les voitures sont traitées en terre pierre enherbé, pavés à joints enherbés ou encore en grave naturelle. La grande place laissée au végétal permet de mieux intégrer au sein des villages, et de maintenir une perméabilité des sols.

## Mise en oeuvre technique et outils à développer

- Éditer un 'kit' de documentation simple et synthétique, distribué aux nouveaux arrivants sur le PNR, pour les sensibiliser sur les plantations de haies d'essences locales, en complément du guide Eco-jardin et de la plaquette «Plantons le Paysage» édités par le PNR
- Proposer un outil de communication à destination des habitants pour mener des réhabilitations compatibles avec l'installation d'une faune et d'une flore.

## Les outils existant à utiliser

### Outils réglementaires

- PLU (règles sur surfaces imperméabilisées, sur le paysage urbain à travers l'article 11, sur les clôtures, règles permettant les toitures végétalisées)

### Outils financiers

- Aide de la Région Ile de France pour les projets liés à l'adaptation au changement climatique, mesures pour la gestion des eaux en ville, dispositifs paysagers de maîtrise des ruissellements d'eaux pluviales

### Outils opérationnels/pédagogiques

- Formation par le pôle éco-paysage du PNRHVC
- Guide écojardin édité par le PNRHVC
- Charte régionale de la biodiversité
- Guide restauration du parc
- Fiches conseils Fermes du PNR

### Les acteurs concernés :

- Communes
- Communauté de communes
- PNR
- Professionnels de l'aménagement (paysagistes, architectes, BET...)
- Habitants
- Associations

### Abbaye de Beauport (Côtes d'Armor)

Une restauration de bâtiment historique prenant en compte la protection de la faune



«L'Abbaye de Beauport, fondée en 1202 appartient au Conservatoire du littoral depuis 1993. Depuis cette date, l'AGRAB (Association pour la Gestion et la Restauration de l'Abbaye de Beauport) met en oeuvre la restauration de l'Abbaye en y incluant un fort volet biodiversité.

(...) Outre les nombreuses cavités-nichoirs réservées dans les murs de l'Abbaye, les aménagements paysagers et écologiques des abords du bâtiment ainsi qu'un astucieux vitrail sur charnière (permettant aux hirondelles de faire

des allers-retours entre leur nid à l'intérieur du monument et l'extérieur), les combles aménagées de façon à accueillir un maximum d'espèces. A l'occasion de la rénovation de la toiture (250m<sup>2</sup>) et des charpentes, des aménagements pour la faune ailée ont été pensés. La jonction intérieure entre le mur et la toiture a été équipée de nichoirs à martinets, invisibles depuis l'extérieur.

Une véritable colonie de martinets peut désormais s'y installer de manière confortable. Un nichoir à Effraie des clochers a été placé dans les combles, derrière le mur, de façon à ce que seule une discrète ouverture serve d'entrée. De nombreuses ouvertures dans la toiture servent de lieu de passage pour les chauves-souris qui trouvent dans ces larges combles un abri idéal.

Ce résultat exceptionnel mêlant protection de la faune et rénovation de bâtiment historique a été rendu possible grâce au travail d'une équipe pluridisciplinaire. La capacité d'écoute des différents acteurs du chantier a permis de penser ces aménagements pour la faune dès la phase de planification. La simplicité de réalisation et d'intégration dans tout type de bâtiment est également un gage de succès qui contribue à la protection de la biodiversité.»

Extrait Guide technique «Biodiversité et Bâti»- Fiche 12

### Guide Trame Verte et Bleue du SCOT élaboré dans le cadre du SCOT de Caen

Des aménagements rustiques et économiques.

«On sait réaliser des espaces verts accueillants pour la flore et la faune sauvages, agréables pour le public et économes en coûts de gestion. Cet objectif peut être atteint par une utilisation judicieuse d'espèces rustiques (adaptées au contexte local, sans caractère invasif) ainsi que par un entretien réduit au minimum, étant entendu que celui-ci doit être adapté au contexte local et notamment au mode de fréquentation. La plantation d'arbres à fruits est pratiquée par des communes de la région de Caen dans des espaces péri-urbains ; cette pratique est à promouvoir, car elle est appréciée tant par le public que par la faune sauvage. Les jachères fleuries doivent être composées de graines locales produites si possibles dans la région pour éviter les risques de pollution génétique. La recherche de rusticité concerne aussi les aménagements liés aux eaux pluviales(...)»

Extrait du guide TVB du Scot de Caen

Maison du Parc du Gâtinais, a mis en place plusieurs dispositifs favorisant la nature en ville : mare, végétation locale, nichoirs pour différentes espèces intégrés aux façades, etc,...



Maison du Parc du Gâtinais - source : PNRHVC

Marie-France Babin, Jouars-Pontchartrain «Il a été décidé de faire une déviation, et cette déviation longe la plaine de Jouars. Avant le début du XXI<sup>e</sup> siècle, c'était le dernier point noir, vraiment noir qui existait en termes de circulation dans la région parisienne, enfin dans l'ouest parisien plutôt(...)La déviation de la Nationale 12, comme je disais, longe la plaine de Jouars, c'est l'axe structurant de la plaine de Jouars, c'est l'avenir en fait ! C'est le XXI<sup>e</sup> siècle là !»

Citation extraite du projet «Poétique du Paysage», 2013, PNRHVC



Le SRCE identifie différents points de conflit au niveau de la sous-trame des milieux arborés, bleue et prairiaux de la Plaine de Jouars à Montfort. Il met en évidence l'infrastructure linéaire de la RN12 comme la principale coupure du territoire, interrompant la connexion entre le nord du massif de Rambouillet et la forêt des Quatre piliers.

En complément de la réhabilitation de la trame de nature au sein de l'emprise de la plaine (1.2) et de la réhabilitation des continuités écologiques des fils d'eau (fiche 1.1), le plan de paysage et de biodiversité prévoit de :

- valoriser les principaux couloirs de biodiversité, zones d'échange primordiales entre différents réservoirs de vie, que représentent les infrastructures de la RN12 et Voie ferrée.
- assurer une meilleure franchissabilité des grandes infrastructures routières et ferroviaires, en particulier au niveau de la route Nationale 12.

#### Objectifs :

- Renforcer les continuités écologiques au sein du territoire en s'appuyant sur le SRCE d'Ile-de-France
- Atténuer l'effet de coupure physique et paysagère des grandes infrastructures sur le territoire notamment la N12
- Participer à la réintroduction d'éléments de nature favorisant la biodiversité au sein de la plaine agricole (fiche 1.3) et contribuer à la reconstitution de la trame verte
- Rétablir la continuité écologique de la trame bleue au niveau de la Guyonne et de la Mauldre et de leurs affluents
- Offrir des itinéraires de qualité mettant en valeur l'entrée sur le territoire, et sa découverte

#### Secteurs concernés :

- Voie ferrée, RN12, pylônes électriques, Mauldre et ses affluents, plaine agricole

#### Plans guides de référence :

- La Queue les Yvelines-Galluis
- Gare de Montfort-Méré

- **Valoriser la RN12, la Voie ferrée et les pylônes électriques comme des corridors de la sous-trame herbacée à fonctionnalité réduite identifiés dans le SRCE au niveau de Méré et Tremblay-sur-Mauldre :**

- en préservant et gérant de façon extensive (fauche tardive, export autant que possible des produits de coupes, conservation du bois mort au sol) de l'intégrité des talus herbacés bordant la voie ferrée et la RN12.
- en favorisant un entretien mécanique par fauche plutôt que par broyage, et sans herbicide, au pied de pylône de la ligne haute-tension.
- en favorisant le développement et en gérant de manière extensive (fauche tardive) les bandes enherbées le long des cultures, de la voirie et des cours d'eau en cœur de plaine afin de restaurer et/ou créer les corridors écologiques de la sous-trame herbacée. Ces actions doivent prioritairement être menées entre les SBR et les ZIEC de la plaine ;



A28 PS Ecommoy (72), andain pour petite faune 24.06.04. ©OGE-Vignon

- **Réduire l'effet de coupure écologique générée par le passage de la RN12 et de la voie ferrée :**

- en aménageant si besoin les ouvrages existants au niveau de la RN12 afin qu'ils soient perméables à la petite faune avec par exemple l'agrandissement des buses, la mise en place de couloir « naturels » (bande de terre, bande enherbée, etc.) sur les grands ouvrage (ponts ou tunnels).
- en aménageant un passage faune spécifique (inférieur ou supérieur) à des emplacements stratégiques de la RN12 tel qu'au niveau du Golf des Yvelines sous la N12 entre le réservoir du bois de Grosrouvre et la forêt des quatre piliers comme prévu dans le Plan du parc (passage contraint identifié par le SRCE) ;
- en limitant les risques de collisions avec la faune sur certaines routes identifiées par le SRCE (D138 à Montfort-l'Amaury, D191 à Mesnuls, etc.) par la réduction de la vitesse dans les secteurs, la restauration des buses sous les routes (passage petite faune), et l'installation des panneaux de prévention, etc.
- en aménageant des « hop-over » (pont végétal pour les chauves-souris/oiseaux) sur des axes de déplacements faunistiques altérés par la rN12 (au niveau du bourg de Galluis, au niveau de la Mauldre, etc.)
- en aménageant les ouvrages hydrauliques sous la RN12 afin qu'ils soient perméables à la petite faune (création de banquette sèche, agrandissement de l'ouvrage)
- en mettant en place des clôtures permettant le passage de la petite faune (hérissons, amphibiens)

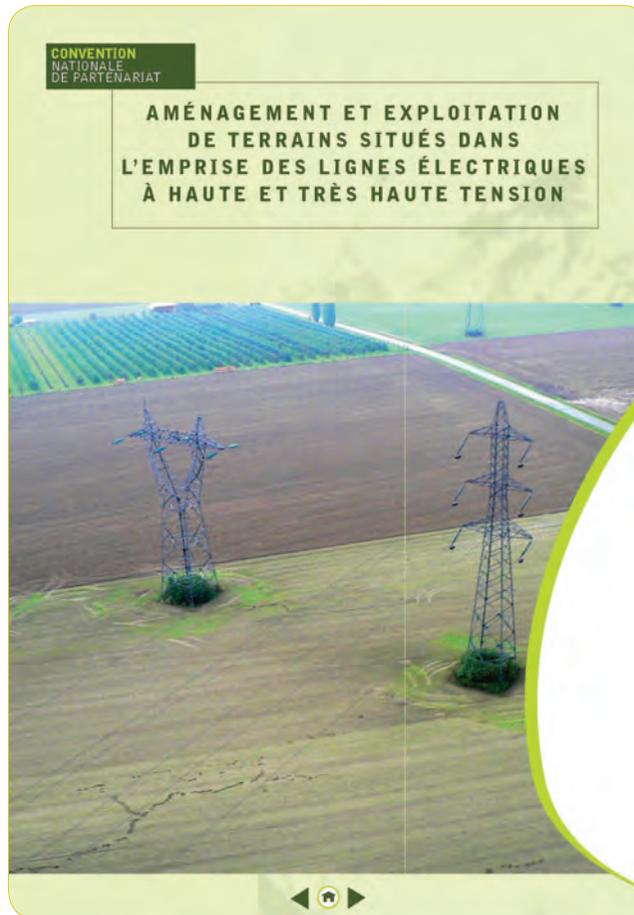
### Convention Nationale de Partenariat ; FNC (Fédération Nationale de Chasseurs) et RTE (Gestionnaire du Réseau transport Electricité) : Aménagement et exploitation de terrains situés dans l'emprise des lignes électriques à haute et très haute tension

"Les lignes électriques de RTE sont implantées à 65 % en milieu agricole et 20 % en milieu forestier. Certains terrains situés dans les emprises des lignes électriques (surplomb et pylônes) de RTE présentent un intérêt pour la biodiversité en général et la faune sauvage en particulier. C'est pourquoi, RTE et la FNC se sont rencontrées afin de s'accorder sur une démarche commune destinée à encourager l'aménagement des emprises de lignes électriques en faveur de la faune.

Ce partenariat a pour objectif d'aider à une gestion raisonnée des terrains situés dans les emprises de lignes électriques— pieds de pylônes, surplomb de terrains en friche et tranchées forestières—, en faveur de la biodiversité et de la faune sauvage en particulier, dans le respect des règles de sécurité et des contraintes d'exploitation relatives à ces installations. En accord avec les propriétaires des terrains concernés, le partenariat entre RTE et la FNC sera ciblé sur les actions suivantes :

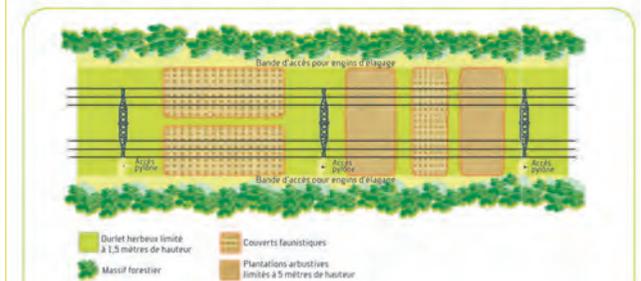
- l'implantation et l'entretien de couverts herbacés faunistiques (abris et nourritures pour le gibier), par les chasseurs, sur des terrains situés dans les emprises d'ouvrages électriques (conducteurs ou pylônes) ;
- l'implantation et l'entretien de buissons et de haies faunistiques, par les chasseurs, sur ces terrains ;
- la communication sur les aménagements cynégétiques réalisés."

Extrait issu de la Convention Nationale de Partenariat entre la FNC et RTE.



### Présentation des aménagements cynégétiques envisageables

Différents aménagements cynégétiques peuvent être envisagés dans le cadre du partenariat : la plantation d'arbustes ou de couverts faunistiques.

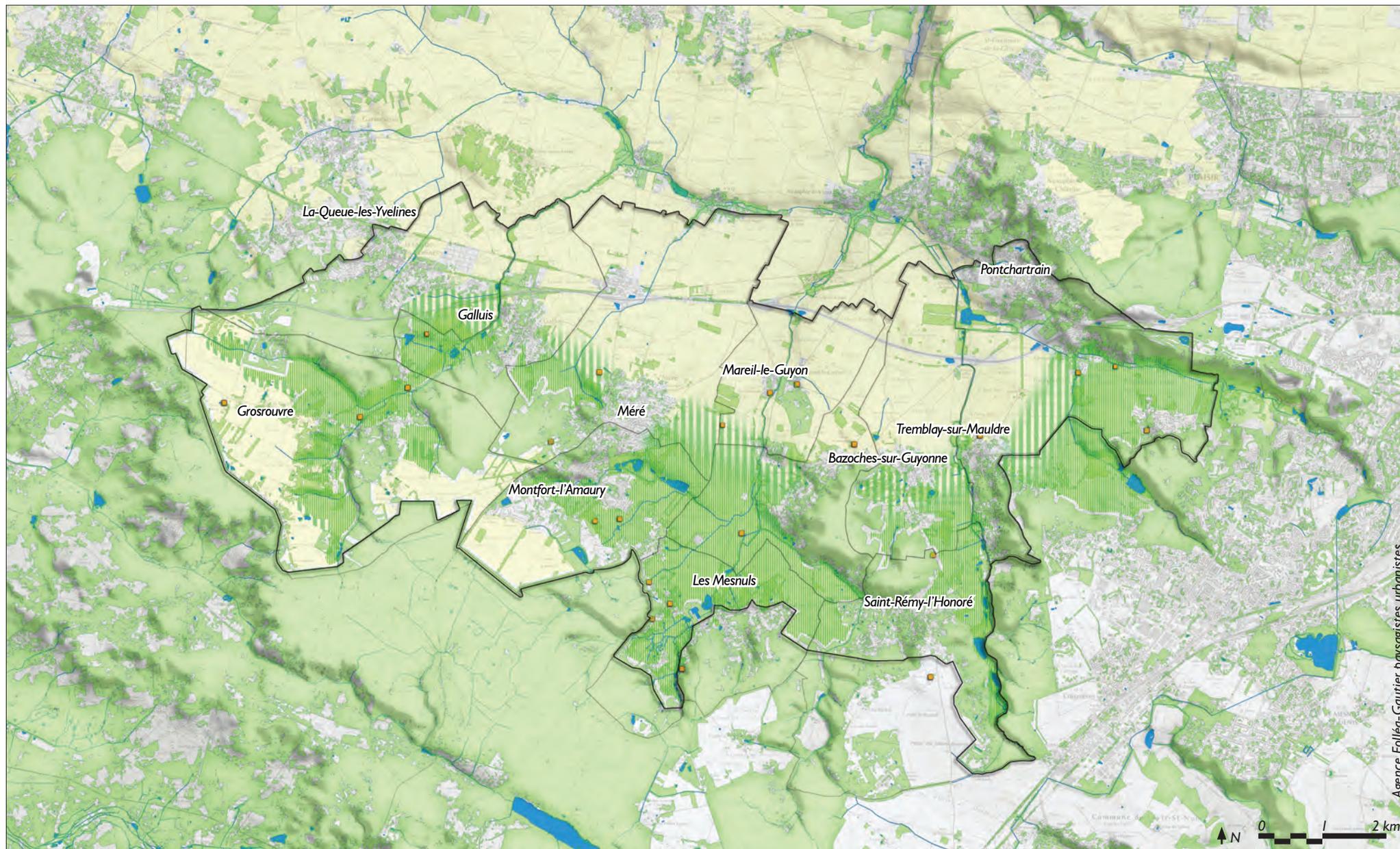


#### Facilité d'accès à la tranchée forestière et aux pylônes

Les aménagements doivent être disposés de telle manière que l'accès à la tranchée forestière et aux pylônes par les techniciens de RTE ne soit pas entravé par la végétation ou encore par une clôture. Une bande de végétation doit dépasser la hauteur de la clôture qui engendrerait le délogement d'arbres en lisière des tranchées forestières.



## ORIENTATION 2. POUR UNE AGRICULTURE OUVERTE ET DIVERSIFIÉE AU SEIN DES VALLONS



Véritables espaces de respiration entre les bourgs, les vallons creusés par la Mauldre et ses multiples affluents forment des paysages agricoles diversifiés associant cultures et pâtures. L'important patrimoine des fermes jalonnant le territoire en rebord des coteaux, participe également pleinement, par leur implantation et leur architecture, à la qualité de ces paysages agricoles. Cependant, l'abandon des vignes et vergers des coteaux, et la diminution des prairies et des pâtures dans les vallons au cours du 20e siècle, a contribué par leur enrichissement à faire «descendre» la forêt en pied de coteau et à favoriser une urbanisation diffuse; un double processus de fermeture fragilisant ces espaces de respiration.

La bonne qualité des terres des vallons, leur proximité avec les bourgs et l'engouement de la population pour les produits locaux constituent un contexte favorable pour le développement d'une agriculture de proximité.

La seconde orientation de ce plan de paysage et de biodiversité vise donc à reconquérir ces espaces ouverts afin de constituer des paysages agricoles vivants et harmonieux. elle cherche à encourager le développement d'une agriculture de proximité, diversifiée, aux abords des bourgs et à réorganiser une transition douce entre les paysages agricoles des vallons et les grandes cultures de la plaine. La réhabilitation et le maintien des bâtiments anciens comme sièges d'exploitation, et plus généralement, l'accompagnement pour des constructions agricoles de qualité participent aussi à la préservation d'un paysage rural animé et de qualité.

Le plan de Paysage et de Biodiversité prend en compte ces préoccupations au travers des actions suivantes :

- **Les vallons cultivés** : Encourager les formes de reconquête d'agriculture diversifiée de proximité, maraîchage, jardins partagés, vignes, vergers, prairies et pâtures
- **Le bâti agricole** : Préserver le patrimoine paysager, bâti, culturel et économique des grandes fermes et promouvoir un nouveau bâti agricole de qualité

*Ce que dit la charte du Parc :*

*«L'espace agricole occupe une part essentielle du Parc. Les activités agricoles (et forestières) sont les principales gestionnaires du territoire. Le maintien d'une agriculture dynamique et viable est le garant de la préservation de ce territoire. Il est donc nécessaire de veiller à la préservation de l'intégrité d'unités agricoles de superficie suffisante, de faciliter la reprise des exploitations, d'inciter à la diversification, de consolider ou de rétablir les filières, d'assurer le maintien des infrastructures agricoles et la circulation sans entrave des matériels agricoles.»*

Olivier Marchal, Les Mesnuls : «Le site s'appelle le gros buisson et (il y a ) plein de buissons au milieu effectivement, c'est pareil ce sont de belles prairies quasiment naturelles! Avec une grande diversité de flore, d'insectes (...). Si ce sont des prairies semées avec une ou deux espèces de graminées t'as une prairie sans vraiment de vie dedans et là (il y a ) des prairies pâturées qui sont vraiment superbes! Avec ces vieux poiriers, il y a des mares, (...) les animaux vont là-dedans un peu. Et là (...) t'as d'anciens vergers et tu reconnais ces parcs de châteaux t'as toujours de grands arbres(...)»

Citation extraite du projet «Poétique du Paysage», 2013, PNRHVC



On compte une petite douzaine de vallons où les ondulations douces du relief, le parcellaire plus resserré la mosaïque agricole et la présence de structures végétales offrent des paysages intimes d'une grande diversité. Ces incisions rayonnent autour de la plaine et constituent des coupures physiques entre les coteaux, offrant de véritables espaces de respiration entre les bourgs implantés sur les piémonts. La proximité des bourgs et le maillage important de chemins et petites routes peu circulées, font des vallons des lieux de loisirs doux privilégiés, propices à la promenade et à la découverte par les habitants ou promeneurs plus occasionnels. Par ailleurs, situés aux franges de l'agglomération parisienne, ces espaces agricoles périurbains, représentent un vrai potentiel de développement agricole de proximité : la demande toujours croissante de traçabilité, et de garanties sanitaires incite les habitants à se tourner vers marchés locaux dont les producteurs et les modes de productions sont connus. Les techniques raisonnées et biologiques sont de plus en plus réclamées par les consommateurs.

L'abandon des cultures ou des prés au cours du 20e siècle a contribué à fragiliser, avec le développement des boisements ou l'apparition d'une urbanisation diffuse, ces respirations et corridors écologiques essentiels pour relier coteaux boisés et plaine agricole.

Le Plan de Paysage et de Biodiversité vise donc à conforter les vallons agricoles comme des

#### Objectifs :

- Contribuer à la protection et à la valorisation des paysages agricoles des vallons, à proximité de secteurs urbanisés
- Mettre en place une agriculture qualitative et diversifiée assurant une transition écologique et paysagère entre les espaces des grandes cultures et les villes et villages
- Favoriser des relations entre les habitants et les agriculteurs
- Contribuer à développer et promouvoir une agriculture durable
- Favoriser la diversité faunistique et floristique
- Favoriser le pâturage extensif, pour le maintien d'une biodiversité et contribuant à l'animation de ces espaces à proximité des bourgs

paysages ouverts structurants de l'identité paysagère de la plaine de Jouars à Montfort, et à y développer un projet d'agriculture de proximité en associant sur ces mêmes territoires une vocation de lieu de production une vocation d'espaces de loisirs et de promenade. Le projet de paysage et de biodiversité propose également de profiter de la présence de nombreux centres équestres sur le territoire pour réintroduire des prairies de fauche et de pâture dans les vallons. Des haies en limite de parcelles pâturées, bosquets et arbres isolés confortent la trame arborée de ces vallons. Cette trame arborée, le milieu herbacé des prairies, et la présence des chevaux participent à reconstituer un écosystème riche au sein des vallons. Il contribuera ainsi que les zones humides préservées à conforter et favoriser la précieuse biodiversité de ces territoires.

Pour cela, le projet propose de :

- de conforter ces ouvertures et d'assurer une transition paysagère douce vers les grandes cultures de la plaine.
- valoriser ces paysages agricoles en associant les enjeux agronomiques à la qualité écologique et paysagère
- affirmer la vocation de ces vallons autour d'un projet agricole de proximité permettant de valoriser localement les productions
- valoriser le cheval comme moyen de reconquête et d'entretien des prairies et pâtures des vallons.



Mosaïque agricole existante dans le vallon de la Mauldre

#### Secteurs concernés :

- Les vallons d'Elancourt, de la Mauldre, du Guyon, de la Guyonne, de Monfort-l'Amaury, de la Couarde, du Lieutel, de la Mormaire

#### Plans guides de référence :

- Le Vallon de la Mauldre
- Le Pontel

#### • Développer une agriculture de proximité au sein des vallons :

- en sensibilisant les habitants, les élus locaux et les agriculteurs aux valeurs d'une activité agricole à proximité de la ville
- en construisant un projet de territoire mettant en réseau les différents acteurs de la filière agro-alimentaire locale de proximité (mise en réseau des producteurs, favoriser les innovations en matière de filière agricole et notamment celles qui profitent de la proximité urbaine pour la distribution,...)
- en développant les circuits courts en complément des points de ventes existants : création d'un marché des producteurs locaux pouvant s'établir alternativement dans les différentes communes de la Plaine de Jouars, installation de points de vente sur les sites des gares de Garancières-la Queue et de Villiers-Neauphle-Pontchartrain, Montfort-Méré.
- en favorisant le rapprochement entre l'agriculture et les habitants, à travers des actions de sensibilisation, (circuits de découvertes, partenariats avec les scolaires...),
- en aménageant des chemins et pistes cyclables autour des exploitations agricoles
- en valorisant les sièges des exploitations
- en créant des lisères agro-urbaines (cf. fiche 3.2)
- en identifiant les productions agricoles locales par une signalétique commune porteuse d'une image claire et valorisante (marque PNR...)

## Principes d'action

- **Développer une agriculture de qualité, diversifiée respectueuse de l'environnement :**
  - en diversifiant les productions agricoles au sein des vallons afin de maintenir les mosaïques agricoles et donc les mosaïques d'habitats associant différentes cultures
  - encourager une diversification des revenus agricoles (hébergement, restauration, accueil pédagogique, gestion des chemins, ruisseaux...)
  - en soutenant des associations agricoles sociales (jardins familiaux, partagés,...)
  - en soutenant les reconversions d'exploitations traditionnelles en agriculture biologique
  - en maintenant et replantant les structures végétales en limite de parcelles
  - en développant des formes d'agriculture mixtes (sylvo-pastoralisme : gestion d'un boisement par le pâturage, agrosylviculture : plantation sur une même parcelle, d'arbres et de culture)
- **Mettre en place une gestion des milieux prairiaux en rebords de coteaux et autour des bourgs par la filière «cheval» :**
  - en établissant une charte de «bonnes pratiques» à destination des centres équestres labellisés, promouvant le pâturage extensif, les stratégies médicales responsables, la mise en place de bandes enherbées d'intercultures avec une gestion écologique par une fauche tardive sans intrant.
  - en valorisant le cheval comme outil de gestion (débardage, pâturage, découverte...)
  - en maintenant et développant des prairies pour le pâturage extensif et/ou le fourrage sur les rebords de coteaux et autour des bourgs.
  - en aidant au transfert d'équins depuis les parcelles sur pâturées vers des emprises à défriche
  - en mettant en réseau les différents acteurs du monde équestre dans le territoire du PNR



Vergers, pâtures, cultures forment une mosaïque agricole diversifiée contribuant à construire des paysages de qualité, et des milieux riches en biodiversité

*Un pâturage extensif correspond à une unité de gros bétail par jour et par hectare. A titre d'exemple sur une parcelle de 10 hectares, 10 chevaux peuvent être laissés pour le pâturage à l'année ou bien 20 chevaux peuvent y être laissés sur la moitié de l'année.*

*Lors de l'administration de vermifuge sur le bétail, isoler les animaux durant deux jours afin d'en récupérer et stocker les excréments contenant les résidus des produits pharmaceutiques. Cette démarche évite la pollution des sols et favorise un retour de la biodiversité en évitant de tuer tous les insectes liés directement ou non à ces excréments pollués.*

*Favoriser la mise en place de bandes enherbées d'intercultures avec une gestion écologique par une fauche tardive sans intrant.*

## Mise en oeuvre technique et outils à développer

- Pérenniser les espaces agricoles dans les PLU, et au besoin pour les plus sensibles, par des acquisitions foncières
- Réaliser un état des lieux des emprises agricoles, avec un inventaire des parcelles en friche et des propriétaires «cédants», afin de répertorier les parcelles potentiellement utilisables pour l'installation de nouveaux agriculteurs
- Proposer aux agriculteurs et aux aménageurs un cahier des charges qui définisse des règles en matière de qualité environnementale, paysagère et urbaine (ex. charte urbaine paysagère et agricole)
- Engager une politique foncière sur les espaces agricoles sensibles des vallons, paysages particulièrement riches et précieux de la plaine de Jouars à Montfort:
  - soit par le biais des PLU des communes qui peuvent identifier une zone agricole protégée (ZAP) dans la Plaine de Jouars à Montfort
  - soit par le biais du Conseil départemental des Yvelines qui peut mettre en place un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

*Les ZAP sont des servitudes d'utilité publique instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes. Elles sont destinées à la protection des zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité des productions ou de la situation géographiques.*

*Les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PAEN) sont instaurés par le Conseil départemental avec l'accord de la ou les communes concernées sur avis de la chambre d'agriculture. La délimitation du périmètre ne peut inclure de parcelles situées en zone urbaine ou à urbaniser déterminées par le PLU ou dans une périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD)*

## Les outils existant à utiliser

### Outils réglementaires

- PLU (ZAP, zone A)
- PAEN

### Outils financiers

- MAE (mesures agroenvironnementales)
- Conventions de mise à disposition par la SAFER
- Fondation Terre de Liens

### Les acteurs concernés :

- Communes
- Communauté de communes
- La chambre d'agriculture
- Région Île-de France
- la SAFER
- Agriculteurs
- Centres équestres
- Associations diverses promouvant l'agriculture périurbaine, de proximité (Terres en ville, Terre de lien...)
- Union des amis du Parc
- PNR

## Le Triangle Vert, Saulx-les-Chartreux (91)

Né le 27 juin 2003 sur les communes de Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Champlan, Nozay et Villebon-sur-Yvette, le Triangle Vert s'est appuyé sur une étude, réalisée par des étudiants de l'école du Paysage de Versailles et des élèves ingénieurs de l'INRA sous la conduite du professeur André Fleury. Leur diagnostic a mis en évidence la précarité d'une agriculture encore bien présente, mais soumise à de nombreuses et fortes contraintes engendrées par sa localisation périurbaine, qui compromettent sa durabilité. Les élus locaux ont compris que l'agriculture péri-urbaine produit certes des denrées alimentaires, mais aussi un espace de qualité. La ville se doit aujourd'hui de le reconnaître, afin d'en assurer l'avenir et d'en garantir la pérennité, dans un souci de développement durable de l'agglomération parisienne.

C'est pourquoi ces cinq communes ont choisi de s'unir pour mieux faire reconnaître l'activité et le territoire agricoles comme des composantes essentielles de leurs projets, au titre de leur valeur économique, sociale, identitaire et paysagère, et d'engager des actions visant à maintenir ces espaces agricoles périurbains. Tous ensemble travaillent à concilier un développement harmonieux des villes et le maintien d'une agriculture économiquement viable, dans une optique de développement durable du territoire. De nombreuses actions sont conduites par le Triangle Vert et ses membres : maîtrise foncière, Itinéraires de découverte de l'agriculture, sensibilisation des enfants, opérations de nettoyage, test de techniques innovantes, protection des cultures sensibles, remise en culture des friches, travail sur les circuits courts de distribution des produits, expositions, promenades commentées etc.



la Conserverie Coopérative, transforme à la fois les produits des Potagers pour leur réseau d'adhérents, mais aussi les produits d'autres agriculteurs (travail à façon). Elle recrée un maillon manquant dans la chaîne agro-alimentaire, et participe ainsi à la restructuration de la filière maraîchère locale (source : trianglevert.org)



A Saulx-les-Chartreux, des continuités végétales structurent le paysage et améliorent la qualité des systèmes agricoles



Maraîchage en Ile-de-france, à Saulx-les-Chartreux : terres agricoles dans l'emprise de l'association du Triangle Vert

### Domaine de Saint-Leu, Périgny-sur-Yerres (94)

La Création du domaine maraîcher de Saint-Leu correspond à une opération foncière agricole intéressante en Ile-de-France : suite à la construction de la ville nouvelle de Créteil, une dizaine d'exploitants maraîchers se sont vus proposer de nouvelles terres agricoles (originellement en grande culture) sur la commune de Périgny-sur-Yerres. Cette commune, qui conduisait alors une politique volontariste du point de vue de l'espace agricole, avait pour projet dès 1967, de maintenir l'agriculture sur 200 des 279 ha du territoire communal. En 1974, un POS, le deuxième de France, est approuvé et gèle l'urbanisation de la plaine agricole.

Cette opération fut menée simultanément avec la création du complexe agro-touristique, lieu de rencontre entre le monde rural et le monde citadin.

Aujourd'hui, le domaine couvre 86 ha, répartis en 12 lots de 5 à 7 ha exploités par 10 familles de maraîchers, un lot de 12 ha en pépinières, et 6 ha d'espaces verts et chemins. Les cultures sous abri et des serres chauffées couvrent 3 et 1 ha. Ces terrains achetés 6Frs/m<sup>2</sup> (env. 0.90€/m<sup>2</sup>) par la SAFER, ont été vendus aux maraîchers 8.90Frs/m<sup>2</sup> (1.36€/M<sup>2</sup>) une fois équipés, remembrés, drainés et irrigués.

Des chemins piétonniers circulant à travers les exploitations ont été créés pour concilier les différentes pratiques agricoles, citadines, touristiques...

L'espace récréatif est composé d'un parc de 4ha, et de chemins offrant un parcours de 7km. Un sentier d'interprétation balisé permet aux promeneurs de découvrir l'agriculture dans ses dimensions économiques, sociales, et environnementales



Le Domaine de Saint-Leu associe l'agriculture de proximité et urbanisation avec une étroite imbrication de petites parcelles agricoles, de bâti et de circulations automobiles ou pédestres.

### Coeur agro-urbain, Montévrain (77)

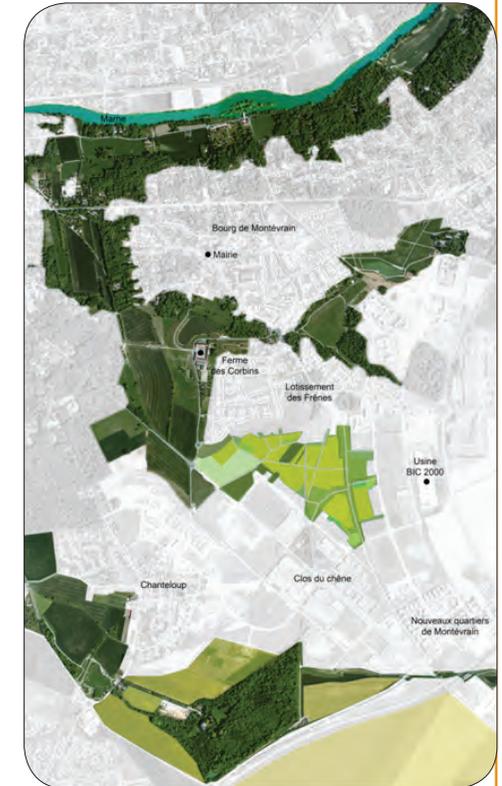
Maîtrise d'ouvrage du projet : EPA Marne

Maîtrise d'oeuvre : atelier Philippe Madec (architecte);

Agence Folléa-Gautier (paysagiste); InfraServices (Bet VRD), Tribu (Bet Environnement)

Chantier en cours depuis 2013

Sur ce vaste quartier dont la moitié faisait déjà l'objet d'une programmation et de réalisations partielles, nous avons conçu un projet de développement durable fondé sur la valeur agricole des terres, parmi les meilleures d'Europe. Un cœur agricole de 40 ha a été réservé, connecté par des continuités paysagères, agricoles et écologiques aux espaces agricoles hors quartier. Ce cœur est aménagé pour que puisse se développer une agriculture de circuits courts. L'ensemble du bâti d'habitations, de commerces et d'équipements s'organise autour du cœur agricole, dans des dispositions plus intenses qui permettent de respecter le programme immobilier et de conforter la vie locale. A l'interface du bâti et de l'espace agricole, une lisière urbaine est aménagée, qui accueille les principaux équipements publics du quartier agro-urbain ainsi conçu.



## 2.2 LE BÂTI AGRICOLE

Préserver le patrimoine paysager, bâti, culturel et économique des grandes fermes et promouvoir un nouveau bâti agricole de qualité

Implantées avec précisions dans le relief des pentes, à proximité des bourgs, les fermes patrimoniales présentent une architecture remarquable. Bien réparties sur le territoire, encore isolées des zones bâties, elles participent pleinement à la qualité des paysages agricoles, aux limites de la plaine. Leur réhabilitation dans les règles de l'art et leur maintien comme siège d'exploitation agricole sont des enjeux importants pour permettre de conserver un paysage rural vivant.

Par ailleurs, une attention particulière doit être apportée à l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles sur les sites sensibles d'un point de vue du paysage, car très visibles, aux abords des bourgs, ou en rebord de plaine, ou encore aux amorces des vallons. Le plan de paysage et de biodiversité prévoit de mettre en place un accompagnement, sous forme de conseil architectural et paysager, pour ces nouvelles constructions agricoles.

### Objectifs :

- Préserver un patrimoine bâti et paysager remarquable
- Contribuer à conforter l'image rurale du territoire
- Valoriser les paysages agricoles en améliorant l'image des exploitations agricoles et de leur production

### Secteurs concernés :

- *Toutes les fermes patrimoniales recensées sur le territoire de la plaine de Jouars à Montfort*
- *Les futurs bâtiments agricoles*

### Plans guides de référence :

- Le Vallon de la Mauldre

## Principes d'action

- **Protéger et valoriser les fermes remarquables jalonnant le territoire de la plaine de Jouars à Montfort :**

- en restaurant les éléments bâtis dans les règles de l'art et en privilégiant des réhabilitations soucieuses de la biodiversité (Adapter les modes de restauration à la faune cavernicole (chauves-souris, oiseaux, reptiles et petits mammifères terrestres cf. fiche I.4)
- en développant une politique de soutien pour la reprise ou le maintien des fermes
- en préservant les caractéristiques du bâti pour les projets architecturaux (réhabilitation, extensions,...) dans les fermes patrimoniales
- en faisant découvrir ces bâtiments remarquables au grand public (journées porte ouverte, vente à la ferme...)

- **Améliorer l'intégration des bâtiments agricoles existants très visibles dans le paysage :**

- en plantant des arbres de grand développement à leurs abords, et des haies en périphérie
- en choisissant des enduits discrets dans le paysage et en évitant les teintes claires.



Un point de vente des produits maraîchers valorisé et mis en scène depuis la route départementale D34

- **Favoriser l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles :**

- en prenant en compte la topographie en limitant les terrassements
- en privilégiant des matériaux, couleurs, clôtures s'insérant harmonieusement dans le paysage de la plaine
- en plantant les abords des bâtiments (arbre isolé, haie, alignement d'arbres, bandes plantées autour des bâtiments...)



Point de vente des produits maraîchers dans le vallon de la Mauldre

Alignement d'arbres soulignant l'entrée dans l'exploitation

Stationnement enherbé et planté

Dégagement de la vue vers le vallon (végétation basse)

Préservation de l'espace ouvert et dégagé devant le bâtiment (déplacement de la zone de stockage)



Réhabilitation du bâtiment (façade, accès...)

Plantation d'une haie en limite de propriété

Valorisation du point de vente des produits maraîchers depuis la route départementale D34

## Mise en oeuvre technique et outils à développer

- **Pour la protection des fermes remarquables :**
  - Protéger le petit patrimoine bâti ou végétal accompagnant ces fermes et participant à l'animation des paysages de la plaine
  - Inscrire dans les documents d'urbanisme l'inconstructibilité des abords de ces bâtis
- **Pour les nouveaux bâtiments agricoles :**
  - Engager un partenariat avec le CAUE pour bénéficier d'une aide technique dès la conception des projets, le PNR peut également apporter un accompagnement pour les agriculteurs sur ce sujet.
  - Mettre en place une réglementation spécifique pour les bâtiments agricoles dans les documents d'urbanisme en instaurant une obligation d'accompagnement végétal pour tout nouveau bâtiment agricole

### Les acteurs concernés :

- |                                      |                                      |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| • Communes                           | • Architecte des Bâtiments de France |
| • Communauté de communes             | • Agriculteurs                       |
| • Chambre d'agriculture des Yvelines | • Habitants                          |
| • SAFER                              | • Associations                       |
| • PNR HVC                            | • Maisons paysannes de France        |
| • CAUE des Yvelines                  |                                      |

## Les outils existant à utiliser

### Outils réglementaires

- PLU : Servitudes et dispositifs de protection du code de l'urbanisme (protections règlementaires telles celles instituées par les articles L123.1-5-III 2e et L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme, ou des protections Monuments historiques)
- Inscription/Classement aux Monuments historiques
- Les AVAP : Elles peuvent toucher des secteurs contenant ou non des Monuments historiques, à protéger du fait de leur valeur esthétique, historique, culturelle ou paysagère.

### Outils financiers

- Aide du PNR HVC pour la restauration des enveloppes extérieures des bâtis des corps de fermes (façades, couvertures, murets, douves...) , pour la reconversion du patrimoine rural en lien avec une activité économique, pour l'intégration architecturale des batiments agricoles neufs
- Différentes subventions peuvent être accordées au niveau de l'Etat, de la Région Ile de de France, de département des Yvelines pour des réalisation de qualité ou mettant en œuvre des économies d'énergies et un développement durable (DDAF, Chambre d'agriculture, Conseil Régional, Conseil Général, ADEME)
- Fondation du patrimoine (notamment la défiscalisation)

### Outils opérationnels/pédagogiques

- Inventaire des fermes réalisé par le PNRHVC
- Les outils du parc : Cahier de recommandations architecturales, charte des couleurs et des matériaux, guide éco habitat, bases de données, notices architecturales, site Internet du Parc
- Guide «Construire un projet dans une ferme patrimoniale» édité par le PNRHVC
- Inventaire KARGO, état des lieux patrimonial commandité par le PNRHVC
- Conseil paysager et architectural du PNR au cas par cas

Exemple de bâtiments agricoles contemporains. Le travail architectural fin, le choix de matériaux simples et le travail d'implantation/orientation des volumes, valorisent ces bâtiments dans le paysage environnant.



Bâtiment Verdéco, Magny-les-Hameaux  
photo : Stéphane Asseline

Côté champs, le volume discret du bâtiment souligne la ligne d'horizon. Fabriques architectures et paysages



Haras en structure bois préfabriquée conservant la volumétrie initiale - Martin Hurtado architecte

Source Ecologik n°21 - Juillet 2011

## Paysages et bâtiments agricoles : Guide à l'usage des agriculteurs-CAUE 69

Guide du CAUE44 : <http://www.caue44.com/IMG/pdf/BatimentsAgricole2013-web.pdf>

“Ce guide a pour but d'aider les agriculteurs à appréhender l'évolution de leur exploitation à partir d'une démarche globale intégrant autant la fonctionnalité, la technique et l'esthétique des constructions que leur insertion harmonieuse dans le paysage (...)”

Les Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles dans le Rhône s'organisent en quatre chapitres :

- Intervenir sur une exploitation existante
- Construire un nouveau bâtiment
- Choisir les matériaux et les couleurs de la construction
- Choisir les végétaux des abords de l'exploitation

**LES MATÉRIEAUX ET LA COULEUR COMME FACTEUR D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE**

• **Les sobassements :**  
La partie basse des bâtiments agricoles est souvent réalisée avec des plaques de béton ou un maçonnerie de porphyre, andal. L'impact de sobassement dépend de sa hauteur qui sera limitée au strict nécessaire. Les recommandations évoquent une proportion de sobassement de 1/4 à 1/3 de la hauteur du long pan.  
Pour la couleur de sobassement on cherchera à se rapprocher des teintes du bâti local.

• **Les bordages :**  
Vue de loin, la couleur des matériaux doit permettre de fondre le bâti avec le paysage : présence de paille, bois, porcelaine cuite ou bois exotique.  
Selon les endroits où l'on se situe, on pourra privilégier le bois qui s'intègre de façon naturelle dans le paysage. Matériaux économiques, il est possible de varier les styles de pose selon que l'on désire un bordage ajouré ou étanche, vertical ou horizontal.  
Un traitement de classe 3 ou 4 confère au bois une grande durabilité, sans nécessité d'entretien. Au fil du temps, les planches vont se patiner et prendre une teinte foncée.  
Dans le cas de bordage métallique, on choisira une teinte mate tel que : bleu ardoise (RAL 5008) ou vert bronze (RAL 6005).

Observation à l'échelle de la parcelle :  
Du coin de la rue, du bord de la parcelle que voit-on ?

• **Volume et forme :** Les bâtiments agricoles devraient de plus en plus volumineux.  
Pourant, la taille d'un bâtiment est avant tout définie par l'activité qu'il abrite. Il est donc possible de jouer sur la forme et le volume pour réduire l'impact visuel et diminuer l'effet de masse. En effet, le bâtiment peut être traité avec des éléments de tailles différentes et être divisé en plusieurs volumes selon sa fonctionnalité (salle de traite, stabulation, stockage).

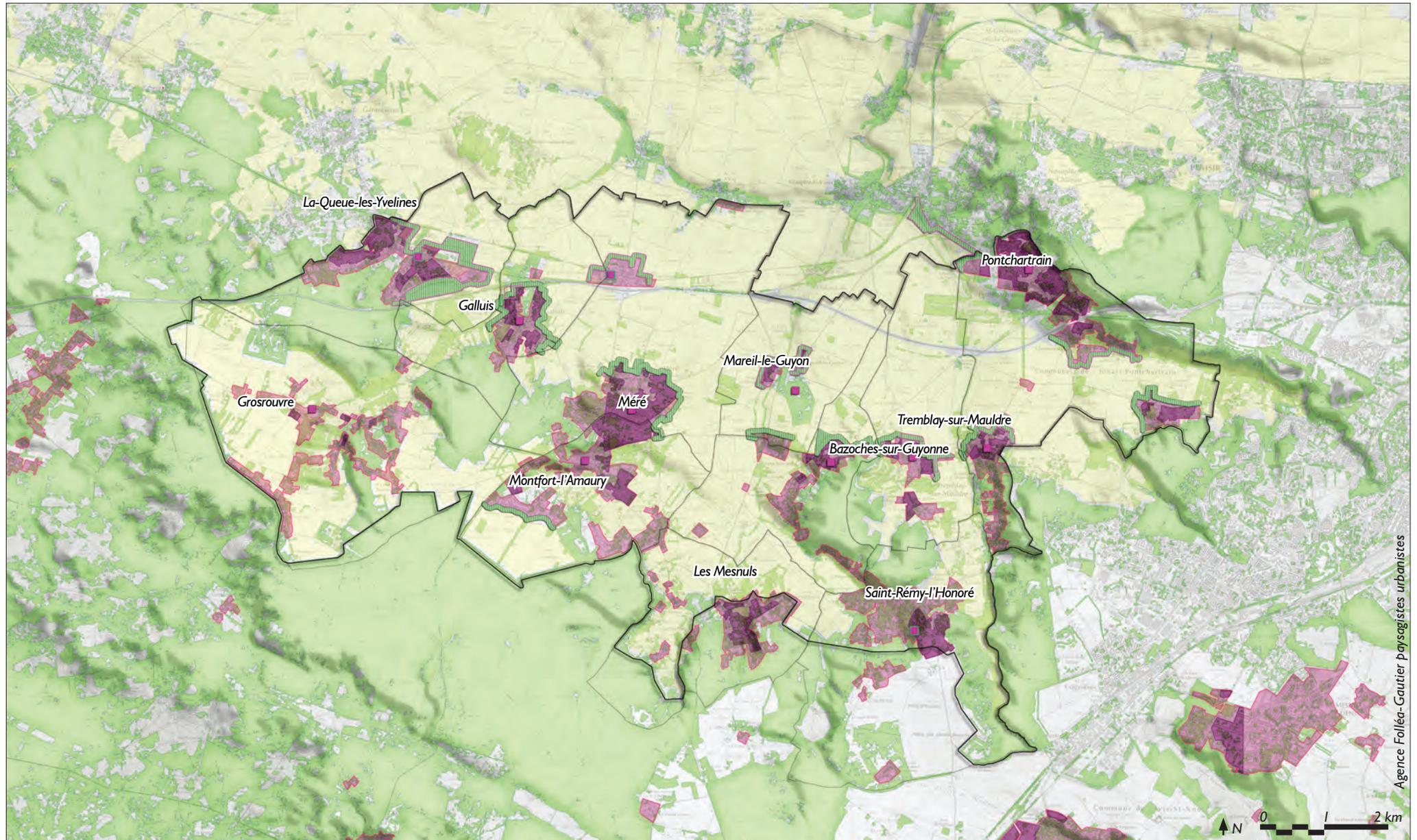
• **L'adaptation au sol :** L'adaptation au sol et à la réglementation existante sont des éléments importants à prendre en compte. La construction devra être réalisée au plus près du sol naturel en réalisant le plus possible les mouvements de terrain et en évitant l'impact sur la gestion des eaux souterraines et des eaux de surface.

• **L'implantation :** doit prendre en compte l'organisation générale de l'activité agricole. Il faut éviter d'occuper la partie de la parcelle et l'habitat d'éventuelles extensions possibles dans le futur. Lorsque la propriété foncière le permet et dans la limite du respect de la réglementation en vigueur (documents d'urbanisme, RSD, ICPE), il est possible d'implanter un bâtiment ou plus près de l'exploitation pour ne pas créer de dispersion du bâti ou mitage.

• **Orientations :** Pour un bâtiment d'élevage la ventilation et l'équilibre au niveau de la stabulation dépendent de son orientation. Pour un bâtiment fermé, le toitage doit être sur l'axe Sud-Ouest, Nord-Est pour avoir une des grandes façades exposées aux vents dominants. Pour un bâtiment semi-ouvert c'est l'inverse.

• **Les façades :** On peut également jouer le volume général du bâtiment en jouant sur le rythme des façades, en créant des ouvertures qui donnent des effets d'ombre et de lumière, en travaillant avec deux types de matériaux (Bordage bois et sobassement en porphyre ou plaques de béton). Il faut surtout éviter les rythmes verticaux de couleurs différentes (bordage métallique) qui amplifient la hauteur, ou les bandes de fines de terres vives.

## ORIENTATION 3. POUR UNE URBANISATION MAÎTRISÉE RESPECTUEUSE DES LIEUX ET DES PAYSAGES



*Ce que dit la charte du Parc :*

*«Les ensembles bâtis formés des bourgs, villages hameaux et domaines, constituent des éléments forts de l'identité du parc et de ses paysages. la structure morphologique (continuité du réseau de circulation de la trame verte et bleue découpages parcellaire, mode d'implantation du bâti...), le rapport à la campagne environnante (chemins, franges boisées, jardins...) et la typologie du bâti sont autant d'éléments à prendre en compte et à valoriser sans toute intervention sur les espaces urbains.»*

L'implantation précise des sites bâtis dans le relief, le plus souvent en lisière des coteaux boisés et en piémont, et la richesse du patrimoine culturel hérité des époques successives, participent pleinement à la qualité des paysages de la plaine. L'attractivité résidentielle de la Plaine de Jouars à Montfort s'est considérablement renforcée au cours des dernières décennies, offrant un cadre de vie «rural» tout en restant proche de la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines et de l'agglomération parisienne.

On observe cependant, ponctuellement, une banalisation des paysages bâtis :

- De nouvelles opérations de construction très consommatrices d'espaces ne prenant pas en compte les sites bâtis d'origine ni le relief sur lequel elles s'implantent.
- La disparition des interfaces entre espaces agricoles et espaces bâtis
- L'apparition d'une architecture sans qualité et banalisée
- Le caractère routier de certains aménagements d'espaces publics dans les villages.

Dans un contexte de forte pression urbaine, et face aux nouvelles problématiques de densification liées à la Loi ALLUR, cette troisième orientation vise à accompagner l'évolution du paysage bâti en respectant les sites et les paysages, préservant l'identité rurale de la plaine de Jouars à Montfort, et valorisant les éléments de patrimoine.

L'ensemble des dispositions nécessaires à cette orientation peuvent se regrouper sous les concepts suivants :

- **Les coteaux habités** : Prendre en compte le paysage et la typologie des sites bâtis pour les nouvelles opérations
- **Les lisières urbaines** : Aménager des zones de transitions entre les secteurs bâtis et les espaces agricoles, espaces de nature ; espaces de rencontre et d'échanges sociaux et écologiques.
- **Les espaces publics partagés** : Mettre en valeur les espaces publics des villages et préserver leur caractère rural
- **Le réseau du patrimoine bâti** : Valoriser et mettre en réseau le patrimoine bâti exceptionnel du territoire

Jean Ducrocq, Bazoches-sur-Guyonne «(...) Bazoches c'est vraiment typique d'une certaine configuration de village des Yvelines. Tout le village est un long cordon qui fait le tour de la colline»

Léna Sanders, Mareil-le-Guyon «(...)il y a un étalement urbain important dans toutes les villes européennes depuis un bon moment qui s'est accentué dans les vingt dernières années. Il y a quand même depuis dix ans du point de vue politique un désir de diminuer cet étalement urbain qui est un peu anti développement durable parce que ça entraîne plus de transport, de voitures...(...)Et quand même, quand on est arrivé ici, les terrains faisaient au moins 1000m<sup>2</sup> alors que maintenant, dans le nouveau PLU, on peut construire sur des terrains beaucoup plus petits, et au Tremblay, ils ont également donné la possibilité de diviser les terrains déjà existants pour pouvoir construire (...) pour essayer de faire que la nouvelle organisation soit concentrée dans les villages sinon les tendances naturelles jusqu'ici c'était vraiment l'étalement (...)»

Citations extraites du projet «Poétique du Paysage», 2013, PNRHVC



Les bourgs ont jusqu'à aujourd'hui gardé leur individualité, leurs extensions s'inscrivant encore en cohérence avec l'implantation précise dans le relief des noyaux villageois d'origine. Cependant une urbanisation diffuse récente profite de l'abandon des cultures sur les pentes et de l'absence de mise en valeur économiques de ces terres. Largement dominées par l'habitat individuel, ces nouvelles opérations ont aggravé sur certains secteurs la fermeture du paysage (privatisation des vues, bâti, clôtures), et la suppression de certaines continuités d'espaces ouverts. Déconnectées des sites bâtis d'origine elle participe à rendre confuse la lecture des unités villageoises, et participe à dégrader le paysage des coteaux et des vallons. Si le Plan de Parc a d'ores et déjà défini les emprises possibles pour la densification ou l'extension urbaine, le plan de paysage et de biodiversité propose de mettre en place des outils pour favoriser une implantation des nouvelles constructions en cohérence avec le paysage environnant, et maintenir des reliefs habités de qualité. La qualité des coteaux habités réside à la fois dans la mise en valeur de leur situation en balcon sur la plaine, à travers la préservation des points de vue sur la plaine, l'inscription fine dans la topographie de ces sites, le maintien d'une présence végétale forêt grâce à la conservation d'arbres de haute tige et au maintien de parcelles assez large pour accueillir des jardins.

#### Objectifs :

- Respecter la cohérence urbaine initiale des villes et villages, et préserver la lecture dans le paysage des sites bâtis remarquables
- Maintenir un développement urbain modéré
- Garantir une cohérence urbaine et paysagère des nouvelles opérations de construction
- Préserver le caractère jardiné et boisé des coteaux et prendre en compte la biodiversité dans les opérations de construction
- Préserver les continuités paysagères et écologiques liées au relief

#### Secteurs concernés :

- Les sites urbanisés sur les communes de Jouars-Pontchartrain, Saint-Rémy-l'Honoré, Tremblay-sur-Mauldre, Grosrouvre, Bazoches sur Guyonne, Montfort-l'Amaury, Les Mesnuls, Méré, Galluis, la Queue-les-Yvelines, et Mareil le Guyon.
- Et notamment les coteaux urbanisés ( Pontchartrain, la Dauberie (commune de Jouars-Pontchartrain), le Houjarray et les Houveaux (commune de Bazoches), Montfort-l'Amaury...)

#### Plans guides de référence :

- Le Vallon de la Mauldre

## Principes d'action

### • Développer des formes urbaines adaptées aux coteaux boisés :

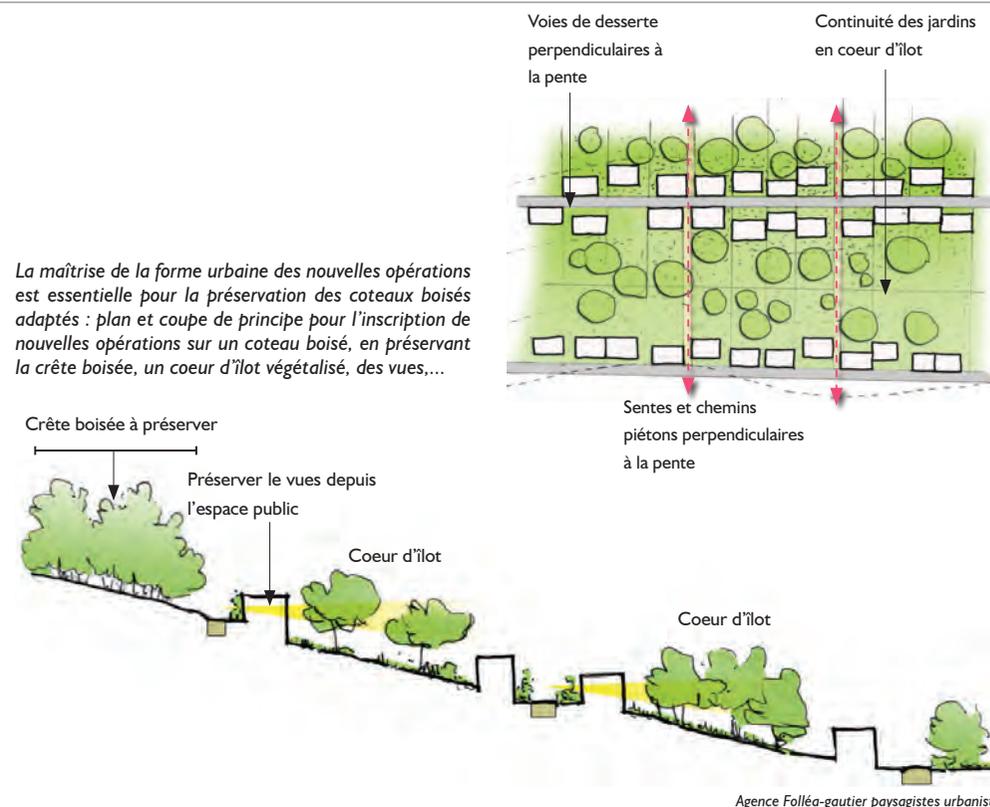
- en organisant les constructions le long des courbes de niveaux : privilégier une trame structurée autour de voies de desserte parallèles à la pente et d'un parcellaire en longueur dans le sens de la pente favorisant des coeurs d'îlots jardinés (voir schéma ci-contre)
- en maîtrisant les hauteurs du bâti sur les pentes en organisant un échagement des constructions
- en préservant des cheminements perpendiculaires à la pente, afin de révéler les vues sur la plaine au sein du tissu bâti
- en préservant les vues remarquables sur les vallons et la plaine depuis l'espace public, et les vues remarquables de la plaine vers les coteaux
- en identifiant et préservant les coupures d'urbanisation en classant les terrains concernés en zone inconstructible dans les PLU
- en préservant les crêtes boisées de l'urbanisation (Fiche I.2)
- en favorisant la qualité des constructions : gabarits, composition des façades, matériaux, couleurs,...

### • Maintenir et favoriser la présence végétale dans les tissus bâtis :

- en favorisant la présence d'espaces libres dans les pentes pour accueillir des plantations d'arbres de hautes tiges et préserver les arbres existants
- en assurant une présence végétale dans les nouvelles opérations de construction



Coteau boisé habité des Houveaux ( Saint-Rémy-l'Honoré)



Deux exemples à la Dauberie (Pontchartrain)  
Exemple discuté : tous les arbres ont été supprimés



Exemple positif : L'ambiance boisée est préservée grâce au maintien des arbres existants

## Mise en oeuvre technique et outils à développer

- Elaborer des orientations d'aménagements sur les secteurs les plus sensibles (coteaux de la Dauberie, de Bazoches-sur-Guyonne, de Saint Rémy l'Honoré par exemple) : Les orientations d'aménagement du PLU exposent la manière dont la commune souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs de son territoire
- Maîtriser les hauteurs et l'aspect des constructions : articles 10 et 11 du PLU
- Préserver les vues remarquables (voir Fiche 1.2) :
  - Inscription des cônes de vue au titre de l'article L.123-1-5-III 2e. Des fiches peuvent être rédigées et associées au règlement du PLU pour décrire le point de vue et les éléments à préserver (comme dans le PLU de Bazoches)
  - Les zones concernées par le point de vue peuvent être inscrites en zone N ou identifiées comme emplacement réservé pour un chemin ou espace vert, par exemple, garantissant le maintien d'un espace ouvert de façon pérenne.
- Travailler en amont avec les promoteurs et aménageurs
- Engager un architecte conseil : une montée en compétence au niveau intercommunal
- Développer des synergies entre le PNR et les services instructeurs des intercommunalités

### Les acteurs concernés :

- |  |  |
|--|--|
| • Communes                                   | • STAP des Yvelines  |
| • Communauté de communes<br>Coeur d'Yvelines | • CAUE des Yvelines  |
| • Conseil Régional d'Ile de France           | • Promoteurs, aménageurs   |
| • Conseil Général des Yvelines               | • Professionnels de l'aménagement<br>(architectes, paysagistes...) |
| • DDT  | • Riverains  |
| • PNR  |  |

## Les outils existant à utiliser

### Outils réglementaires

- Les OAP du PLU
- PADD du PLU
- PLU (articles 6-8-9-10-13)
- AVAP

### Outils financiers

- Les aides financières du Conseil Départemental des Yvelines et du Conseil Régional Ile-de-France.

### Outils opérationnels/pédagogiques

- Le CAUE 78 (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour le conseil sur la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que sur le patrimoine
- Les outils et guides du Parc : Guide « Elaborer un Plan Local d'Urbanisme dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse » ainsi que les guides « Mener une stratégie foncière » et « Monter une opération d'urbanisme dense », cahier de recommandations architecturales, charte de coloration, guide Eco-habitat, guide Eco-jardin, bases de données, site Internet du Parc
- Assistance technique de la Direction départementale des territoires (DDT)
- Conseil et assistance du PNR en sollicitant les différentes missions concernées le plus en amont possible



## 3.2 LES LISIÈRES URBAINES

Créer ou valoriser les lisières urbaines, zones en interface entre les espaces agricoles et la ville



Christian Tutin, La-Queue-les-Yvelines (vue sur un champ avec en arrière plan une zone pavillonnaire)  
«Et Alors là vous êtes en pleine ruralité, c'est les champs, il n'y a pas encore les cultures(...)la ruralité je l'ai découverte au fur et à mesure des petites ballades comme ça dans la ville (...) !»

Citation extraite du projet «Poétique du Paysage», 2013, PNRHVC

Alors qu'hier les vergers, prés et pâtures assuraient une transition douce entre les bourgs et les cultures de la plaine, l'optimisation des parcelles agricoles mais aussi des parcelles bâties a conduit à la disparition de ces zones de transition entre cultures et bâti contribuant à «durcir» le paysage de la plaine. La perte de cette interface s'observe également dans la composition des nouvelles extensions qui organisent peu de relation entre espace agricole et espace bâti : l'absence de traitement particulier de la façade bâtie en frange d'espace cultivé, de continuité visuelle (percée cadrage) ou physique (cheminement) organisant les nouveaux secteurs urbanisés, et l'absence d'usage particulier conduisent à une juxtaposition brutale entre le bâti et l'espace agricole. Cette disparition des espaces de transition si riches d'un point de vue du paysage, de l'écologie, et la confrontation entre espaces agricoles et emprises urbaines peut favoriser également les conflits d'usages entre habitants et agriculteurs

La gestion d'une épaisseur non construite et plantée en bordure des bourgs, associant une image de nature à un usage urbain, offre des possibilités pour renouer des relations qualitatives entre les deux milieux. Ces espaces tampons peuvent faciliter la co-existence pacifique entre les intérêts agricoles et les intérêts urbains parfois contradictoires. L'intérêt est économique (pérennisation physique des espaces agricoles), paysager (transition douces entre bâti et culture accompagnée par le végétal), mais aussi social : on peut en effet imaginer que ces espaces puissent à terme devenir des lieux de promenade ou des lieux de production annexe, comme

### Objectifs :

- Organiser les limites des bourgs en relation avec l'espace agricole
- Mettre en valeur l'image des entrées de bourgs et des villages perçus depuis leurs alentours
- Pérenniser la vocation agricole des espaces ouverts en limite de bourgs en évitant le mitage ou le morcellement des parcelles
- Créer des espaces de transition et de proximité entre les villages et les étendues agricoles, où se mêlent usages urbains de loisirs et production agricole

des jardins partagés, des vergers communaux, cette limite n'est pas figée, mais organisée pour qu'à chaque étape de l'évolution urbaine, le contact ville/agriculture soit de qualité.

Ce principe de lisières urbaines s'inscrit dans un projet à plus large échelle, décrit dans le deuxième objectif du plan de paysage et de biodiversité, qui propose de recomposer une couture entre la plaine au nord et les reliefs des coteaux et vallons au sud, valoriser et restaurer les lisières et les transitions entre les différentes composantes du paysage .

### Secteurs concernés :

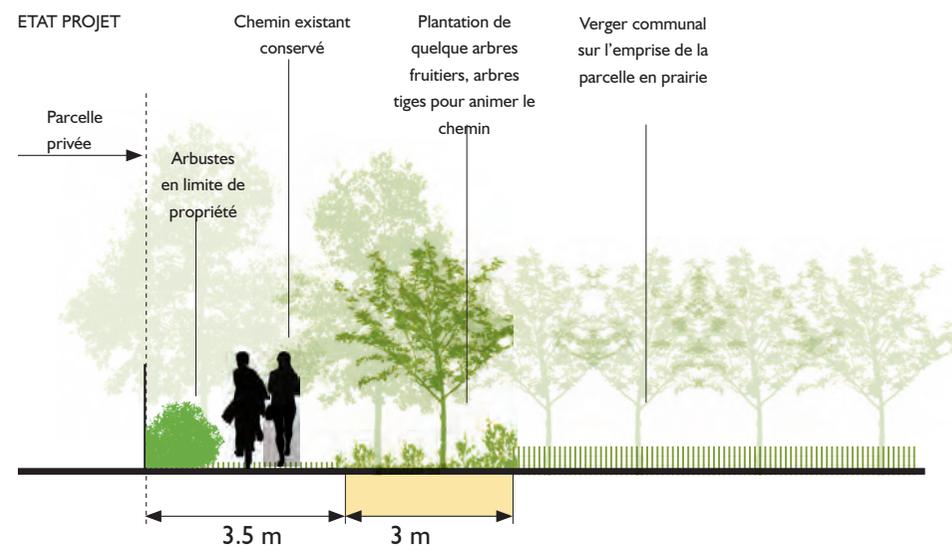
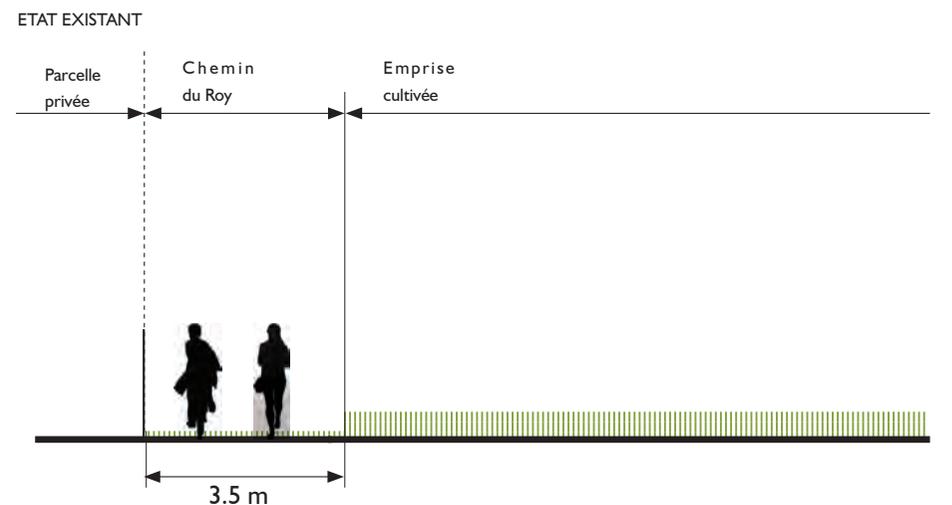
- Toutes les limites de bourg en contact avec l'espace agricole de la plaine

### Plans guides de référence :

- La-Queue-les-Yvelines-Galluis
- Le Pontel

## Principes d'action

- **Réserver des espaces non constructibles en limite des bourgs**
- **Maintenir ou restaurer les ceintures végétales autour des villages avec un choix d'essences locales en favorisant l'existence de lisières enherbées gérées de manière extensive (fauche tardive et absence d'intrant)**
- **Privilégier des implantations urbaines permettant des perméabilités visuelles, physiques entre l'espace agricole et l'espace urbanisé (Fiche3.1)**
- **Maîtriser la qualité des clôtures (transparence, sobriété, cohérence, perméables à la petite faune terrestre)**
- **Permettre des connexions entre les habitations et les espaces de nature :**
  - en créant des cheminements ou des pistes cyclables en limite de bourgs ouvrant sur le grand paysage de la plaine (fiche 4.1)
  - en reliant la lisière aux espaces publics du bourg par un réseau de cheminements
  - en favorisant une liaison directe vers les itinéraires de promenade existants
- **Créer des espaces de transition aux fonctionnalités diversifiées (espace de loisirs, de promenade, jardins pédagogiques, vergers communal). Les étangs et points d'eau en limite de bourg peuvent participer à composer la lisière urbaine.**
- **Utiliser ces espaces pour la rétention, la dépollution et 'l'infiltration des eaux pluviales**
- **Encourager une diversification de l'agriculture aux abords des villages (Fiche 2.1)**



Coupe de principe pour recomposer une transition douce entre le chemin du Roy et les emprises cultivées à La Queue-les-Yvelines

## Mise en oeuvre technique et outils à développer

### Réglementaire :

- Intégration dans les documents d'urbanisme d'une emprise destinée à l'aménagement d'une lisière agro urbaine en identifiant des espaces ouverts à vocation agricole ou à destination d'espaces publics potentiels
- Création d'emplacements réservés pour créer un cheminement en lisière de bourg ou planter une haie par exemple.
- Réalisation d'un cahier des charges dans les PLU pour imposer des préconisations lors de nouvelles opérations de construction : recul d'implantation du bâti, choix des matériaux, du type de clôture, de la palette végétale pour les terrains privés...
- Imposer l'aménagement et la rétrocession à la collectivité d'espaces tampons entre le lotissement et les zones cultivées dans les PLU et lors de la négociation entre la commune et l'aménageur

### Foncier :

- Acquisition de terrain par la collectivité (la commune, ou communauté de communes le conseil départemental, un EPCI, ou encore, l'Agence des espaces verts (AEV) peut acquérir des biens à l'amiable aux abords des villages ou en limite de ville dans un but environnemental.)

### Les acteurs concernés :

- |  |  |
|--|--|
| • Région Ile de France                       | • SAFER  |
| • Conseil Départemental 78                   | • PNR  |
| • Communes                                   | • Agriculteurs                                       |
| • Communauté de communes<br>Coeur d'Yvelines | • Association d'habitants                            |
| • Chambre d'agriculture 78                   | • Riverains  |
| • Syndicats d'agriculteurs                   | • Architectes, paysagistes,<br>urbanistes, écologues |

## Les outils existant à utiliser

### Outils réglementaires

- PLU, PADD, OAP
- PAEN : Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbain (Fiche 2.1)
- ZAP : Zones agricoles protégées (Fiche 2.1)

### Outils financiers

- Subventions du Conseil Départemental des Yvelines aux communes ou recoupement de communes pour des opérations d'acquisition et/ou d'aménagement d'espaces paysages plantés, situés en agglomération ou à proximité immédiate, qui seront ouverts au public.
- Programmes Agriurbains : Aide d'investissement de la Région Ile de France

### Outils opérationnels/pédagogiques

- Animations avec les agriculteurs cultivant les espaces périphériques de bourgs pour valoriser les produits locaux
- Implantation d'un maraicher ou d'un verger communal
- Les jardins familiaux ou les jardins partagés peuvent également contribuer à la constitution d'une lisière agro-urbaine
- Mise en place d'écopaturage mobile

## Expérience intéressante

### Le projet de Document d'Orientation et d'Objectif du SCoT de la communauté de communes du Pays de Limours

Dans son projet de Document d'Orientation et d'Objectif, la communauté de communes du Pays de Limours met en place des orientations prescriptives et des recommandations pour lutter contre l'étalement urbain.

- un front bâti et un paysage remarquable pour favoriser l'avènement d'une véritable relation de qualité entre les deux entités. L'unité paysagère remarquable doit être en priorité préservée et servir à affirmer l'identité du bourg. **Une zone tampon spécifique est à initier entre les deux afin d'assurer une transition cohérente (verger, potager, haie ...).** (cas 1)
- un front bâti et une route principale pour «prendre en compte l'incidence de la proximité d'une route principale par rapport à un bourg. (cas 2)
- un front bâti et une zone d'activités pour limiter les nuisances liées à la proximité d'une zone d'activités par l'instauration de bandes de protection (prairie naturelle pérennes fauchées une fois par an par exemple) à l'échelle du paysage environnant et si possible en connexion avec les corridors biologiques existants (ex : les boisements limitrophes). (cas 3)

Parmi les propositions qui sont faites, il est préconisé d'initier des franges de protections entre fronts bâtis et éléments paysagers majeurs.

(Il est ici question de fronts bâtis récents de type pavillonnaire, et non des fronts bâti anciens.)

L'objectif principal est de prévoir à court, moyen et long terme l'évolution du territoire bâti de chaque municipalité en prenant en compte l'interaction entre le front bâti et la présence d'un élément paysager majeur[...].



Cas 1 - Vergers et potagers sont susceptibles d'assurer des transitions entre espaces construits et espaces cultivés.



Cas 2



Bande boisée                      Alignement                      Prairie fleurie

Cas 3

#### Verger communal à Fontenay-les-Briis





Alain Colombi, Méré «Dans Méré, on passe par des sentes qui permettent d'éviter les voitures. Dans Méré, on a gardé cinq ou six sentes (...)»

Citation extraite du projet «Poétique du Paysage», 2013, PNRHVC

L'identité rurale de la Plaine vient non seulement de l'activité agricole dominante, mais aussi du caractère villageois des bourgs. Outre la qualité architecturale du bâti, la composition des volumes les uns par rapport aux autres, le caractère villageois est souvent révélé par la belle harmonie et l'authenticité des espaces publics. Par leur simplicité de composition et la noblesse des matériaux utilisés, ils sont le faire valoir du bâti et des lieux de rencontre du village. Un aménagement peu adapté, trop urbain peut nuire à la qualité globale des paysages villageois. C'est pourquoi, le plan de paysage et de biodiversité cherche à respecter l'authenticité des lieux en mettant en œuvre des matériaux de qualité, et à assurer une harmonie des aménagements. Il s'agit également de réduire le caractère routier de certaines séquences en valorisant la place du piéton à travers des aménagements d'espaces publics partagés.



#### Objectifs :

- Renforcer l'identité rurale et l'attractivité du centre des villages
- Encourager les déplacements doux, à pied ou à vélo
- Valoriser la relation entre les centre bourgs et le paysage environnant
- Recréer des espaces de sociabilité dans les villages (places de village,...)

#### Secteurs concernés :

- espaces publics aux abords des gares de La Queue les Yvelines, Montfort-Méré, espaces publics des nouveaux quartiers, centre bourg de La Queueles-Yvelines, Saint Rémy l'Honoré

#### Plans guides de référence :

- La gare de Montfort-Méré
- La Queue-les-Yvelines - Galluis

## Principes d'action

- **Composer un paysage villageois de qualité respectant l'authenticité et la ruralité des lieux :**

- en encourageant la mise en valeur des façades bâties accompagnant l'espace public en respectant les matériaux d'origine (la rue principale de la Queue-les-Yvelines, par exemple)
- en mettant en œuvre des matériaux nobles (pierre naturelle, bois, sable...) et un mobilier discret, supprimer le mobilier superflu
- en favorisant les emprises végétalisées (voir fiche 1.4)
- en utilisant des matériaux simples (métal, bois...) pour le mobilier et les clôtures
- en aménageant des points de vue panoramique sur la plaine et reconquéant les ouvertures visuelles remarquables qui pourraient exister potentiellement, comme dans le centre ville de Saint-Rémy-l'Honoré (Fiche 1.2)
- en laissant une place aux grands arbres et aux arbres fruitiers, notamment dans les quartiers récents
- en mettant en place des jardins partagés, ou vergers communaux (voir fiche 3.2)

- **Réduire le caractère routier des aménagements :**

- en diminuant les places de stationnements dans les quartiers centraux et en réduisant la taille de la chaussée lorsque cela est possible (au moins visuellement, avec une mutualisation des emprises circulées et des emprises piétonnes)
- en proposant des stationnements en poches à proximité des centres commerces et gares. Ces emprises doivent être aménagées de façon à favoriser la place de la nature et de la biodiversité (Fiche 1.4)
- en respectant la topographie du site en travaillant avec un nivellement fin (unification des espaces piétons et circulés, place du fil d'eau...)
- en mettant en place des zones de partage, entre piétons, cyclistes et voitures (zone 20 ou 30)

- **Faciliter les déplacements à pied et en vélo entre les centres villages, les bourgs et les gares :**

- en identifiant, restaurant et protégeant l'ensemble du réseau des sentes et chemins communaux : à l'occasion de la restauration des sentes, veiller à maintenir des vieux murs en l'état avec leur végétation naturelle (fougères,...) (voir fiche 4.1)
- en développant un réseau de cheminements doux (voir fiche 4.1)
- en élargissant les trottoirs et les qualifiant avec des matériaux confortables pour la marche
- en ralentissant la vitesse dans les centres bourgs
- en proposant un stationnement vélo dans les centre bourgs et aux abords des gares
- en proposant des locations de vélos en centre ville



*Exemple discutable à Jouars, hameaude Mousseaux :  
Les surfaces minérales, les bordures, les largeurs d'emprise confèrent un caractère routier à cet aménagement*



*Exemple positif à Gensac, Gironde  
Le traitement uniforme de la chaussée avec un revêtement qualitatif, la mise en place d'un fil d'eau central, la mise à niveau des trottoirs et de la voie circulée valorisent cet espace et mettent en avant la place du piéton*

## Mise en oeuvre technique et outils à développer

- Faire appel à des professionnels pour l'élaboration des études amont : diagnostic, faisabilité, programmes (paysagistes, architectes, BET déplacements, CAUE...) et pour l'élaboration des projets de maîtrise d'oeuvre (paysagistes, architectes BE VRD, éclairagistes...)
- Plantation d'arbres fruitiers et grands arbres dans les cours des écoles à but pédagogique, comme à La-Queue-les-Yvelines
- Animation autour des espaces publics «ruraux», vergers communal, jardins partagés et pédagogiques (fête de village, évènements autour de la récolte...)
- Charte urbaine servant de guide pour la conception et l'aménagement des espaces publics dans le PNR

### Les acteurs concernés :

- |  |  |
|--|--|
| • Région Ile de France                       | France du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine |
| • Conseil Général des Yvelines               |  |
| • Communes                                   | • PNR  |
| • Communauté de communes<br>Coeur d'Yvelines | • Riverains  |
| • CAUE des Yvelines                          | • Association d'habitants  |
| • Les Architectes des Bâtiments de           | • Architectes, paysagistes,<br>urbanistes, écologues             |

## Les outils existant à utiliser

### Outils financiers

- Subventions du Conseil Général des Yvelines pour les travaux de mise en valeur des espaces publics (hors voiries)
- Aide du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour l'aménagement et la gestion de l'espace public, pour l'aménagement de sentes, et pour la création de mobilier sur mesure

### Outils réglementaires

- PLU
- AVAP

### Outils opérationnels et pédagogiques

- Fiches-outil de l'espace public du PNR
- Guide Ecojardin
- Conseils Paysagers Approfondis (études encadrées par le PNR)
- Conseils de la mission paysage du PNR

## Expérience intéressante

### Aménagement du centre ancien de Jouy-en-Josas

(Agence Folléa-Gautier, réalisation | 1998)



La Place de l'église avant travaux

Création d'un «plateau» en pierre naturelle, harmonisant espaces piétons et et espaces circulés

Suppression du stationnement devant l'église

Un nivellement fin permet de définir discrètement l'emprise de la place et des parties piétonnes



La Place de l'église après travaux

### Aménagement du centre ville de Saint-rémy-lès-Chevreuse



Etat existant - Saint-Rémy



Proposition d'aménagement - Saint-Rémy  
Source : PPB des Vallées de l'Yvette (Agence Folléa-Gautier PNR HVC)

## 3.4 LE RÉSEAU DU PATRIMOINE BÂTI

### Revitaliser le patrimoine bâti exceptionnel du territoire

Alain Combi, Méré «L'église c'est une église qui vient d'être restaurée par la commune grâce au Conseil Général et au Conseil régional, et on vient de refaire tout l'intérieur, et ça nous a permis de redécouvrir des fresques du XVIe siècle»

Citation extraite du projet «Poétique du Paysage», 2013, PNRHVC



Carrefour d'échanges, site défensif, lieu de villégiature, la plaine de Jouars à Montfort a de tout temps été un site stratégique pour l'implantation humaine. Des châteaux, maisons, parcs et jardins remarquables, héritage de ces époques successives contribuent ainsi à la richesse patrimoniale de la plaine. Un certain nombre d'éléments de ce patrimoine font l'objet d'une inscription ou d'un classement au titre des Monuments Historiques. Les châteaux ne constituent pas uniquement des éléments bâtis remarquables, mais ils sont également de véritables sites, dialoguant avec le grand paysage à travers leur implantation, leur orientation, leurs perspectives. Cette richesse se retrouve régulièrement répartie sur l'ensemble du territoire de la plaine de Jouars à Montfort. Cette dispersion est à la fois une force et une faiblesse : une force parce que chaque commune peut revendiquer sa part d'histoire, une faiblesse car cet isolement ne donne pas à lire de le patrimoine de façon transversale. Le plan de paysage et de biodiversité propose donc d'agir non seulement pour préserver ce patrimoine dans sa diversité, mais également pour développer des réseaux, des itinéraires permettant de relier les différents éléments de patrimoine.

#### Objectifs :

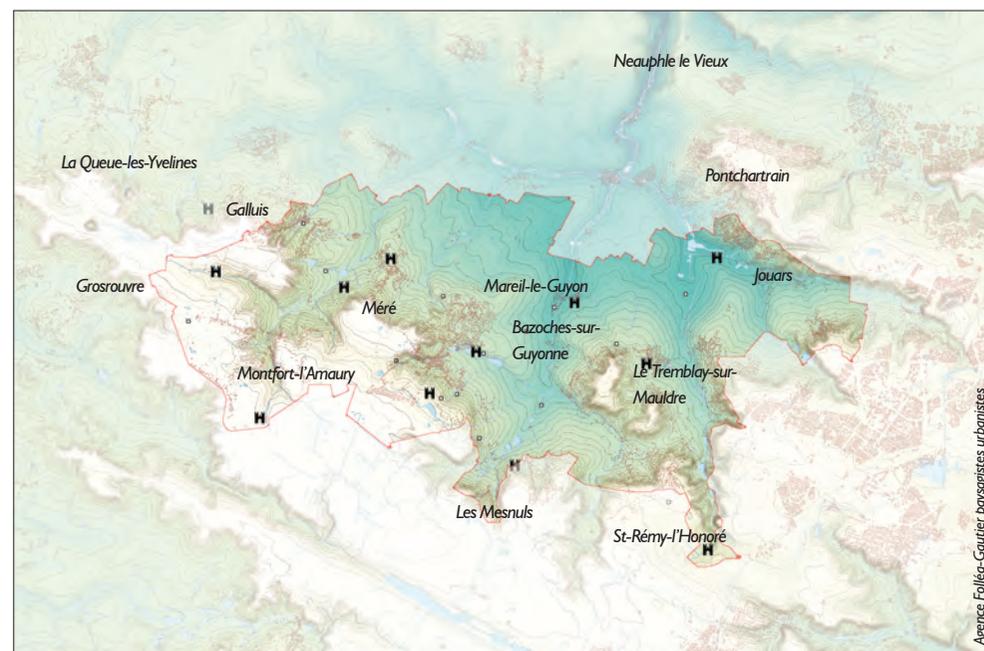
- Connaître et mettre en valeur le patrimoine bâti exceptionnel du territoire
- Reconnaître le patrimoine des périodes récentes et contemporaines
- Valoriser les liens étroits existant entre le patrimoine architectural et le territoire
- Tisser des liens entre une même typologie de patrimoine, par exemple entre tous les lieux de culte (églises, chapelles, abbayes...), entre toutes les maisons célèbres (Aalto, Monet, Ravel), entre le patrimoine lié à l'eau, en favorisant l'ouverture au public

#### Secteurs concernés :

- les châteaux, la ferme d'Yte, le patrimoine de Montfort l'Amaury, l'Abbaye des Hautes Bruyères

## Principes d'action

- Mobiliser et diffuser la connaissance des patrimoines
- Protéger les vues et les espaces ouverts liés aux perspectives des châteaux en les classant inconstructibles dans les documents d'urbanisme
- Encourager la gestion et l'entretien du patrimoine bâti remarquable par des réhabilitations dans les règles de l'art
- Mettre en réseau le patrimoine disséminé au sein d'un projet touristique (itinéraires thématiques, brochures, signalétique...) en intégrant le patrimoine ancien et contemporain
- Valoriser les chemins patrimoniaux (chemins de différentes époques, depuis les romains jusqu'à aujourd'hui, ces chemins établissant un lien entre les patrimoines bâtis



Implantation précise des châteaux en rebord de plaine, à proximité des centre-bourgs



Reconstitution imagée de Diodorum,  
Cité gallo-romaine enfouie sous les terres de Jouars



Les ruines de la tour d'Anne de Bretagne à Montfort-l'Amaury



Le belvédère, maison de Ravel à Montfort-l'Amaury

## Les outils existant à utiliser

### Outils réglementaires

- PLU
  - Inscription des cônes de vue au titre de l'article L.123-1-5-III 2e .
  - Inscription de la perspective zone N
  - Inscription des monuments, des chemins
  - Possibilité d'approfondissement thématique sur le patrimoine dans le cadre des PLU (aide PNR)

### Outils financiers

- Aide du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour la restauration du patrimoine bâti remarquable et pour les chemins

### Outils opérationnels/pédagogiques

Existant :

- Inventaire du patrimoine bâti du PNR
- Ballades commentées du Parc Naturel Régional de la Haute vallée de Chevreuse
- Aides exceptionnelles du Conseil Départemental sur le patrimoine bâti
- Fondation du patrimoine

A créer :

- Conseils du service archéologique des Yvelines
- Panneaux patrimoine PNR

### Les acteurs concernés :

- |   |   |
|---|---|
| • Communes situées dans le périmètre du PPB | • Architectes des Bâtiments de France (STAP)      |
| • Communauté de communes Coeur d'Yvelines   | • Service archéologique Départemental et Régional |
| • PNR HVC                                   | • Fondation du patrimoine                         |
| • CAUE des Yvelines                         |   |

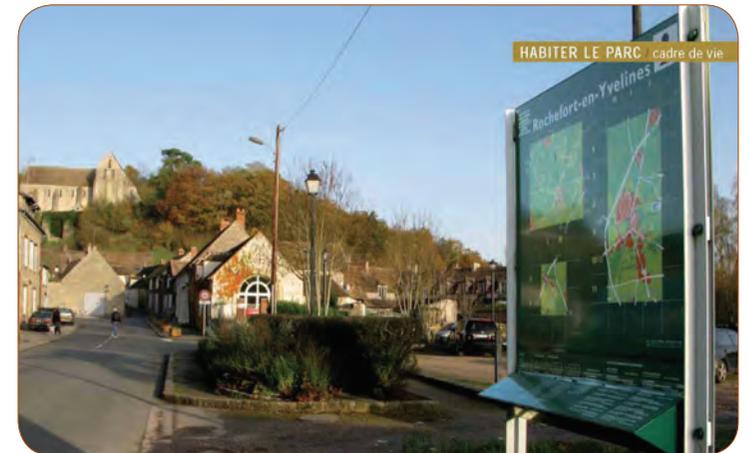
## Signalétique - PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

«Les paysages d'entrée de bourg, de zones d'activités et même les centres de villages sont trop souvent dégradés par la présence de nombreux panneaux publicitaires souvent posés de manière illégale.

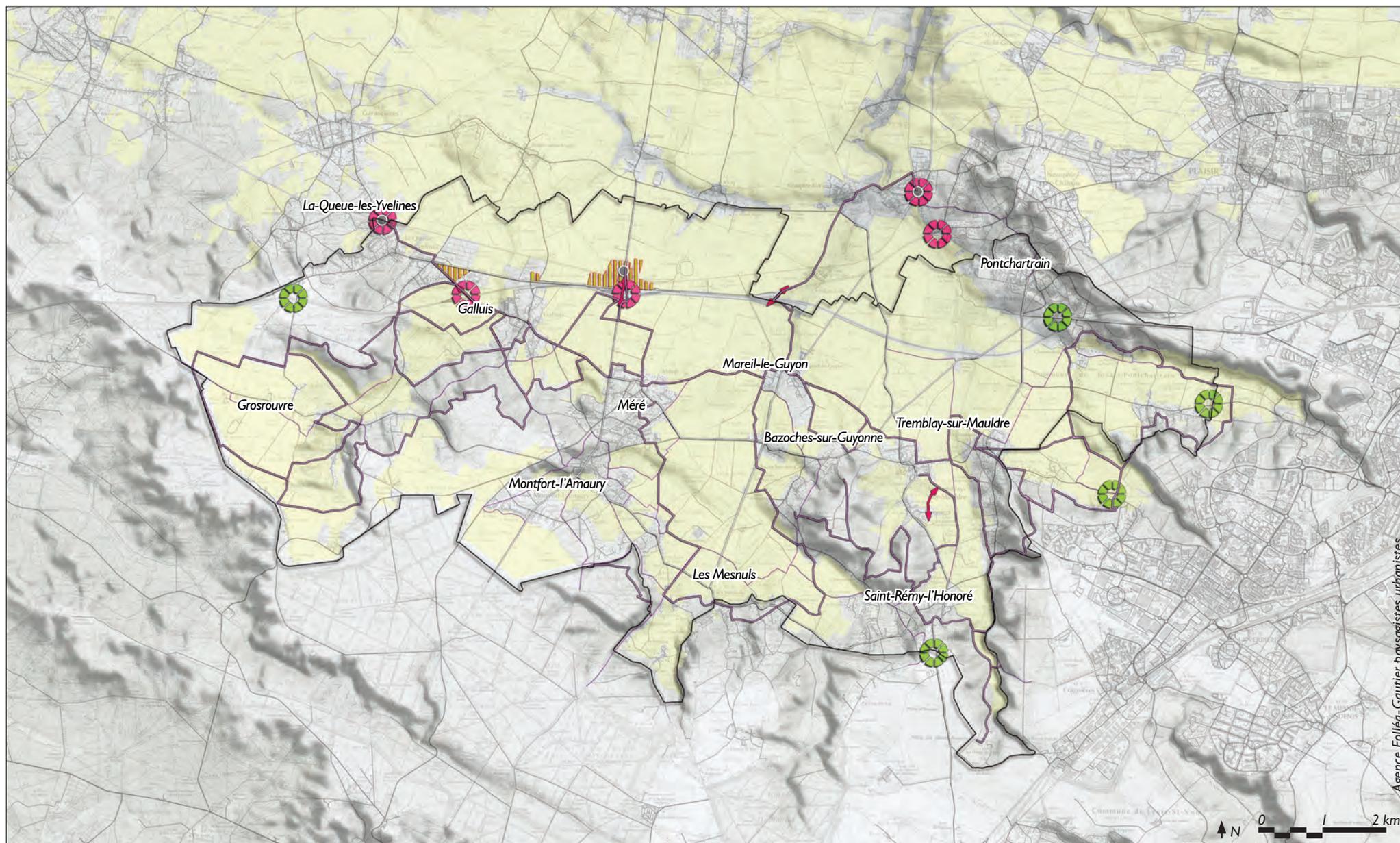
Le Parc naturel régional souhaite inciter et aider les communes à faire appliquer la législation sur la publicité dans les territoires de Parcs sans pour autant pénaliser les activités économiques. Pour ce faire, il apporte un soutien technique et financier tant pour la mise en œuvre de schémas globaux de signalétique que pour la mise en place de Relais Information Service, ou de micro-signalétique.

Le Parc a élaboré une gamme de mobilier rural parmi de panneaux d'information patrimoniale. Apposés sur des bâtiments ou sur pied, ils constituent une manière de valoriser le patrimoine local»

Source : site internet du PNRHVC  
<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/>



## ORIENTATION 4. POUR L'ENCOURAGEMENT DE MOBILITÉS ALTERNATIVES SUR LE TERRITOIRE ET UNE VALORISATION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES



La Plaine de Jouars à Montfort jouit d'un bon réseau d'infrastructures reliée à l'agglomération parisienne par deux axes est-ouest, la voie ferrée Paris-Dreux et la RN 12. Ces deux axes et les zones d'activités attenantes, ainsi que les trois gares desservant la plaine (Villiers-Neauphle-Pontchartrain, Montfort-Méré, et Garancières-la Queue) constituent de véritables portes d'entrée du territoire, aujourd'hui peu valorisées. Le réseau routier composé d'échangeurs et de rond-points est complexe et manque de lisibilité. Les espaces extérieurs des sites d'activités et des gares ne sont pas valorisés. Enfin, la difficulté d'accès pour les liaisons douces contribue à faire de ces sites des coupures dans le paysage de la plaine.

Si les nombreux chemins et petites routes peu circulées des vallons constituent un réseau d'itinéraires doux privilégiés pour les déplacements de promenades et de découvertes, les liaisons bourgs/gares restent peu aménagées pour les piétons et les vélos, induisant des trajets quotidiens largement dominés par la voiture.

Cette quatrième orientation vise à renforcer le maillage des circulations douces, vecteur de déplacement et de découverte durable du territoire. Le projet propose également la mise en scène des arrivées sur le territoire de la Plaine de Jouars à Montfort, qui sont également des entrées du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, en valorisant les axes de circulations principaux et leurs abords urbanisés.

Les concepts suivants rassemblent les actions nécessaires à la conduite de cette orientation :

- **Une mobilité responsable** : Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture.
- **Les entrées de territoire** : Valoriser les «entrées de territoire» liées aux principales infrastructures (gares et échangeurs de la RN12, RN 10).

Ce que dit la charte du Parc :

«(...) L'extrême dépendance à la voiture individuelle dans les trajets quotidiens nécessite un effort de déploiement de modes de transports alternatifs entre le Parc et les bassins d'emplois périphériques (...) La faiblesse ou l'inexistence de la desserte par transport en commun des gares ou des centres bourgs ou encore l'absence de réseau cohérent de liaisons douces favorisent la voiture individuelle (...)»

«Les transports en commun sont à développer sensiblement, notamment en terme de service, de confort, d'efficacité et de mobilité multimodale (sur la base du bus et du vélo). Toutes les solutions évolutives et alternatives à la voiture individuelle sont à développer ou à expérimenter, en particulier l'auto partage, le covoiturage, le taxi collectif à la demande, les systèmes navettes ou encore le vélo (...) Enfin, tout projet d'infrastructure liée au transport est conçu au regard des enjeux du développement durable. Il est concerté, sobre, économe, respectueux des paysages et des écosystèmes.»

## 4.1 UNE MOBILITÉ RESPONSABLE

### Développer le réseau des circulations douces



Léna Sanders, Mareil-le-Guyon «Toute la promenade est sur Mareil le Guyon et ce chemin qui est relativement récent, construit dans les années 1996-97, est vraiment un chemin qui est apprécié des mareillois. Je vous fais voir une ballade que tout le monde fait, tous les gens qui promènent leur chien, même les gens qui ne sont pas randonneurs, ce bout là ils le font (...)»

Citation extraite du projet «Poétique du Paysage», 2013, PNRHVC

Aujourd'hui de nombreux chemins et petites routes offrent d'ores et déjà un réseau d'itinéraires doux pour arpenter et découvrir le territoire. Des initiatives pour consolider ce maillage sont en cours avec notamment le projet de Voie verte du Pays de Montfort. Cependant des efforts sont à poursuivre pour mettre en place des déplacements alternatifs à la voiture, tout particulièrement dans la plaine agricole, dont l'usage est aggravé par la nature résidentielle de l'urbanisation. Les trajets quotidiens reliant les bourgs aux gares ou encore, les itinéraires permettant de rejoindre les établissements scolaires depuis les bourgs sont prioritaires pour l'aménagement d'itinéraires doux sécurisés et confortables. Le plan de paysage et de biodiversité prévoit pour cela de faciliter et sécuriser les franchissements de la RN 12, afin d'atténuer l'effet de coupure de cette infrastructure.

Par ailleurs, des itinéraires de promenade seront développés autour des vallons, dont la proximité et la petite échelle sont propices à la promenade et à la découverte.

#### Objectifs :

- Faire du territoire un exemple en terme d'écomobilité
- Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture
- Faciliter et sécuriser les déplacements à pied ou en vélo pour les trajets quotidiens des habitants et pour les promeneurs occasionnels
- Contribuer à réduire les problèmes de circulation et de saturation des centre-bourgs aux heures de pointe (stationnement, embouteillages...)
- Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire

Le plan de paysage et de biodiversité prévoit également de développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle en favorisant l'usage de vélo à travers des itinéraires cyclables et l'installation d'équipements ad hoc sur des sites stratégiques (plans de repère des itinéraires, stationnement vélo, pompes en libre service...), en renforçant la cadence des transports en commun, et en développant des systèmes d'auto partage, ou de covoiturage.

#### Secteurs concernés :

- Tous les communes du plan de paysage de la Plaine de Jouars à Montfort et particulièrement les sites des gares de La Queue les Yvelines, Neauphle-Pontchartrain et Montfort-Méré.

#### Plans guides de référence :

- Le Vallon de la Mauldre
- La gare de Montfort-Méré
- La Queue-les-Yvelins-Galluis

## Principes d'action

- **Développer et valoriser le réseau de liaisons douces, notamment pour les déplacements quotidiens (accès aux arrêts de bus, itinéraires d'accès aux gares, aux centre bourgs) en s'appuyant sur le plan voie verte pays de Montfort, et sur les itinéraires existants :**
  - en assurant des franchissements agréables et sécurisés des grandes infrastructures (RN12, voie ferrée) pour les circulations douces, notamment pour les itinéraires entre bourgs et gares ferroviaires
  - en aménageant des liaisons douces sécurisées pour l'accès aux établissements scolaires et de formation (accès piéton depuis Galluis au Lycée de la Queue les Yvelines, accès au CHEP depuis le centre du Tremblay...)
  - en aménageant des boucles de promenade valorisant des composantes importantes des paysages, peu accessibles aujourd'hui : tour de vallons, fil d'eau, les lignes de crêtes (Fiches 1.1, 1.2, 2.1)
  - en mettant en valeur les itinéraires de randonnée, notamment dans la traversée de la plaine : plantation d'arbres d'alignements, d'arbres fruitiers, de haies à petits fruits, d'arbres isolés à grand développement (fiche 1.3)
- **Favoriser l'intermodalité sur le territoire, soutenir les initiatives permettant des déplacements plus responsables sur le territoire de la plaine**
  - en renforçant le réseau et de la fréquence des transports en commun
  - en favorisant le stationnement aux abords des gares, par la création de parkings relais planté ou le réaménagement des stationnements existants en aire d'accueil de qualité (plantations, accès piétons à la gare facilités,...)
  - en aménageant des parkings vélo et deux roues à proximité des gares, des zones d'activités et des équipements scolaires, ainsi que dans les centre bourgs
  - en équipant le territoire de sites de location de vélo/deux roues, ou vélo en partage/ scoutlib, sur le territoire (gares, centre bourgs, équipements scolaire...)
  - en développant de sites d'autopartage ou de covoiturage à proximité des gares, des zones d'activités et des équipements scolaires...
  - en équipant le territoire de bornes de recharge de véhicules électriques
  - en soutenant des initiatives telles que pedibus pour les trajets maison/école



Randonneurs arpétant une petite route peu circulée dans le vallon du rû d'Elancourt

## Mise en oeuvre technique et outils à développer

- Actualisation du diagnostic des cheminements existants (chemins, sentes, pistes cyclables,...) : statut réglementaire, accessibilité, état de nature, revêtement
- Mise en oeuvre des tronçons identifiés dans le schéma intercommunal de circulation douces «Voie verte du pays de Montfort

## Les outils existant à utiliser

### Outils financiers

- Subventions de la Région Ile de France pour le déploiement de bornes de recharges électriques
- Subventions du Conseil Départemental des Yvelines pour la valorisation de l'intermodalité et les liaisons douces

### Outils opérationnels/pédagogiques

- Schéma départemental des Yvelines Véloroutes et Voies Vertes
- Projet de voie verte du Pays de Montfort

### Les acteurs concernés :

- Communes
- Communauté de communes  
Coeur d'Yvelines
- Région Ile de France
- Conseil Général des Yvelines
- STIF
- SNCF/RFF
- Responsables des zones  
d'activités de Méré et La  
Queue des Yvelines
- Ecoles et équipements  
scolaires
- Association de Riverains

## Expérience intéressante - La boucle cyclable et pédestre du plateau de Saclay



La boucle du plateau de Saclay

Pour offrir un ensemble de cheminements reliant entre eux les établissements d'enseignement et de recherche, les quartiers de vie et de travail, ou à vocation de loisirs, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) a approuvé un schéma de principe des circulations douces de 133 km, dont notamment la réalisation du Tour du Plateau de Saclay, constitué de 4 grandes boucles, soit 43 km de promenade.

### Légende

- Tronçons existants
- Surface goudronnée
- Surface grave
- Projet (5 km)

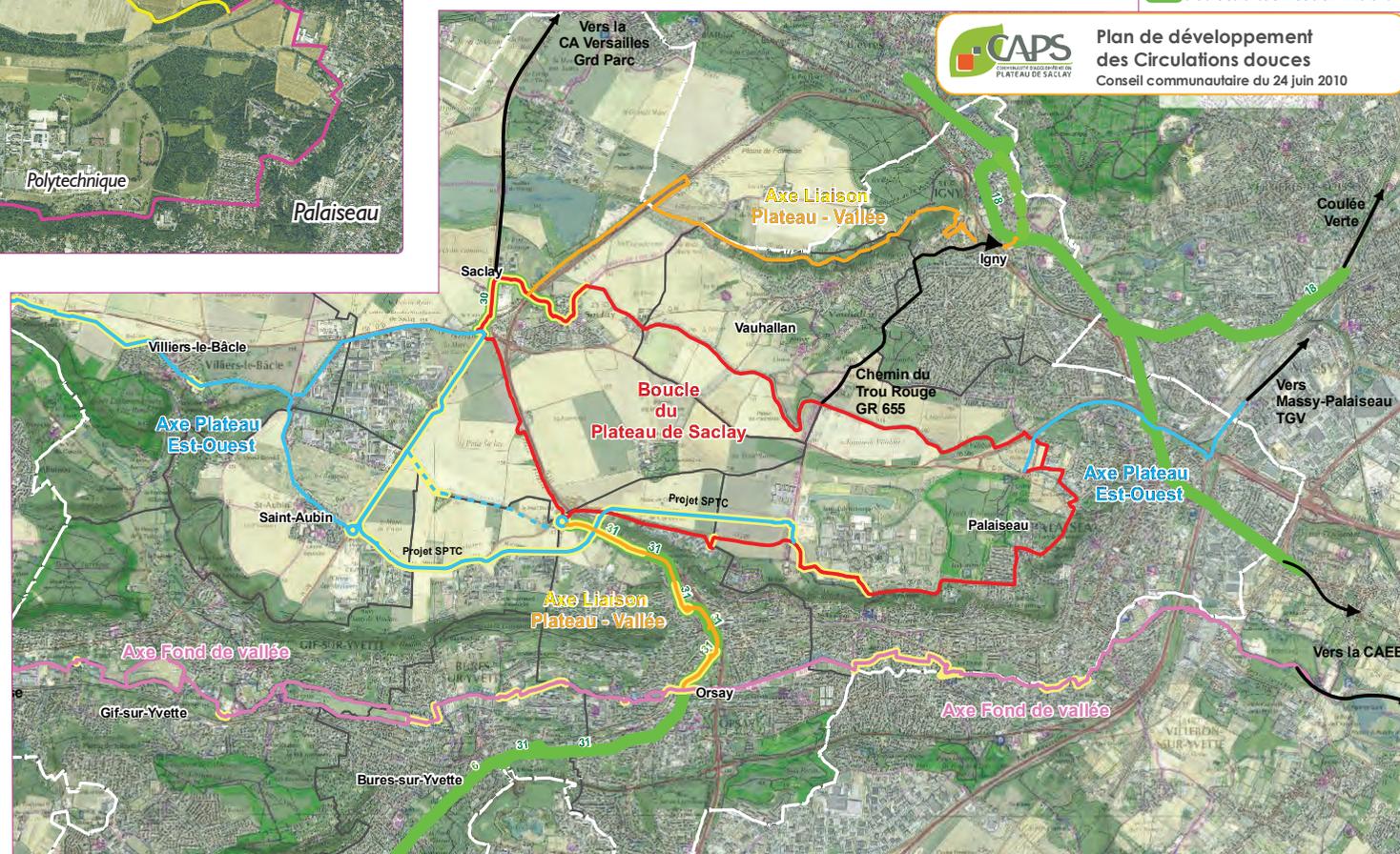


0 250 500  
m

### Légende

- Fond de Vallée
- Liaison Plateau-Vallées
- Plateau Est-Ouest
- Plateau Est-Ouest-variante rigole Corbeville
- Tour Plateau Saclay
- Itinéraires cyclables à créer ou à aménager
- Itinéraire Schémas SDDCC & SDVD 2015 - 91

Schéma de principe du réseau global, cartographiant les voies douces existantes et en projet.



## 4.2 LES ENTRÉES DE TERRITOIRE

Valoriser les accès et les sites liés aux principales infrastructures (gares et échangeurs de la RN 12, RN 10, zones d'activités)

Marie-France Babin, Jouars-Pontchartrain : *«Moi j'ai connu avant la déviation et après la déviation et puis même si ça fait effectivement une coupure dans le paysage, ça a quand même amené beaucoup de bien quoi, donc, dans ma tête, j'en fais abstraction»*

Citation extraite du projet «Poétique du Paysage», 2013, PNRHVC



Le réseau d'infrastructures desservant la plaine est dominé par un axe transversal est/ouest reliant Paris à Dreux avec le passage de la RN 12 et de la voie ferrée qui dessert la plaine par trois gares : Villiers-Neauphle, Pontchartrain, Montfort-L'amaury Méré, Garancières-La Queue-les-Yvelines.

L'apparition d'une urbanisation banalisée et de zones d'activités peu qualitatives dégrade les paysages aux abords de ces routes et gares, renforçant l'effet de coupure des infrastructures.

Le plan de paysage et de biodiversité prévoit de valoriser ces sites d'activités et les abords des infrastructures, dans le paysage de la plaine et depuis les principaux axes de circulation.

Le PPB propose de revaloriser ces sites d'échangeurs et de gares comme de véritables portes d'entrée de la Plaine de Jouars à Montfort, et plus largement du territoire du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Cette mise en scène des entrées, sera poursuivie le long de principaux axes reliant la RN12 et la voie ferrée aux bourgs : les routes D155, D76, D191 et D23.

### Objectifs :

- Renforcer la qualité paysagère et écologique des principales infrastructures (Voie ferrée, RN 12, échangeurs, gares)
- Mettre en valeur les paysages et l'identité du territoire du parc
- Mettre en valeur la spécificité et la qualité des paysages dès les points d'entrée
- Faire des gares des portes d'entrée/ vitrines valorisantes pour le territoire
- Assurer l'insertion harmonieuse des zones d'activités dans le paysage

### Secteurs concernés :

- ZA de la Queue les Yvelines, et de Montfort-Méré
- Abords des échangeurs d'accès et de sortie de la RN12 et de la voie ferrée Paris-Dreux
- Abords des gares de la Queue les Yvelines, Montfort-Méré, Neauphle-Villiers-Pontchartrain
- Entrée sud de Pontchartrain (lieu dit du Pontel)
- Entrée sud du territoire de la Plaine (Commune de Saint-Rémy-l'Honoré)

### Plans guides de référence :

- Gare de Montfort-Méré
- La Queue-les-Yvelines, Galluis
- Le Pontel

## Principes d'action

- **Réduire l'effet de coupure créée par la RN12 :**
  - en aménageant des traversées confortables au niveau des principaux ouvrages
  - en développant un habitat de qualité à proximité des grandes infrastructures
  - en aménageant un passage faune entre le boisement de Grosrouvre et la forêt des quatre piliers (cf. fiche 1.5)
  - en intégrant les éventuels dispositifs de protection phonique en cohérence avec le paysage environnant
  - en assurant un lien avec le réseau de circulations douces
  - en élaborant un plan de gestion et stratégie végétale pour mieux intégrer cette infrastructure au paysage environnant et valoriser sa dimension de corridor écologique
- **Requalifier les ZA de la Queue les Yvelines et de Méré, situées à proximité de grandes infrastructures**
  - en requalifiant les limites des zones en lien avec le paysage en périphérie (Fiche 3.2)
  - en requalifiant les espaces publics en faveur du piéton (fiche 3.3), en favorisant la réduction des emprises minéralisées et la mise en place d'une gestion alternative des EP, participant pleinement à la qualité des aménagements (Fiche 1.4)
  - en aménageant des espaces de convivialité et de repos (au sein d'une programmation commerciale : bar, restaurant, ou d'espaces publics, petit parc, espaces plantés...)
  - en mutualisant et harmonisant la signalisation des différentes entreprises, activités
- **Valoriser le paysage et les itinéraires entre grandes infrastructures et centres bourgs :**
  - en identifiant, pérennisant ou replantant les alignements d'arbres liés aux grands axes routiers
  - en requalifiant les emprises de délaissés
  - en stoppant l'urbanisation linéaire, protéger les coupures d'urbanisation et espaces de respiration
  - en qualifiant par un traitement paysager les limites séparatives
  - en maîtrisant la publicité, enseignes et pré-enseignes
  - en limitant les nuisances de cohabitation route nationale /bâti
  - en évitant les équipements à caractère routier



Accès à la gare existant



Requalification du secteur de la gare, reconquête du parvis en faveur des piétons

## Mise en oeuvre technique et outils à développer

- Création d'une association de propriétaires fonciers afin de mutualiser la gestion des voiries (privées) et des espaces verts communs au sein des zones d'activités (à l'exemple du syndicat de propriétaire initié sur la ZA de La-Queue-les-Yvelines)
- Désignation d'un gestionnaire pour permettre de maintenir le dialogue entre tous les acteurs dans le prolongement du projet d'aménagement. Selon l'échelle du quartier d'activités, son rôle est plus ou moins important. Cette gestion permet de faire évoluer le lieu dans le temps et dans la même dynamique que les entreprises. C'est la garantie de la pérennité du quartier.
- Réalisation d'une charte concertée pour la gestion des espaces extérieurs, le choix des clôtures des zones d'activités
- Projets de requalification à mener par des hommes de l'art : paysages, architectes, bureau d'études techniques...

## Les outils existant à utiliser

### Outils réglementaires

- PLU pour la maîtrise de l'urbanisation nouvelle (implantation, aspects extérieurs, type de clôtures, densité...)

### Outils financiers

- Aide de la Région Ile de France pour les projets liés à l'adaptation au changement climatique, mesures pour la gestion des eaux en ville, dispositifs paysagers de maîtrise des ruissellements d'eaux pluviales
- Aide du Conseil Départemental 78 pour la requalification des Zones d'activités économiques

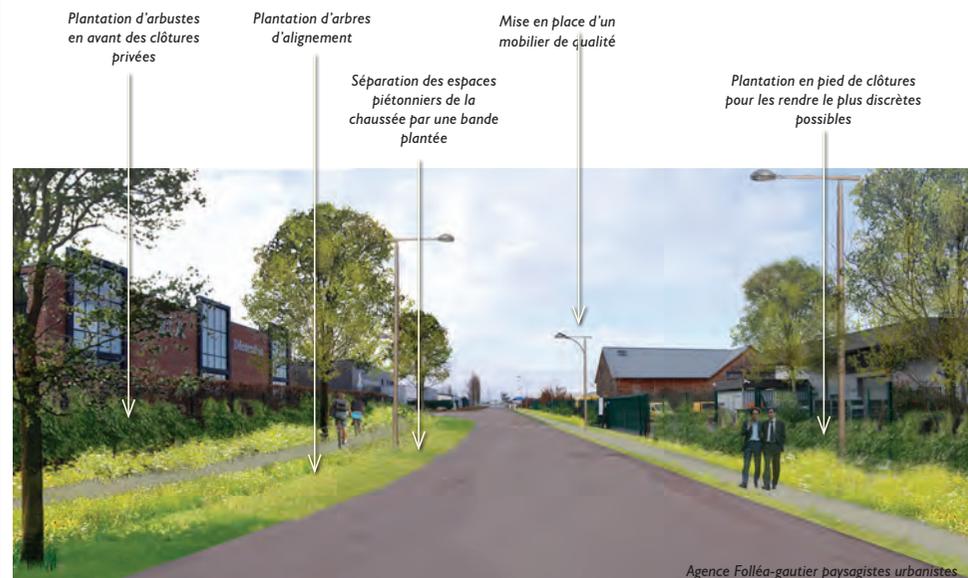
### Outils opérationnels/pédagogiques

- SRCE Ile-de-France

### Les acteurs concernés :

- |  |  |
|--|--|
| • Communes                                   | • PNR HVC                              |
| • Communauté de communes<br>Coeur d'Yvelines | • Chefs d'entreprise                   |
| • DREAL, DDT                                 | • Gestionnaire-animateur               |
| • Conseil Général des Yvelines               | • Usagers du site                      |
| • SNCF/RFF                                   | • Riverains habitants du<br>territoire |

### ZA Montfort-Méré (extrait du plan guide)



Mise en valeur possible de la ZA de Montfort-Méré

### ZA ploisy Courmelles - Agence HYL / Communauté d'Agglomération du Soissonnais

«Située en secteur de plateau le long de la RN2 et à l'entrée sud de Soissons, la zone d'activités de Ploisy doit permettre de relancer l'offre de terrains voués à l'activité industrielle. L'espace est cloisonné par d'épaisses bandes de boisement qui structurent et jalonnent le paysage. Le découpage parcellaire reprend la structure existante. L'aménagement des voiries d'accès ou de desserte contribuent à créer un cadre végétal de grande qualité capable de participer à

l'intégration paysagère de bâtiments de grandes dimensions. La nature géologique du sol nécessite de créer un nouveau réseau d'écoulement des eaux pluviales ; l'ensemble du terrain est remodelé (500 000m<sup>3</sup> de terrassements), des fossés et des bassins sont créés, l'ensemble souligné par des haies bocagères, crée un nouveau paysage : "un bocage industriel».



Source : www.hyl.fr

# Glossaire

---

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

AEV : Agence des Espaces Verts

loi ALUR : loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

AVAP : Aire de Valoirsation de l'Architecture et du Patrimoine

CAPS : Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay

CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme, Environnement

CCCY : Communauté de Communes Coeur d'Yvelines

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDT : Direction Départementale des Territoires

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

E.N.S. : Espace Naturel Sensible

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FICEVY : Fédération Interdépartementale des Chasseurs Essone Val d'Oise Yveline

FNC : Fédération Nationale des Chasseurs

MAE : Mesure Agro-Environnementale

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Rural

PAEN : Périmètre de rotection et de mise en valeur des espace agricoles et naturels périurbains

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

POS : Plan d'Occupation du So

PPB : Plan Paysage et Biodiversité

RFF : Réseau Ferré de France

RNR : Réserve Naturelle Régionale SBR : Site de Biodiversité Remarquable

RTE : Réseau de Transport d'Électricité

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

ZAP : Zones Agricoles Protégées

ZIEC : Zone d'Intérêt Écologique à Conforter

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

# Annexes

# Poétique du Paysage

---



Les citations apparaissant en introduction des fiches actions, sont issues des témoignages d'habitants du territoire de la Plaine de Jouars, recueillis dans le cadre du projet artistique participatif «Poétique du paysage» initié par le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse. Ce projet artistique qui associe vidéo et actions plastiques, investit le territoire de la plaine de Jouars, dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, pendant toute l'année 2013.

Inauguré par l'appel aux arpenteurs, le projet a d'abord invité les habitants du Parc naturel à proposer une marche sur la plaine. Durant chacune de ces marches, filmées par la vidéaste Anne Jeannin, les «arpenteurs» ont été amenés à parler de leur relation aux paysages traversés. Des cartographies et des dessins développés des parcours ont ensuite été dressés : ils répertorient les points les plus porteurs d'émotions. A partir de ces témoignages sensibles, le plasticien François Tilly, avec les techniciens Maurren Letoret, Franck Walker et Olivier Buisine, a conçu des installations et volumes, réalisés lors d'ateliers ouverts à tous, ainsi qu'un costume par arpenteur.

# Liste d'essences locales de ligneux

## Ligneux sur sols acides sec à humide (plateaux)

### Arbustes :

Ajonc d'Europe *Ulex europaeus*  
Aubépine *Crataegus monogyna*  
Bourdaine *Frangula dodonei* = *Frangula alnus*  
Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*  
Genêt à balais *Cytisus scoparius*  
Houx *Ilex aquifolium*  
Néflier *Mespilus germanica*  
Noisetier *Corylus avellana*  
Saule marsault *Salix caprea*  
Sureau à grappes *Sambucus racemosa*  
Viorne aubier *Viburnum opulus*

### Arbres :

Alisier blanc *Sorbus aria*  
Alisier torminal *Sorbus torminalis*  
Bouleau verruqueux *Betula pendula*  
Bouleau pubescent *Betula pubescens*  
Charme *Carpinus betulus*  
Chêne sessile *Quercus petraea*  
Sorbier des oiselleurs *Sorbus aucuparia*  
Tilleul à petites feuilles *Tilia cordata*  
Tremble *Populus tremula*

## Ligneux sur sols calcaires sec à frais (coteaux)

### Arbustes :

Amélanchier *Amélanchier ovalis*  
Aubépine *Crataegus monogyna*  
Camérisier à balais *Lonicera xylosteum*  
Cerisier de Sainte-Lucie *Prunus mahaleb*  
Cornouiller mâle *Cornus mas*  
Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*  
Épine vinette *Berberis vulgaris*  
Érable champêtre *Acer campestre*  
Nerprun purgatif *Rhamnus catharticus*  
Prunellier *Prunus spinosa*  
Troène *Ligustrum vulgare*  
Viorne lantane *Viburnum lantana*

### Arbres :

Alisier blanc *Sorbus aria*  
Alisier torminal *Sorbus torminalis*  
Bouleau pubescent *Betula pubescens*  
Chêne pubescent *Quercus pubescens*  
Cormier *Sorbus domestica*  
Frêne *Fraxinus excelsior*  
Merisier *Prunus avium*  
Poirier commun *Pyrus pyraster*

## Ligneux sur sols humide et riche (fond de vallée humide)

### Arbustes :

Aubépine *Crataegus monogyna*  
Fusain d'Europe *Euonymus europaeus*  
Noisetier *Corylus avellana*  
Prunellier *Prunus spinosa*  
Saule marsault *Salix caprea*  
Saule à trois étamines *Salix triandra*  
Sureau *Sambucus nigra*

### Arbres :

Aulne glutineux *Alnus glutinosa*  
Bouleau verruqueux *Betula pendula*  
Chêne pédonculé *Quercus robur*  
Érable plane *Acer platanoides*  
Frêne *Fraxinus excelsior*  
Peuplier blanc *Populus alba*  
Tremble *Populus tremula*

